

Chaire Unesco
Développement et Aménagement
Intégré des Territoires
Juin 2010

**COMMENT AMÉLIORER L'ANCRAGE DE
NATURA 2000
DANS LE TERRITOIRE ?**

Le cas du Mas de
Londres



REMERCIEMENTS

La liste est trop longue pour qu'il soit possible de remercier individuellement chacun de ceux qui nous ont aidés au cours de ces mois d'étude. Alors citons en premier toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de nous recevoir, dans leur bureau ou dans leur domicile, et de se prêter au jeu des entretiens que nous leur avons proposé. Merci à eux pour leur patience, car il leur en a fallu, pour leur bienveillance, pour leur accueil parfois très chaleureux.

Merci ensuite à ceux qui nous ont suivis d'un peu plus près, à ceux qui n'ont pas hésité à donner de leur temps pour nous venir en aide. En particulier, merci à Alain Renaux, à Sandrine Navarre, à Jean-Pierre Prod'homme et à Bertrand Schatz pour leurs conseils, leurs remarques et leur expérience.

Merci à tous nos enseignants du premier semestre. Les clés qu'ils nous ont apportées nous ont permis de mener à bien cette étude. Merci à Franck Richard et Arnaud Martin, nos « encadrants ». La tâche n'était pas aisée, nous ne sommes pas faciles à « encadrer ». Ils ont su nous tirer vers le haut sans nous déposséder de notre sujet.

Et enfin, au nom de tous, merci à... chacun d'entre nous ! Ce travail est le fruit de la collaboration de quinze personnes, venues d'horizons très divers. Traiter un sujet comme celui-ci était un défi, que nous avons relevé collectivement. Relever ce défi collectivement était un autre défi, que chacun a relevé individuellement. Jusqu'au dernier moment, le groupe a fonctionné. Ce rapport n'aurait jamais pu voir le jour si nous avions été désunis.

La promotion DAIT 2010

Sharina Bao

David Combaz

Cécile Cot

Cheick Abdelkader Coulibaly

Tidiane Diarisso

Damien Gangloff

Benjamin Gaudin

Brice Nganda

Pierre-André Ntchandi-Otimbo

Stéphanie Privat

Amanda Sousa Silvano

Emmanuelle Stalla-Bourdillon

Christine Stephenson

Ibrahim Yahaya

Mounir Zeroual

TABLE DES MATIERES

Introduction	5
1 Quel ancrage politique pour Natura 2000 ?.....	13
1.1 Méthodologie	13
1.1.1 Typologie d'acteurs	13
1.1.2 Entretiens semi-directifs.....	13
1.1.3 Diagrammes et cartes à dire d'acteurs	14
1.1.4 Analyses des données.....	15
1.2 Résultats	17
1.2.1 Entretiens réalisés	17
1.2.2 Analyse des comptes-rendus d'entretien.....	20
1.2.3 Cartes à dire d'acteurs	26
1.2.4 Diagrammes d'acteurs.....	31
1.3 Discussion	33
1.3.1 Limites méthodologiques	33
1.3.2 Quel territoire pour quels acteurs ?	34
1.3.3 Dialogue entre acteurs institutionnels	36
1.3.4 Limites de la contractualisation.....	38
2 Quel ancrage de Natura 2000 dans la population ?.....	41
2.1 Méthodologie	41
2.1.1 Plan d'échantillonnage	41
2.1.2 Modalités de collecte des données	42
2.1.3 Traitement des données.....	45
2.2 Compréhension des politiques de conservation et de leur projet.....	52
2.2.1 Connaissance des espèces et des habitats naturels de la directive	52
2.2.2 Terminologies populaires et terminologies d'experts.....	57
2.2.3 Conscience de la nécessité de conserver la biodiversité.....	69

2.2.4	Connaissance de Natura 2000.....	72
2.2.5	Acceptabilité de la démarche : perceptions et attentes vis-à-vis de Natura 2000	80
2.3	Valeurs assignées à la biodiversité par les castelains.....	84
2.3.1	Les Castelains et leur milieu	84
2.3.2	Habiter le paysage ordinaire : de l'affection paysagère à un processus de construction identitaire.....	93
2.3.3	Prise en compte des valeurs des usagers dans Natura 2000	95
	Conclusion.....	99
	Pistes de réflexion pour une amélioration de la démarche.....	101
	Références bibliographiques.....	102
	Liste des sigles employés	108
	Annexes.....	110

INTRODUCTION

Le Val de Londres, un territoire aux confins de Montpellier

Situé en région méditerranéenne, au nord du département de l'Hérault, le Bassin de Londres s'étend sur 8000 hectares environ et regroupe les trois communes du Mas-de-Londres, de Notre-Dame de Londres et de Saint Martin de Londres. Cette zone est cernée au Sud par le Pic St Loup et la barrière de l'Hortus et au nord par le Puech du Mail. Avec ses 659 m de haut, le Pic Saint Loup est le point culminant du département de l'Hérault et s'impose comme le paysage Languedocien, pour se faire élire « site pittoresque » depuis 1978.

La commune du Mas de Londres, zone d'étude de ce document, regroupe 329 habitants sur une superficie de 20km². Depuis le 1er janvier 2010, la commune a rejoint la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (CCGPSL) qui concerne une trentaine de communes. Cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a adopté la compétence non obligatoire concernant la « Protection et la mise en valeur de l'environnement ». La commune fait partie du Canton de Saint Martin de Londres, canton qui ne cesse de s'agrandir avec une population supplémentaire de 653 personnes entre 1999 et 2009. La population s'élève désormais à 4 852 habitants (INSEE 2006). Ce phénomène est principalement dû à sa proximité avec Montpellier. La proximité avec cette métropole, bien desservie par deux routes départementales constitue un enjeu majeur pour les nouveaux arrivants. Quant à la population du Bassin elle-même, il faut noter que si celle-ci demeure de moins en moins homogène du fait de l'arrivée relativement importante de populations d'origine urbaine, elle demeure essentiellement rurale. Les secteurs agricoles et de l'élevage propres au monde rural sont omniprésents, même si ces derniers tendent à diminuer progressivement. Enfin, des activités comme la chasse et la pêche, restent encore parmi les plus prisées.

Sur le plan paysager, le Mas de Londres est composé d'une mosaïque de garrigues, de boisements, de zones humides localisées et d'ensembles agricoles (prairies, pâtures...). À celle-ci, s'ajoutent des espaces viticoles, aujourd'hui encore relativement présents dans le paysage malgré la déprise agricole qui touche les territoires hors de la zone d'appellation d'origine contrôlée « Pic St Loup » et la progression de l'urbanisation marquée par les nouveaux lotissements. Sous l'effet de cette déprise, la végétation du Mas tend à évoluer vers des stades arbustifs puis forestiers. Ainsi, en l'espace d'une quarantaine d'années, plus de 50% de ces espaces ouverts ont disparu au profit de la forêt et de la garrigue (LEPART et MARTY 2004). La fermeture des milieux issus des pratiques pastorales passées, conséquence de la déprise agricole, constitue un enjeu écologique majeur du fait des changements de distribution des espèces qu'elle engendre.

État des lieux des politiques de protection au niveau national

En France, l'organisation institutionnelle et le partage des compétences entre les collectivités interfèrent directement dans la mise en place des stratégies pour la conservation de la biodiversité. Les lois de décentralisation successives ont conféré à chaque échelon de l'administration territoriale un certain nombre de compétences en matière de préservation du patrimoine naturel.

Selon le Grenelle de l'environnement, les échelons communaux et intercommunaux représentent des acteurs clés du développement durable car « ils possèdent un patrimoine important, gèrent de nombreux services publics et exercent des compétences qui ont un impact direct sur l'environnement » (PETIT, Y., 2008 in IUNC, 2010). Les communes et intercommunalités ont un impact important sur le choix d'une stratégie foncière de préservation de la biodiversité, la gestion différenciée des espaces verts, la gestion des terrains communaux à forte valeur patrimoniale, etc. (figure 1). En effet, les outils de planification urbaine, Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), relèvent des compétences communales et intercommunales, et ont une influence majeure sur la protection des espaces naturels. Cependant, ces mesures permettant une action locale en faveur de la biodiversité restent méconnues du public et peu utilisées (IUNC, 2010).

	COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	COMMUNAUTÉS URBAINES
Compétence obligatoire	Article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) Aménagement de l'espace et actions de développement économique	Article L 5216-5 du CGCT Aménagement de l'espace communautaire (zone d'aménagement concerté)	Article L 5215-20 et L 5215-20-1 du CGCT Protection et mise en valeur de l'environnement, et politique du cadre de vie
Compétence optionnelle	Protection et mise en valeur de l'environnement		

Figure 1 : compétences des EPCI en matière de préservation de la nature. Les communautés urbaines sont les seules collectivités territoriales à avoir la protection et la mise en valeur de l'environnement comme compétence obligatoire. Les communautés de communes et les communautés d'agglomération ont la protection et la mise en valeur de l'environnement comme compétence optionnelle. Source : PETIT, Y. 2008 in IUNC 2010.

Le réseau européen Natura 2000 vient s'ajouter aux mesures nationales de protection existantes (figure 2). Bien que piloté de manière distante, il permet de mettre en œuvre une gestion de proximité. Les réflexions concernant la biodiversité étant transversales aux différentes échelles d'aménagement du territoire, il s'agit de dépasser les circonscriptions administratives traditionnelles (commune, département, etc.) et d'effectuer des allers retours entre une macro échelle territoriale et une micro échelle locale.

INSTRUMENTS CENTRALISÉS OU DÉCONCENTRÉS	INSTRUMENTS DÉCENTRALISÉS
<ul style="list-style-type: none"> • parc national • site classé / site inscrit • arrêté de biotope sur le domaine public maritime (ministériel) / arrêté de biotope (préfectoral) • forêt de protection • site Natura 2000 / DOCOB • parc naturel marin • directive paysagère • réserve naturelle nationale / périmètre de protection de réserve naturelle nationale • Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) • arrêtés de protection et de gestion des espèces sauvages • périmètre de protection réglementaire des ressources en eau potable (champs captants, bassins versants de réservoir) • inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Espace Naturel Sensible (ENS) et Taxe Départementale d'Espace Naturel Sensible (TDENS) • périmètre de protection d'un espace agricole et naturel périurbain • réserve naturelle régionale / périmètre de protection de réserve naturelle régionale • agenda 21 local • parc naturel régional • réserve naturelle de Corse / périmètre de protection de réserve naturelle de Corse • site inscrit de Corse
ENVIRON 70 % DES INSTRUMENTS	ENVIRON 30 % DES INSTRUMENTS

Figure 2 : répartition des instruments de protection de la nature en France selon leur caractère décentralisé ou non. La plupart des instruments de protection de la nature sont donc centralisés ou déconcentrés, et seul un tiers d'entre eux environ sont décentralisés. Source : PETIT, Y. 2008 in IUNC 2010.

Historiquement, la volonté de prendre en compte la dimension socio-économique dans la politique de conservation s'inscrit dans une évolution politique amorcée il y a déjà une vingtaine d'années. Ces initiatives politiques sont introduites concomitamment par l'Europe et par la France. Dans la Décision IV/10, la Conférence des parties de la Conférence sur la Diversité Biologique (CDB) reconnaît que « l'évaluation économique de la diversité biologique et des ressources biologiques constitue un outil important aux fins de mesures d'incitation économiques bien ciblées et étalonnées », et elle encourage les parties à « prendre en compte l'évaluation des aspects économiques, sociaux, culturels et esthétiques dans la mise au point de mesure d'incitation pertinentes », ce qui en partie garantirait un développement durable des territoires.

Quel cadre pour Natura 2000 ?

Création du réseau Natura 2000

Il y a 30 ans, la directive « Oiseaux » (79/409/EEC amendée en 2009 : 2009/147/EC), premier texte législatif Européen en faveur de la protection de la nature, voyait le jour¹. Un réseau de Zones de Protection Spéciales (ZPS) à travers l'Europe en est issu, reprenant et complétant pour la France le

¹ D'un point de vue juridique, une directive européenne est un texte de droit contraignant émanant des instances décisionnelles de l'Union Européenne (Conseil de l'Union européenne, Parlement européen et Commission européenne). Il donne des recommandations et des objectifs à atteindre dans un délai donné à un ou plusieurs États membres, qui doivent les transcrire dans leur droit national (EUR-lex s.d.).

réseau existant des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). L'Europe a désiré étendre ce réseau par la Directive « Habitats » (Directive 92/43/EEC du 31 mai 1992 sur la protection des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage) en désignant des zones spéciales de conservation (ZSC). Consciente du fait que le bien être des sociétés humaines dépend de la qualité des écosystèmes, l'Union Européenne a mis en place le réseau européen de sites Natura 2000 destiné à leur garantir une coexistence durable. Ce réseau regroupe les ZPS et les ZSC. Le classement des zones repose notamment sur une liste d'espèces (animales et végétales) identifiées « d'intérêt communautaire » (prioritaires ou non) bénéficiant d'un statut de protection Européen du fait de leur caractère exceptionnel ou menacé à l'échelle de l'Union. En France, le réseau Natura 2000 couvre environ 7,5 millions d'hectares dont 3,2 millions pour le réseau marin.

Bien que le réseau Natura 2000 ait pour principal objet la conservation du milieu naturel, le texte des directives qui l'instaure mentionne explicitement la nécessité de rendre cet objectif compatible avec les impératifs socio-économiques des populations humaines. Par exemple, la directive oiseaux place son action dans le cadre de « *l'amélioration des conditions de vie et du développement durable* », en visant le maintien des populations d'oiseaux « *à un niveau qui corresponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles* » (79/409/EEC amendée en 2009 : 2009/147/EC).

En France, un mécontentement général émergeant de différentes catégories d'usagers des espaces naturels s'est fait entendre dès la mise en place du réseau Natura 2000. Marqué par la création du « Groupe des neuf » et de la « Fédération Nationale de Natura 2000 »² en 1996 et la forte mobilisation des chasseurs à Paris le 14 février 1998 (CAPISANNO, 2009), ce rejet repose sur l'enjeu concret de maîtrise des modes de protection de la nature qui seront appliqués sur leurs territoires. En particulier, le manque de concertation et la déficience en communication des autorités furent dénoncées avec véhémence.

En réponse à ce mouvement, un système de concertation et de négociation est mis en route. En effet, les blocages générés par les conflits ont obligé les pouvoirs publics à intégrer la contribution des différents acteurs locaux en amont de sa mise en œuvre nationale. La première liste de sites qui couvrait 15% du territoire a en effet provoqué une « levée de boucliers » contraignant l'administration à négocier l'élaboration d'une autre liste, région par région, département par département, en fonction des enjeux territoriaux. La liste française transmise à la Commission fin 1998 ne comprenait plus que 535 sites, soit 2,5% du territoire national.

Ce scénario met en évidence une notion majeure dans la mise en place des politiques de conservation : l'acceptabilité sociale. C'est au nom de celle-ci que la nouvelle liste privilégie des territoires présentant déjà des statuts prenant en compte le milieu naturel dans leur gestion comme les réserves naturelles, les parcs nationaux ou les parcs naturels régionaux, les domaines du Conservatoire du littoral et éventuellement des Conservatoires régionaux du patrimoine (BECERRA, 2003). La pression sociale a également poussé le Ministère de l'environnement à demander des précisions à la commission européenne sur les implications de Natura 2000 sur les activités locales.

² Le premier regroupe des communes forestières et le deuxième, les fédérations de chasseurs, toutes deux marqués par l'expérience de la directive oiseaux, et aussi par les déboires des débuts de l'application de la directive « Habitats » en France, de 1996 à 2001 (Capisanno 2009).

Un « mémorandum » d'interprétation de la directive « Habitats » a été rédigé. Il pose trois grands principes présidant à l'application de la politique européenne :

- la subsidiarité (notamment pour les mesures de gestion de chaque site), conférant la responsabilité de la résolution des problèmes à l'échelon de gestion le plus local ;
- la recherche du consensus dans la désignation des sites sur la base d'une concertation et d'un partenariat avec les acteurs concernés ;
- la mise en avant de la voie contractuelle plutôt que réglementaire dans leur gestion.

Ce mémorandum est une reconnaissance de la participation des acteurs locaux à la mise en œuvre de la politique européenne (*op. cit.* 2003).

Ainsi, l'organisation de Natura 2000 en France traduit une double préoccupation de préserver les espèces et les paysages dans une démarche d'intégration des acteurs locaux par des processus de concertation et de contractualisation, spécificité de la mise en place du réseau (PINTON *et al.*, 2007).

Démarche Natura 2000 en France

Dès 2005 la prise en compte du programme Natura 2000 dans les problématiques liées à l'urbanisme tant au niveau communal (PLU) qu'au niveau intercommunal (SCOT) est entérinée par la loi DTR. À l'évaluation environnementale à laquelle les SCOT sont soumis s'ajoute désormais une évaluation d'incidences à l'échelle du projet. Une fois validée, la liste des sites est transmise par le gouvernement à la Commission européenne.

Après la désignation d'un site par l'État, un plan de gestion ou Document d'Objectifs (DOCOB) définissant les actions à engager pour garantir la préservation des milieux et des espèces citées est établi. Ce document est élaboré pour chaque site sous l'autorité du préfet, en concertation avec les partenaires locaux regroupés au sein d'un Comité de Pilotage (COPIL) désigné par arrêté préfectoral. A l'issue de l'élaboration du Document d'Objectifs ou phase de diagnostic, le périmètre peut être réajusté après examen et validation par le Comité de Pilotage. Si l'ajustement est important, une procédure de consultation des communes et des Communautés de communes concernées sera mise en place.

La mise en œuvre des actions du DOCOB se fait sous forme de « contrats Natura 2000 » (cahier des charges, coût, financement). La gestion contractuelle des sites peut se faire grâce à deux outils : les contrats et la charte Natura2000. Les contrats peuvent être de deux types. Des contrats agricoles (MAET) à destination des agriculteurs et des contrats non agricoles (forestiers ou non) à destination des ayant-droits et des titulaires de droit réel (propriétaires, ayant-droits, gestionnaires).

La création de ces cadres de concertation semble constituer un moyen efficace pouvant permettre une bonne appropriation de ces politiques. Cependant, afin que ce système puisse prendre toute sa mesure et son efficacité, il est nécessaire que toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet puissent prendre part aux débats ou tout au moins être informées des avancées et du contenu des mesures en cours d'élaboration. Il convient donc de s'interroger sur le processus de communication mis en place dans le cadre de ce type de projet.

Aujourd'hui, le réseau Natura 2000 couvre en France environ 7,5 millions d'ha dont 3,2 millions pour le réseau marin. Le Languedoc-Roussillon est la région française dont le territoire est le plus concerné par des sites Natura 2000 en part relative (32%). On retrouve approximativement le même pourcentage pour le département de l'Hérault (29%) qui regroupe 53 sites, dont 36 au titre de la directive « Habitats ».

Natura 2000 dans le site « Grand Pic Saint-Loup »

L'histoire de Natura 2000 au sein du Pic Saint-Loup commence par une concertation qui dura de 2005 à 2008 entre l'administration et les élus des communes concernées. Cette démarche a abouti le 20 novembre 2008 à la mise en place d'un Comité de Pilotage, la CC Séranne Pic Saint-Loup assurant la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB *Natura 2000*.

Le site Natura 2000 Pic Saint-Loup correspond à un site d'Intérêt communautaire, future Zone Spéciale de Conservation. Celui-ci délimite des milieux de vie d'espèces végétales et animales que la directive « Habitats » a classés comme remarquables et donc, nécessitant des mesures de conservation ou de gestion conservatoire. Toute la démarche de Natura 2000 se définit en fonction de ces éléments à préserver ou conserver. Le site du Pic Saint-Loup est également compris en partie dans une Zone de Protection Spéciale (ZPS) qui abrite trois couples d'Aigles de Bonelli, soit 30% des effectifs régionaux. Un quatrième site de nidification présent dans ce territoire a été abandonné en 1995 (<http://www.loupic.com/Natura-2000>). Parmi les dix huit autres espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux rencontrés dans ce territoire, le Circaète Jean-le-Blanc, le Busard cendré, le Crave à bec rouge, le Grand-duc d'Europe, l'Engoulevent et le Rollier d'Europe ont des effectifs considérés comme significatifs.

En raison de la fermeture du paysage, mais aussi du regain d'intérêt pour la viticulture, notamment sur les coteaux, certains milieux naturels et les espèces associées sont devenus menacés. Ceci légitimerait et justifierait en partie la mise en place d'une zone de protection spéciale (Les Ecologistes de l'Euzière, 2006).

Le Comité de Pilotage dont l'objectif principal est de mener à bien l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) pour l'ensemble des communes impliquées, est placé sous la présidence de Madame Christiane Roy, Maire de la commune de Notre-Dame de Londres. Le DOCOB est réalisé sur la base d'un diagnostic écologique effectué par le bureau d'étude Biotope. Ce travail a permis d'identifier trente-cinq habitats naturels ou semi-naturels dont dix sept sont d'Intérêt Communautaire (IC) parmi lesquels quatre sont prioritaires.

Ce diagnostic présente également les enjeux prioritaires propres au territoire et leur hiérarchisation :

1. Restauration et gestion des milieux de prairie de grande valeur dans la plaine avec mise en place d'un suivi.
2. Maintien et restauration des pelouses à Brachypode rameux sur les espaces de garrigue du sud (pastoralisme).
3. Mise en protection de la grotte de l'Hortus et travail sur le vieux bâti pour la préservation des chauves-souris .

4. Poursuite du travail de connaissance (lien avec chercheurs) et de gestion/préservation du réseau de mares + intégration des mares hors site Natura 2000.
5. Réflexions à mener sur la gestion de l'eau alimentant le Lamalou et restauration des zones dégradées.
6. Préservation de la végétation des parois rocheuses du versant nord du Pic Saint-Loup.

Ces résultats ont été présentés lors du Comité de Pilotage du 17 décembre 2009 (<http://seranepicsaintloup.free.fr>).

Le processus d'élaboration du DOCOB comprend l'organisation de réunions publiques et de concertation organisées de façon tournante dans les communes du grand Pic Saint-Loup. Ces réunions permettent de constituer des groupes thématiques de travail pour orienter l'élaboration du DOCOB. Ce processus de concertation est actuellement au cours sur la zone du site Natura 2000 Pic Saint-Loup. Le document final, selon la Chargée de mission Natura 2000, pourrait voir le jour au courant du premier trimestre de l'année 2011.

L'intérêt de Natura 2000 pour le Pic Saint-Loup, est la préservation d'une richesse exceptionnelle d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire. Le DOCOB définira les moyens de préserver ou de restaurer ce patrimoine en y associant dans une large mesure les acteurs socio-économiques. Pour cela, il s'agira d'aboutir à la contractualisation d'actions spécifiques, et donc à la signature de contrats impliquant les acteurs du territoire. Ces contrats constitueront un cadre d'actions financées et conduites par les acteurs pour assurer le maintien ou la restauration des habitats naturels et des espèces associés au site. Le second outil utilisé lors de la phase de concertation consiste en l'élaboration d'une charte de déontologie (code de bonne conduite) avec les usagers du territoire. Ceux-ci acceptent de respecter les préoccupations nécessaires au maintien d'un bon état de conservation de la biodiversité dans le cadre de leurs activités sur le site.

La protection de la biodiversité ne peut être réellement efficace qu'avec la participation des populations locales. Or celles-ci se trouvent en interaction directe avec les milieux et espèces concernés par Natura 2000. Comment assurer l'appropriation de la démarche Natura 2000 à ces populations ? Quels facteurs déterminent l'acceptabilité d'une politique de protection de l'environnement pour les habitants du territoire concerné ?

La présente étude s'inscrit dans cette logique. À travers l'exemple du Site d'Intérêt Communautaire du Pic Saint-Loup, et plus particulièrement de la partie de ce site située sur le territoire communal du Mas de Londres, elle s'attache à comprendre le déterminisme des difficultés d'ancrage de Natura 2000 dans les territoires.

En premier lieu, et comme le souligne le rapport Chevassus-au-Louis (2009), la société dans son ensemble fait preuve d'une large méconnaissance des processus naturels et des services qu'ils proposent et dont elle est tributaire. Pour estimer dans quelle mesure cela constitue une limite à la concertation et à l'acceptation de la démarche Natura 2000, il paraît nécessaire d'identifier les connaissances sur lesquelles les politiques de conservation se basent et de déterminer si les populations y ont accès et les comprennent. Accepter une démarche suppose aussi qu'on en connaît les mécanismes. De même, le niveau de connaissance qu'ont les habitants par rapport au programme Natura 2000 peut influencer leur vision, car ils peuvent alors comprendre les raisons de sa mise en place.

Par ailleurs, l'acceptabilité de Natura 2000 ne se limite pas au savoir des populations concernées. Parce que cet outil européen touche un territoire vécu et pratiqué par des individus, une dimension plus subjective entre en jeu. Au sein d'un même groupe de personnes, une multitude de valeurs traduisent le rapport de chacun avec son environnement immédiat. Or, parfois, ces valeurs peuvent se retrouver en décalage avec celles portées par la politique de protection de la nature qui se met en place. Une démarche de protection et de mise en valeur d'un patrimoine partagé ne peut faire l'économie d'un regard attentif sur les représentations et les attaches de la population sur son milieu de vie. L'ignorer pourrait conduire à un échec résultant de la confrontation entre vues différentes au lieu de créer des synergies entre elles au profit du bien commun. La diversité des représentations de la nature et la typologie des habitants qui y est associée doivent donc être abordées.

Ces axes de réflexion ont servi de base à un travail de terrain mené sur la commune du Mas-de-Londres, dont la majeure partie du territoire est comprise dans le périmètre du site d'intérêt communautaire (SIC) du Pic-Saint-Loup. Deux études complémentaires ont donc été menées : l'une orientée vers les politiques de protection des milieux naturels et les acteurs institutionnels qui sont chargés de les mettre en œuvre ; l'autre tournée vers les usagers du territoire, leurs connaissances et leurs valeurs afférentes à la nature.

1 QUEL ANCRAGE POLITIQUE POUR NATURA 2000 ?

Analyse des interactions institutionnelles

La mise en place d'une politique comme Natura 2000 nécessite l'intervention de nombreux acteurs du monde politique et institutionnel. En premier lieu, il s'agit de relayer sur le territoire des orientations fixées par les échelons décisionnels supérieurs (Union Européenne et État). Ensuite, la gestion locale des questions relatives à la conservation de la biodiversité implique la concertation de toutes les parties prenant part à la vie du territoire.

Cette partie se propose d'analyser les éventuels conflits structurels fondés sur une incohérence des politiques environnementales entre elles ainsi que certains conflits de procédures, afin de mieux cerner les débats et oppositions entre acteurs lors de la mise en œuvre d'une politique publique de conservation de la biodiversité. Entre autres pistes, la compréhension des enjeux, la confrontation des instruments de planification, l'importance et la nature des processus de communication sont explorés.

1.1 Méthodologie

1.1.1 Typologie d'acteurs

Dans une recherche d'exhaustivité, il faut identifier tous les acteurs connus en charge de l'aménagement et du dessein des territoires. Il s'agit d'obtenir une démarche la plus représentative possible. La typologie doit aussi tenir compte des dynamiques et spécificités locales. On parlera de groupes organisés ayant une existence institutionnalisée et reconnue socialement.

L'analyse approfondie des différents statuts juridiques et compétences de chacun nous permet d'établir une typologie d'acteurs en cinq strates. Leur nomination en tant que membre du COPIL est aussi un élément à intégrer dans le choix des acteurs. On retrouve en premier lieu, les institutions meneuses de politiques publiques territorialisées locales: les collectivités territoriales. Elles œuvrent à différentes échelles : régionale, départementale, intercommunale et communale. Les représentants locaux des politiques de l'État plus couramment appelés services déconcentrés de l'État forment la deuxième catégorie d'acteurs. Plus précisément il s'agit de la Préfecture, la DREAL et la DDTM. Ensuite, les organismes consulaires et/ou entreprises de services telles que la Chambre d'agriculture, la CCI, le CAUE, le SAFER et le CENLR constituent une troisième strate. Ils apportent appui technique et formation aux décisionnaires comme aux particuliers. Enfin les acteurs économiques et les représentants de la société civile sont deux groupes d'acteurs agissant sur le développement et l'architecture du territoire. Les premiers peuvent avoir une influence sur la décision politique. Les seconds incarnent la voie populaire dans le processus de décision.

1.1.2 Entretiens semi-directifs

Cette analyse de la territorialisation de l'action publique se fait grâce à une étude dynamique de terrain par entretiens. La recherche et la collecte d'informations se font directement auprès des acteurs ayant un rôle dans la gestion du territoire d'étude. Un contact par enquêtes permet de mieux appréhender la réalité du terrain.

La typologie d'acteurs effectuée facilite aussi la détermination des personnes ressources et la construction de grilles spécifiques d'entretiens. Les guides sont adaptés à la typologie d'acteurs établie précédemment à partir d'une trame commune. Les entretiens sont ainsi personnalisés suivant les différentes institutions et acteurs.

Dans *Réflexions sur l'enquête-entretien* des Cahiers de l'ISPP, F. Lieberherr décrit comment "la non directivité vise à éviter les conditions de déterminisme créées par un outil tel qu'un questionnaire ou un test tendant à influencer la réponse et à normaliser la contenu du témoignage". L'entretien semi directif est adapté pour préciser certains aspects d'un thème ou d'une question. Il permet de guider le discours de l'interviewé vers les sujets qui intéressent l'interviewer, tout en restant ouvert dans le développement des réponses. Il aide à la construction d'un échange libre et modulable en fonction des personnes interrogées et de leurs spécificités. C'est dans ce but que l'entretien semi directif est retenu.

Il est nécessaire de construire un cadre rigide car les entretiens sont menés par des personnes différentes. L'étape de la construction collective de guides d'entretien facilite la passation de l'entretien. De plus, le guide d'entretien est un support indispensable utilisé pour recadrer l'interviewé s'il s'éloigne du sujet de l'enquête. Pour l'élaboration de ces derniers, le choix est fait de lister les informations que l'on cherche à obtenir et non les questions formulées. Il faut cibler au mieux les informations que l'on veut récolter. La grille d'entretien est donc revue à chaque fois en fonction des informations prioritaires à recueillir de chacun des enquêtés.

L'entretien consiste en une approche globale puis spécifique. Il est construit sur la base de trois niveaux successifs de réflexion :

- Comprendre les enjeux prioritaires en termes d'environnement.
- Faire un focus sur les politiques environnementales dévouées à la protection de la biodiversité.
- Établir le lien avec Natura 2000, utiliser Natura 2000 comme modèle d'étude appliqué sur la zone du Pic Saint Loup.

Une rencontre dans le cadre d'un entretien semi directif relève d'une situation particulière et d'interactions qu'il convient de préparer à l'aide de simulations d'entretiens effectués en interne. Durant la prise de contact ainsi qu'en début d'entretien, l'énoncé présentant le master et son sujet d'étude n'est pas à négliger. Il doit être simple concis et général afin de ne pas créer de biais d'office. Une personne du trinôme ou binôme est chargée de la prise de notes. Celle-ci ne dispense pas du contact visuel avec l'interviewé qui est essentiel dans l'optique d'apporter des informations supplémentaires précieuses. Un magnétophone peut aider par l'enregistrement de certains entretiens. Très rapidement après chaque entretien, la personne responsable de la prise de notes se charge de rédiger un compte rendu. Ainsi, toute l'équipe peut avoir un retour rapide des propos recueillis.

1.1.3 Diagrammes et cartes à dire d'acteurs

Des outils techniques complémentaires sont élaborés dans un souci d'exhaustivité maximale du dialogue avec la personne: le « Diagramme à dire d'acteurs » et la « Carte à dire d'acteurs ». Les deux outils sont aussi construits dans le but d'un entretien vivant et animé. Ils représentent des

appuis matériels qui permettent d'éclairer la discussion et visent enfin à faciliter la récolte des informations et étayer l'analyse des données recueillies.

Diagramme à dire d'acteurs

Le premier appelé « Diagramme à dire d'acteurs » sert à comprendre les interactions entre toutes les catégories d'acteurs impliquées. Il doit nous permettre de mieux comprendre le processus de communication existant entre les différents acteurs cités, les partenaires privilégiés, la nature, les absences ou fréquences de liens. L'intérêt de l'instrument est d'illustrer les relations que l'institution entretient ou non avec les différents acteurs du réseau Natura 2000 dans le cadre de son travail. Un fond de diagramme est dessiné mettant en tête l'institution de l'interrogé. Dans cette optique, le fond est élaboré afin que la personne puisse le remplir. Le fond de diagramme sert aussi d'appui à la discussion sur la nature des relations avec chacun.

Carte à dire d'acteurs

La méthodologie de la cartographie à dire d'acteurs s'applique pour recueillir les différents regards des acteurs locaux sur le territoire concerné, c'est-à-dire la manière dont ils spatialisent, localisent et hiérarchisent les enjeux de territoire. Initiée par Hervé Moisan dans les années 1980, et reprise par Jean Pierre Deffontaines, Marc Benoit et Sylvie Lardon à l'INRA, cette méthode vise à confronter les connaissances que les différents acteurs agissant sur une même zone ont de leur territoire. Il s'agit de s'attarder sur les représentations que l'acteur se fait de son territoire.

Quatre fonds de cartes à différentes échelles sont proposés. Progressivement on passe du grand Montpellier, au nord Montpellier, au bassin de Londres pour arriver sur la commune du Mas de Londres. Les fonds de carte présentent le territoire par quelques éléments simples de repérage comme le nom des communes, les courbes de niveaux, les cours d'eau et les routes principales.

Les différents fonds de carte sont présentés aux personnes rencontrées, pour tenir compte de la diversité des échelles de travail des interviewés, qui peut influencer sur leur capacité à se projeter sur un plan.

La méthodologie de la carte à dire d'acteurs a pour objectifs spécifiques de révéler:

- Les enjeux territorialisés propres ou non à chaque interviewé ou institution.
- L'influence que le périmètre d'action du travail de chaque interviewé peut avoir sur leur capacité à se projeter sur la carte.
- La capacité des acteurs de faire des aller-retours de la macro à la micro échelle territoriale.

1.1.4 Analyses des données

Compte-rendus d'entretiens

L'analyse de tels entretiens est délicate de par la richesse des données recueillies. Il faut donc dans un premier temps les compiler afin de simplifier une réalité complexe. Afin de déterminer s'il existe des incohérences dans la mise en œuvre de Natura 2000, les compte-rendus d'entretien sont traités de manière à construire une grille récapitulative reprenant les informations suivantes :

Variables descriptives :

- Activités principales de la structure interrogée
- Politiques territorialisées auxquelles elle collabore
- Rôle de celle-ci dans la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site du Pic Saint Loup

Variables analysées :

- Enjeux principaux identifiés par la personne interrogée sur le territoire du Pic Saint Loup
- Implication dans la phase d'élaboration du DOCOB
- Avis sur la concertation
- Implication envisagée dans la phase d'animation
- Avis sur la contractualisation
- Avis sur la procédure d'évaluation d'incidences
- Limites inhérentes au processus Natura 2000
- Suggestions pour améliorer la démarche Natura 2000

Cette grille est ensuite remplie à l'aide d'un nombre limité de mots-clefs résumant le discours des personnes interrogées. Les données recueillies sont ensuite analysées afin de déceler aisément des convergences et divergences évidentes des points de vue exprimés par les acteurs. Au cours de cette étape, une attention particulière est accordée aux variables descriptives, afin déceler éventuellement les ressemblances et les dissemblances de réponses qu'elles pourraient expliquer. Lorsque plus de précisions sont nécessaires, le retour aux compte-rendus exhaustifs des entretiens permet de replacer ces résultats dans leur contexte et de s'assurer de la justesse des interprétations qui en découlent.

Une analyse des correspondances multiples est de plus conduite sur les enjeux identifiés autour du Pic Saint Loup au cours de l'entretien, afin de déceler l'existence ou non de groupes plus spécifiquement sensibles à tel ou tel aspect du territoire.

Diagrammes d'acteurs

Les diagrammes à dire d'acteurs renseignés par les interviewés nous apportent de quoi construire un tableau à double entrée illustrant les liens entre acteurs. Celui-ci met en évidence des liens bilatéraux (réciproques) et unilatéraux (non réciproques) symétriques ou dissymétriques ainsi que les liens inexistantes. Le dessin dévoile des rapports interactifs et des flux relationnels. Des statistiques descriptives peuvent être dégagées du tableau sur la nature des liens entre acteurs.

Cartes à dire d'acteurs

Les cartes à dire d'acteurs obtenues sont revues et corrélées à d'autres variables du type: l'échelle d'action de la structure, sa localisation, etc. Ces données sont ensuite traitées au moyen d'analyses des correspondances multiples (ACM) à l'aide du Logiciel Minitab® 13. L'analyse considère vingt-trois variables qualitatives partagées en cinq différentes catégories :

- La typologie des acteurs concernés : collectivités territoriales, services décentralisés de l'État, organismes consulaires et entreprises de services, opérateurs économiques et représentants de la société civile.
- L'échelle de la « carte à dire d'acteurs » : grand Montpellier, nord Montpellier, bassin de Londres et Mas de Londres.
- Le périmètre d'actions des acteurs sur le territoire : communal, intercommunal, départemental et régional.
- Le lieu de siège de l'institution : Montpellier agglomération, Sud Pic-Saint-Loup, Bassin de Londres.
- Les enjeux du territoire soulevés par les « cartes à dire d'acteurs ».

1.2 Résultats

1.2.1 Entretiens réalisés

Les cinq membres du groupe se sont répartis en trinôme pour une grande majorité d'entretiens. Dans un souci d'efficacité des autres tâches à accomplir, les derniers entretiens ont été effectués par des binômes. La répartition des entretiens a été sensiblement la même au niveau du groupe. Un noyau d'étudiants des autres hypothèses a également participé à la poursuite des entretiens soit par intérêt soit par manque de personnes pour des entretiens ayant lieu en même temps. Un entretien a été réalisé collectivement au sein des locaux du CEFE.

La durée des entretiens est fonction des acteurs interrogés et à leur implication dans la démarche Natura 2000. Elle varie de 50 minutes pour l'Association Loupic à 2h30 pour les écologistes de l'Euzière et la maire de Notre-Dame de Londres. De façon générale toutes les institutions ont été rencontrées et la typologie établie, s'est révélée appropriée pour les thèmes et questions soulevés dans le guide d'entretien.

Le tableau ci-dessous représente les entretiens réalisés à partir de la typologie explicitée dans la partie méthodologie. Cette typologie regroupe cinq catégories d'institutions ou acteurs:

Tableau 1: liste des acteurs rencontrés, poste/fonction et emprise par typologie.

Acteurs	Personne interrogée	Poste/Fonction	Échelle d'action
Collectivités territoriales			
Conseil Régional LR	Simon Woodsworth	Chargé de projet Biodiversité et Territoires	Région
Conseil Général 34	Aline Beaudouin	Chef du service Espace Naturels Sensibles (ENS)	Département
communauté de communes du Grand Pic Saint Loup	Sandrine Navarre	Chargée de mission Natura 2000 Pic-Saint-Loup	Intercommunalité
	Stéphane Noyer	Directeur des services techniques	Intercommunalité
Syndicat Mixte du SCOT	Hervé Watel	Chargé de mission du SCOT	Intercommunalité
communes	André Palaysi	Ancien maire du Mas de Londres	commune
	Franck Tourrel	Maire actuel du Mas de Londres	commune
	Christiane Roy	Maire de Notre-Dame de Londres //	commune/

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

		Présidente du COPIL	Intercommunalité
Services déconcentrés de l'État			
DREAL LR	Nathalie Lamande	Chef de projets Natura 2000	Région
DDTM 34	Annie Viu	Chef du service Agriculture, Forêts et Gestion des Espaces Naturels	Département
Organismes consulaires et entreprises de service			
CAUE	Aspasie Kamberou	Architecte urbaniste	Département
Chambre d'agriculture 34	Alice Boscher	Chargée de mission environnement	Département
CCI	Christine Pradel	Chef du service urbanisme, aménagement et développement local	Département
SAFER LR	Mehdi Kacimi	Technicien foncier	Région
CEN LR	Claudie Houssard	Directrice du CEN LR	Région
CEFE CNRS	John Thompson	Chercheur au CEFE CNRS Département Dynamique des Systèmes Écologiques	Région
Opérateurs économiques			
Opus Développement	M. Ruiz	Architecte, responsable de projets immobiliers	Département
AMAP du Lamalou	Stéphane et Sylvia	Producteur	Intercommunalité
Syndicat des vignerons du Pic Saint-Loup	Jean-Marc Ravaille	Directeur du syndicat des vignerons	Intercommunalité
Agriculteur/ Éleveur de poules	Jean-François Trébuchon	Chef d'exploitation agricole et d'élevage de poules pondeuses	Intercommunalité
Représentants de la société civile			
Fédération régionale des chasseurs LR	Lucie Gillioz	Chargée de mission Natura 2000	Région
Écologistes de l'Euzière	Jean-Paul Salasse	Directeur	Région
Association LOUPIC	M. Perrey	Directeur et webmaster	Intercommunalité

Les institutions rencontrées sont listées dans le tableau 1 ci-dessus. La majorité d'entre elles font partie des « Collectivités Territoriales », elles représentent 35% du total, soit 8 des 23 institutions rencontrées. Les « Organismes Consulaires et Entreprises de Services » sont au nombre de six, soit 26% du total. Quatre institutions sont placées dans la typologie « Opérateurs économiques » et représentent 17% des institutions rencontrées. Trois institutions rentrent dans la typologie « Représentants de la société civile », soit 13% du total. Deux institutions, soit 9% du total, sont dans la typologie « Services déconcentrés de l'Etat ». La proportion d'institutions par typologie d'acteurs est montrée dans la figure 3 ci-dessous.

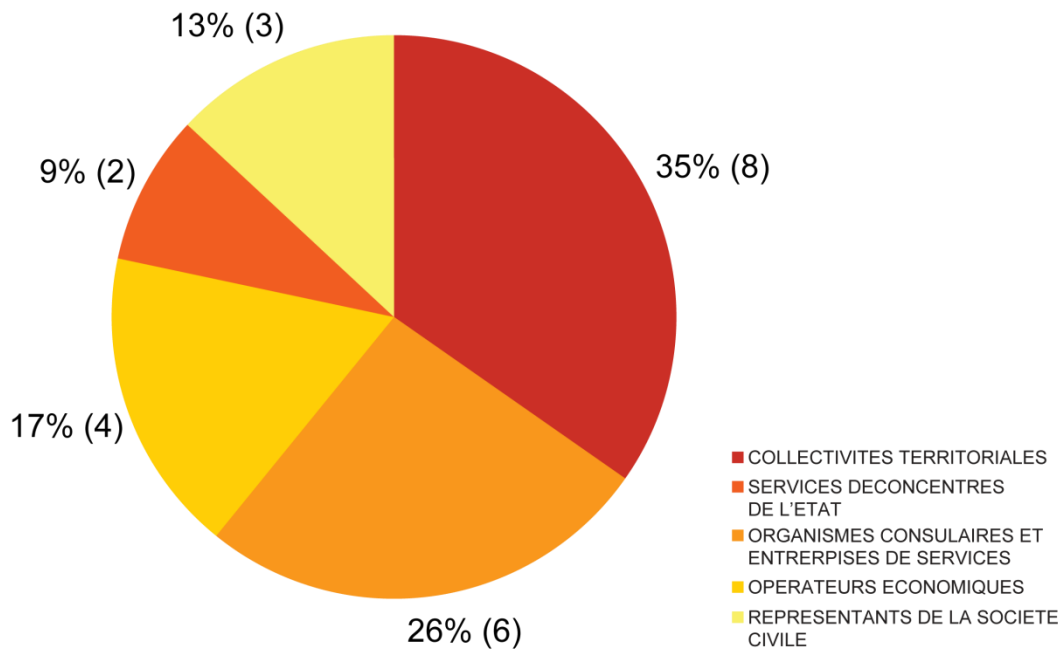


Figure 1 : plan d'échantillonnage des acteurs interrogés.

La figure 4 montre la proportion des institutions interrogées selon leur localisation géographique. La majorité des institutions se trouvent principalement à Montpellier ou au sein de la communauté d'agglomération, elles sont en nombre de 12 et représentent 55% des institutions rencontrées. Six institutions ont leurs sièges situés dans le bassin de Londres (27%) et quatre sur le versant Sud du Pic-Saint Loup (18%).

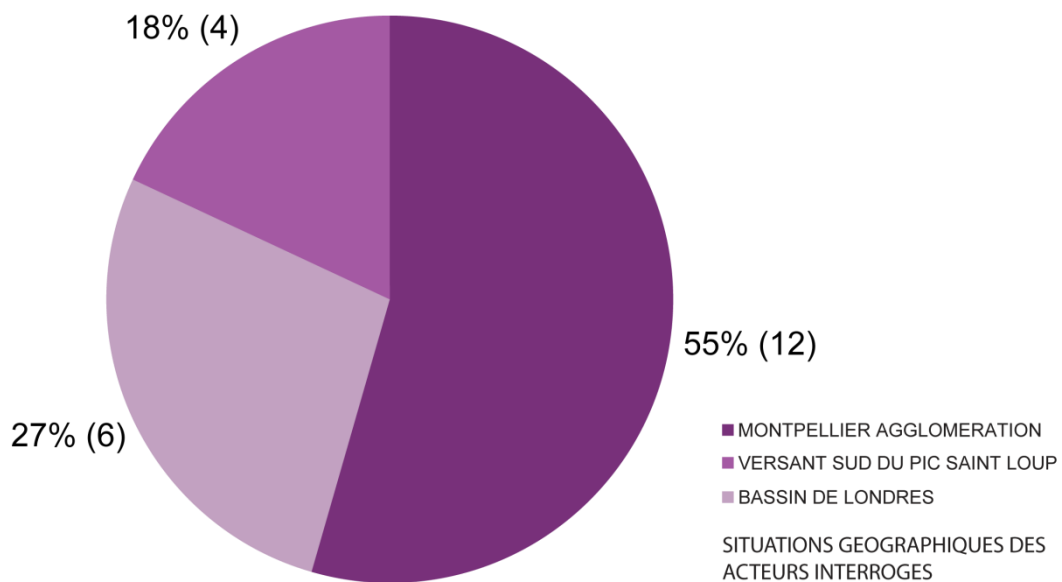


Figure 2 : répartition des acteurs interrogés selon leur localisation géographique.

Les institutions qui ont une emprise départementale et celles qui ont une emprise intercommunale, 35% et 30% respectivement, représentent un peu plus du tiers des interrogés. Cinq

des institutions (22%) ont une emprise régionale et trois (13%) une emprise communale. La figure 5 ci-dessous renseigne sur les quatre emprises d'actions des institutions rencontrées.

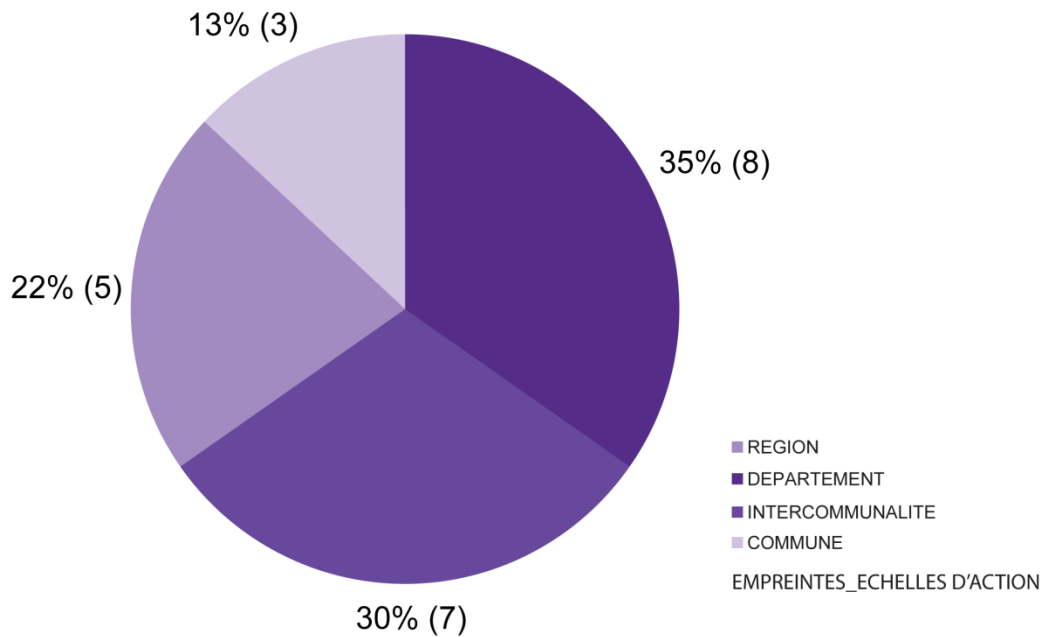


Figure 3 : distribution des acteurs interrogés selon leur échelle d'action.

1.2.2 Analyse des compte-rendus d'entretien

Enjeux identifiés sur le territoire du Pic Saint Loup

Analyse qualitative

La figure 6 présente par ordre décroissant les principaux enjeux identifiés sur le territoire du Pic Saint Loup par les 22 acteurs interrogés ayant répondu à la question. Parmi ceux-ci, l'urbanisation (URBA) a été citée par une forte majorité (68%) des personnes interrogées. La déprise agricole (DEPR), et la fermeture des milieux (FERM) viennent ensuite, citées respectivement par 50% et 45% des interviewés. Ces deux notions semblent souvent reliées dans l'esprit des acteurs : sur les 13 personnes ayant cité l'un ou l'autre de ces enjeux, 8 les ont associées dans leur discours.

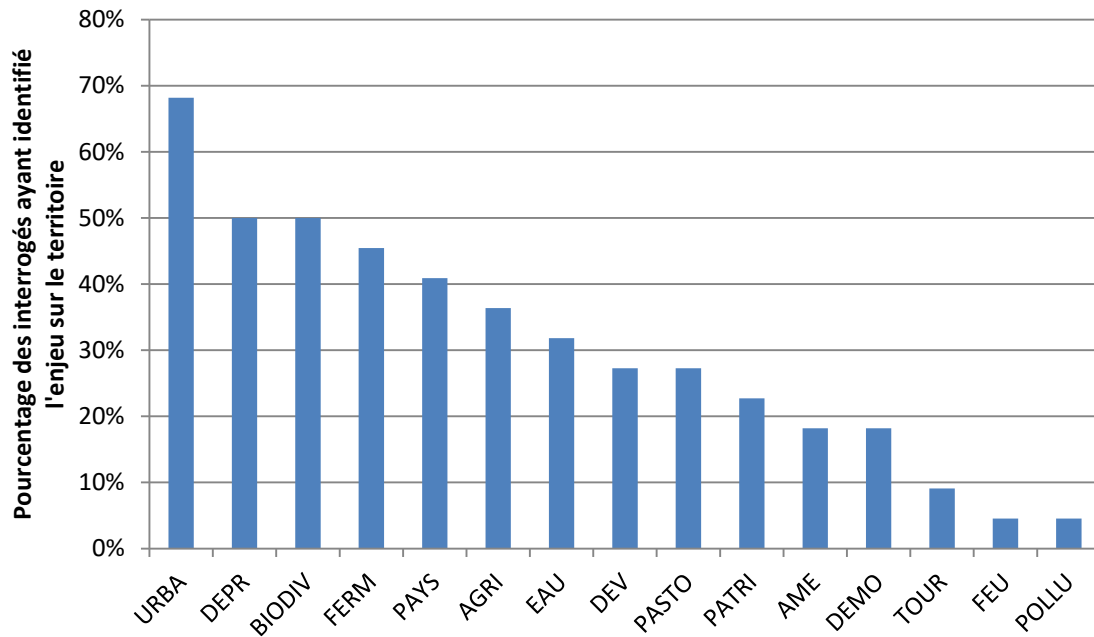


Figure 4 : enjeux identifiés sur le territoire par les acteurs interrogés, classés par pourcentage d'occurrence dans les entretiens. URBA : urbanisation. DEPR : déprise agricole. BIODIV : biodiversité. FERM : fermeture des milieux. PAYS : paysage (dimension esthétique). AGRI : agriculture (dimension économique). EAU : ressource en eau. DEV : développement économique. PASTO : pastoralisme-élevage. PATRI : patrimoine emblématique naturel et culturel. AME : aménagement du territoire et infrastructures. DEMO : démographie. TOUR : tourisme. FEU : incendies. POLLU : pollution.

La thématique « biodiversité » (BIODIV) est également bien représentée : 50% des interviewés la citent. Les aspects paysagers (PAYS) et la fonction de production agricole (AGRI) du territoire rassemblent encore un assez grand nombre d'acteurs (41% et 36%). La ressource en eau (EAU) (32% des acteurs) semble préoccuper principalement les administrateurs du territoire à l'échelle du bassin de Londres (CCGPSL et SCOT), ainsi que les producteurs agricoles (AMAP, Chambre d'Agriculture et Syndicat des Vignerons du Pic-Saint-Loup). L'association Loupic la cite également. Le développement économique (DEV) a été évoqué par 27% des acteurs : le directeur des services techniques de la communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup, le chargé de mission du SCOT, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre d'Agriculture, le Syndicat des vignerons du Pic-Saint-Loup et le promoteur immobilier OPUS Développement.

Parmi les enjeux moins souvent évoqués, le pastoralisme et l'élevage (PASTO) (29% des acteurs) est souvent associé aux problématiques de déprise agricole et de fermeture des milieux (4 fois sur les 6 évocations).

Enfin, certains enjeux apparaissent plus rarement, plus caractéristiques de certains acteurs : patrimoine (PATRI) pour les élus locaux, la communauté de communes, la CAUE et l'association Loupic ; démographie (DEMO), aménagement du territoire et infrastructures publiques (AME) pour les élus locaux, le SCOT et l'association Loupic ; tourisme (TOUR) pour la communauté de communes et la CCI ; incendies (FEU) pour la communauté de communes ; et pollution (POLLU) pour l'AMAP du Lamalou.

Analyse des Correspondances Multiples entre acteurs et enjeux du territoire

Une Analyse des Composantes Multiples (ACM) est réalisée afin d'observer l'existence de corrélations entre les enjeux et les acteurs institutionnels. Les deux premières composantes issues de l'analyse sont retenues avec 32% d'inertie.

La figure 7 montre comment les enjeux sont structurés en fonction des acteurs institutionnels. Les acteurs institutionnels qui interfèrent significativement avec la structure des groupes d'enjeux sont :

- Composante 1 : la mairie du Mas de Londres, la mairie du Notre-Dame de Londres, la SAFER, la Direction Général des Services Techniques de la CCGPSL.
- Composante 2 : Le Syndicat Mixte du SCOT et l'Association Loupic qui a montré une très faible corrélation avec la structure du nuage de points et n'est pas représenté dans la figure.

Le diagramme révèle quatre groupes d'enjeux:

- Le groupe 1 associe les enjeux de la fermeture du milieu, du pastoralisme, des incendies et de la déprise agricole.
- Le groupe 2 associe les enjeux du développement, de l'agriculture et de la ressource en eau
- Le groupe 3 associe les enjeux de l'aménagement, du paysage et de la démographie.
- Les enjeux du patrimoine, de l'urbanisation, de la biodiversité, du tourisme et de la pollution restent dispersés dans le nuage.

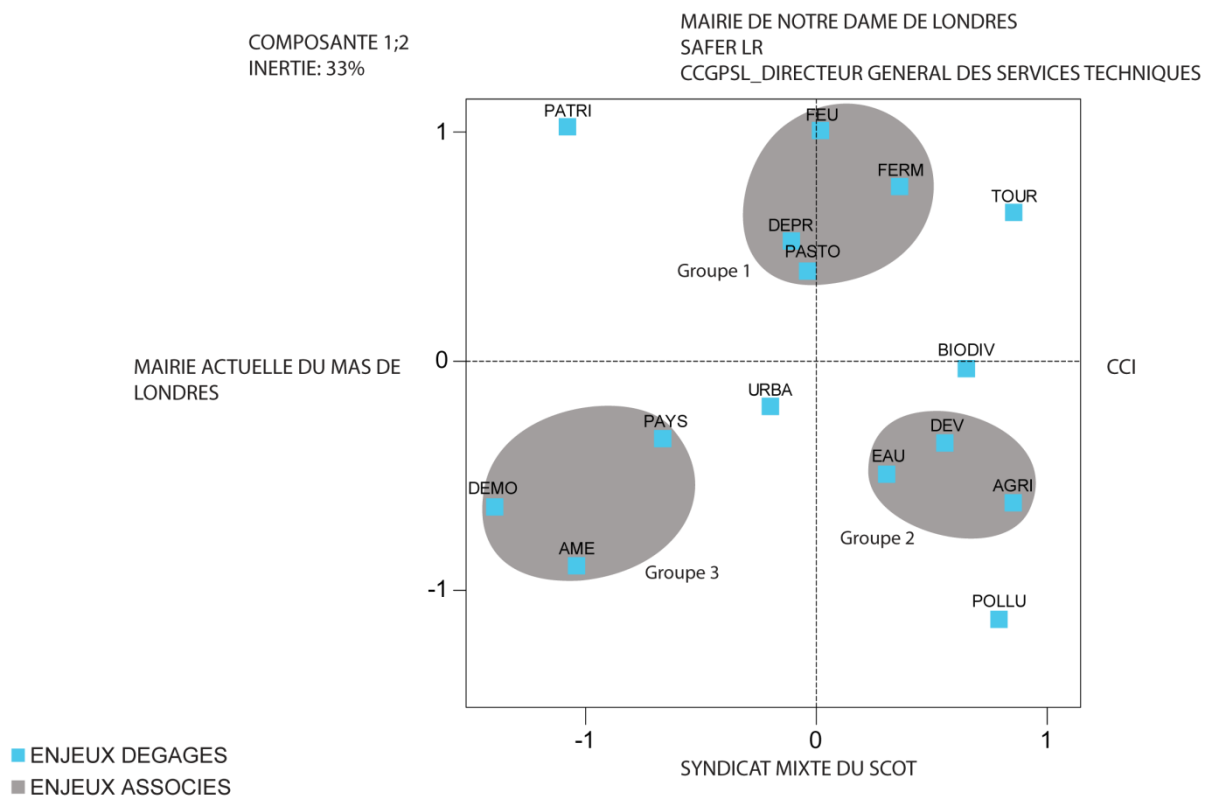


Figure 5 : résultats d'ACM regroupant les principaux enjeux du territoire fonction des acteurs institutionnels.

La figure 8 montre comment les acteurs institutionnels sont structurés en fonction des enjeux. Les enjeux qui interfèrent significativement à la structure des groupes des acteurs institutionnels sont :

- Composante 1 : Démographie
- Composante 2 : Fermeture du milieu et patrimoine

Le diagramme révèle cinq groupes d'acteurs institutionnels. Les couleurs des points illustrent la typologie des acteurs :

- Le groupe 1 associe : la mairie de Notre-Dame de Londres, La Direction Générale des Services Techniques de la CCGPSL, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), le chercheur associé eu CEFÉ, les écologistes de l'Euzière, la chargé de mission Natura 2000 de la CCGPSL.
- Le groupe 2 associe : le chambre d'agriculture, la direction départemental des territoires et de la mer (DDTM), le Syndicat des Vignerons du Pic-Saint-Loup, l'AMAP du Lamalou, l'entreprise d'avicole.
- Le groupe 3 associe : l'immobilier OPUS Développent, l'association Loupic, Le Syndicat Mixte du SCOT.
- Le groupe 4 associe : la mairie du Mas de Londres, l'ancienne marie du Mas de Londres, la DREAL et le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE).

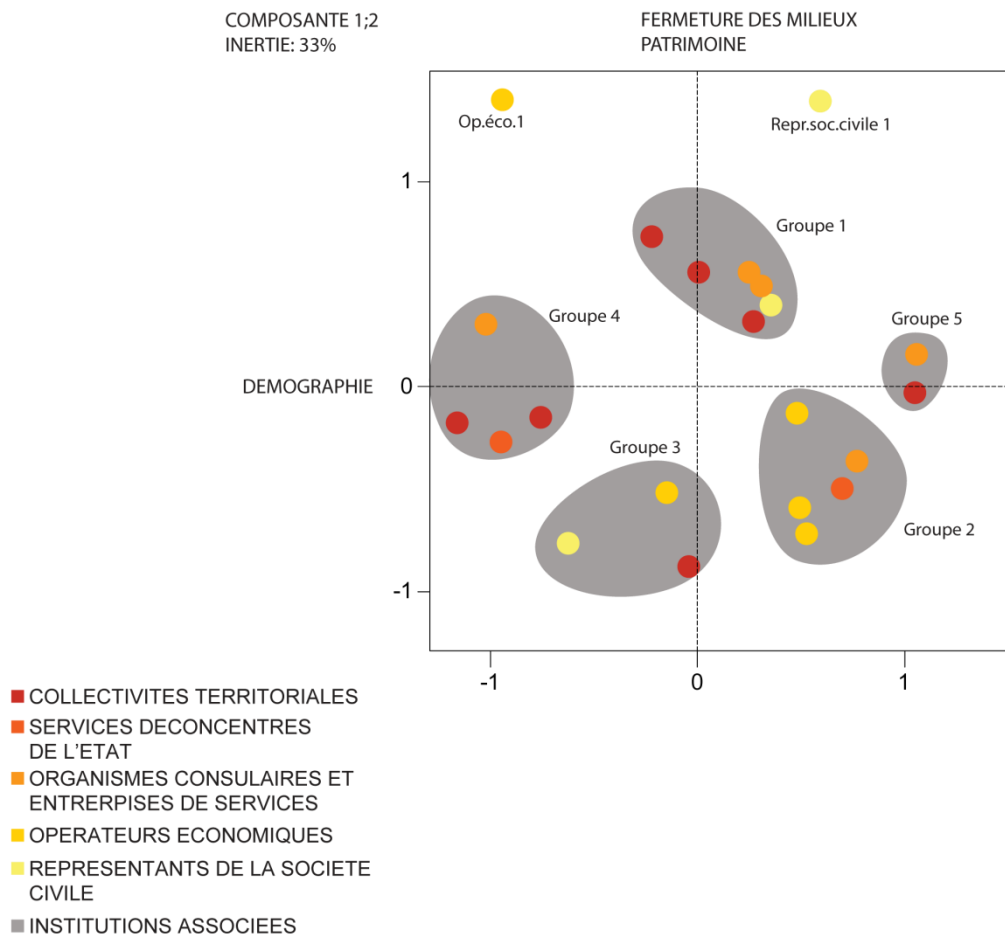


Figure 6 : résultat d'ACM regroupant les acteurs interrogés selon les enjeux identifiés sur le territoire

Élaboration du DOCOB et concertation

Sur les 22 acteurs rencontrés, 12 ont été au moins indirectement associés à la phase de diagnostic comprise dans l'élaboration du DOCOB. La nature de leurs contributions peut se catégoriser en sous-ensembles :

- Une action d'animation sur la mise en œuvre du diagnostic, en mobilisant les acteurs. 3 acteurs sont concernés. Il s'agit de la chargée de mission Natura 2000 au sein de la CCGPSL qui est par ailleurs chargée de la rédaction du DOCOB et du secrétariat du COPIL ; de la présidente du comité de pilotage et maire de Notre-Dame de Londres ; et de la DDTM.
- Une action de sensibilisation autour de la démarche, en direction des administrés ou des membres du réseau des acteurs concernés. On retrouve parmi ces derniers la chargée de mission Natura 2000 et la présidente du COPIL, auxquels s'ajoutent le maire actuel du Mas de Londres, le chargé de mission du SCOT, la Chambre d'Agriculture et la Fédération Régionale des Chasseurs.
- Une participation active au processus de concertation à travers les groupes de travail. Les acteurs concernés sont sensiblement les mêmes que ceux impliqués dans la sensibilisation, auxquels s'ajoute le Syndicat des Vignerons du Pic et le Directeur Général des Services Techniques de la CCGPSL (dont dépend directement le travail de la chargée de mission Natura 2000).
- Une action de collaboration à distance, consistant principalement en un échange de données avec la chargée de mission de la CCGPSL, responsable de la rédaction du DOCOB. 6 structures sont concernées. Pour deux d'entre elles, ce lien est le seul existant. Il s'agit du CEN et des Écologistes de l'Euzière. Les 4 autres ajoutent cette contribution à leur collaboration aux groupes de travail (Conseil Général de l'Hérault, SCOT, Chambre d'Agriculture, Fédération Régionale des Chasseurs).
- Enfin, les services déconcentrés de l'État participent au diagnostic dans leur rôle de contrôle, de coordination (DREAL), et d'évaluation du DOCOB. Ce sont eux qui vérifient la bonne conformité du DOCOB avec le cahier des charges et s'assure de la cohérence du document avec l'objectif de la démarche Natura 2000 et donc les enjeux identifiés sur le territoire

Tous les acteurs cités ci-dessus sont membres du COPIL. Parmi les acteurs interrogés non membres du COPIL (6 en tout), seul un agriculteur s'est tenu informé de la démarche, par le biais d'une réunion publique. Il est élu au conseil municipal de la commune du Mas de Londres. Quatre des acteurs interrogés membres du COPIL n'ont pas participé à la phase de diagnostic : la CCI, le Conseil Régional, la SAFER et le CAUE.

Sur les 19 acteurs ayant donné leur avis sur la démarche de concertation, 17 émettent une opinion favorable. Des améliorations dans le dialogue entre acteurs sont pointées par : le Directeur Général des Services Techniques de la CCGPSL, le maire de Notre-Dame de Londres, la DDTM et La Fédération Régionale de Chasse. La maire de Notre-Dame de Londres, La Fédération Régionale de Chasse et le syndicat mixte du SCOT insistent par ailleurs sur le caractère nécessaire de la concertation pour un succès général de la procédure Natura 2000. La difficulté de mettre cette concertation en œuvre est par ailleurs signalée par les maires interrogés et le syndicat mixte du SCOT.

Bien qu'aucun acteur ne se positionne clairement contre, diverses critiques sont émises : le fait que la concertation n'intervienne que tardivement et qu'elle soit menée trop rapidement, le fait qu'elle ne concerne qu'un petit nombre d'acteurs, souvent très sollicités, le fait qu'elle n'ait qu'une portée réduite dans le processus de décision (concertation « encadrée » ou « artificielle »). Le maire du Mas de Londres juge la concertation insuffisante ; l'AMAP du Lamalou et le Syndicat des Vignerons affichent leur scepticisme face à la démarche.

Phase d'animation, contractualisation et évaluation d'incidences

Sur l'ensemble des personnes interrogées, 14 ont répondu sur une éventuelle implication dans la phase d'animation du DOCOB. 2 d'entre eux seulement se déclarent prêts à contractualiser avec l'État : la Fédération Régionale de Chasse et le Conseil Général. La communauté de communes prendra probablement en charge l'animation du DOCOB. Sans que les moyens soient précisés, la CCGPSL pourrait jouer un rôle d'assistance et de soutien envers les signataires de contrats ou de charte Natura 2000. La DDTM déclare les mêmes intentions, qui se combineront avec son rôle de contrôle dans la procédure d'évaluation d'incidence qui se mettra en place. Parmi les élus, la maire de Notre-Dame de Londres se déclare prête à poursuivre son travail d'animation.

Parmi les opérateurs économiques, le Syndicat des vignerons du Pic et l'AMAP du Lamalou se déclarent encore indécis. La société « Les œufs du Pic St Loup » n'envisage pas de signer un contrat. Les autres acteurs interrogés ne voient pas de place pour eux dans la phase d'animation.

Chez les 14 personnes s'étant prononcées sur la question, la moitié se déclare favorable au principe de contractualisation. On retrouve ces acteurs au sein des collectivités (Conseil Général, chargée de mission Natura 2000 et maire de Notre-Dame de Londres) ; des professionnels agricoles (Syndicat des Vignerons et AMAP du Lamalou) et de la société civile (Écologistes de l'Euzière et Fédération Régionale de Chasse).

Tous les acteurs s'étant prononcés sur la question émettent des critiques. La contractualisation apparaît manquer de souplesse et d'adaptabilité pour 7 des interrogés, et semble trop complexe pour 6 d'entre eux. 6 considèrent que la procédure est trop lourde et trop exigeante pour être menée à bien par les contractualisant.

5 interviewés (y compris la DDTM) expriment plus ou moins clairement leur scepticisme quant à l'efficacité de la procédure. Les problèmes les plus fréquemment évoqués sont : la nécessité d'avancer les fonds par le signataire, la nécessité de faire appel à un prestataire pour les services d'entretien des milieux, le délai de remboursement excessif, la rigueur du cahier des charges imposé. Pour l'un des professionnels agricoles interrogés, le principe même de contractualisation est inadéquat, voire dégradant.

Limites et amélioration souhaitées

Sur les 22 acteurs rencontrés, la grande majorité a cité à des degrés divers et selon ses priorités d'interventions, des limites à la démarche en cours. 3 ne se sont pas prononcés sur la question. Il s'agit de l'opérateur immobilier Opus Développement, du Chargé de Mission du SCOT Pic Saint Loup et de la Fédération régionale de chasse.

Le renforcement de la procédure d'évaluation d'incidences dans les périmètres Natura 2000 prévu dans le décret 2010-365 du 9 avril 2010 suscite des réactions contrastées. 4 acteurs le considèrent comme un outil efficace, venant seconder ou remplacer de manière impartiale la politique contractuelle : la chargée de mission Natura 2000, les services déconcentrés de l'État (DREAL et DDTM), ainsi que la société « Les œufs du Pic St Loup ». La CCI et les écologistes de l'Euzière émettent un avis défavorable. A l'instar du CEN et de la chargée de mission Natura 2000, ils

crainent l'irruption d'un outil plus règlementaire, donc moins adaptable, et lourd à mettre en œuvre pour les porteurs de projets.

Les faiblesses soulignées peuvent être déclinées comme suit :

- La peur de s'engager qui peut venir d'un manque de connaissances, de communication mais aussi de crainte concernant Natura 2000, au vu des difficultés qu'imposent les autres mesures de protection. Les deux services déconcentrés de l'État que sont la DREAL et la DDTM, ainsi que la CCI soulignent ces aspects. Le CAUE indique qu'une meilleure coordination entre tous, tendre vers un dialogue, serait préférable. La SAFER estime que la démarche est contraignante pour les usagers. De manière globale, il faudrait envisager une plus grande maîtrise, une démarche mieux expliquée comme l'indique le Conseil Général. On irait alors vers une sorte d'éducation à la protection de l'environnement.
- Une insuffisance de moyens humains et financiers est aussi montrée du doigt par les deux services déconcentrés de l'État, la Chambre d'agriculture mais aussi par la présidente du COPIL. Plus de financements de l'Europe et/ou de l'État permettraient une meilleure gestion du site. Plus de moyens humains faciliteraient une représentation lors des groupes de travail.
- Le problème de la lourdeur administrative posée par la réglementation est soulevé par trois institutions. Les deux opérateurs économiques représentés par l'AMAP du Lamalou, le Syndicat des Vignerons et les naturalistes des Écologistes de l'Euzière. Une simplification de celle-ci, ou plus d'explications, permettrait une meilleure compréhension des attentes visées.
- Le changement des paysages occasionnés par les évolutions comme l'urbanisation par exemple est désigné par les deux maires du Mas. La valorisation de ceux-ci dans une région riche en diversité paysagère est une étape cruciale à prendre en compte dans les prochaines années.
- Dix-neuf acteurs se prononcent pour une vision de l'avenir. L'éleveur, l'expert du CEFE et le CAUE ne se prononcent pas. L'opérateur immobilier Opus développement ne donne d'avis ni sur les limites ni sur d'éventuels progrès. Aux visions déjà énoncées plus haut, s'ajoute le fait de poursuivre la démarche dans le même sens pour le chargé de mission du SCOT PSL, en facilitant et en encourageant les contractants selon la fédération de chasse. Un autre facteur apparaît limitant dans la mise en œuvre de la politique de conservation. Le diagnostic est construit sur une étude statique. Alors que l'objet d'étude est fait de phénomènes dynamiques. La contradiction génère des conflits de perception des milieux, ceux-ci sont évoqués par le Maire du Mas de Londres. De plus elle engendre une peur par les opérateurs locaux (syndicat des vigneron et éleveur-agriculteur) d'une photographie instantanée du territoire ne prenant pas en compte les évolutions successives du paysage.

1.2.3 Cartes à dire d'acteurs

Les rencontres réalisées ont permis l'élaboration de vingt-huit cartes à dire d'acteurs. Chaque institution a dégagé un ou plusieurs enjeux en ayant à sa disposition les quatre différents fonds de carte. Seulement quatre acteurs n'ont pas soulevé de problématiques au travers des cartes : la SAFER, la mairie de Notre-Dame de Londres, la Direction des Espaces Naturels Sensibles du CG et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Chaque institution a choisi une ou plusieurs échelles pour représenter les enjeux qu'elle voyait prioritaires sur le territoire. Les échelles qui prennent en compte Montpellier et son agglomération

sont la majorité des cartes choisies, soit 65% du total des cartes produites. L'échelle la plus large, en l'occurrence, celle du Grand Montpellier est choisie par 12 interviewés et représente 41% des dessins. Suivent les échelles de Montpellier Nord et du bassin de Londres qui représentent 21% et 24% des cartes respectivement. L'échelle la plus petite est choisie par quatre des institutions et représente 14% des cartes produites. La figure 9 ci-dessous montre, proportionnellement, les échelles de cartes utilisées pour l'élaboration des cartes à dire d'acteurs.

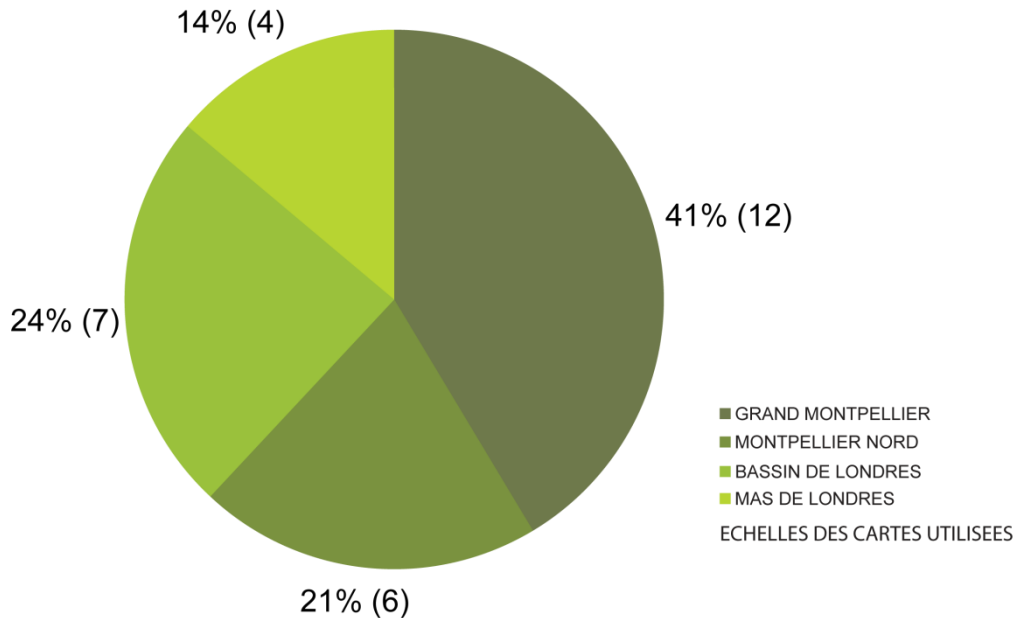


Figure 7 : répartition des échelles choisies par les personnes interrogées pour dessiner leurs cartes à dire d'acteurs.

Au travers des cartes, sept enjeux principaux du territoire sont dégagés par les interviewés : l'urbanisation, la biodiversité, la production agricole, le paysage, l'eau, la déprise agricole et le tourisme.

Comme le montre la figure 10, l'enjeu « urbanisation » est dégagée par 16 des 23 institutions et représente 30% du total des enjeux soulevés. La biodiversité est le deuxième enjeu le plus soulevé et représente 23% du total. Les enjeux liés à la production agricole sont dégagés par 7 des institutions et représentent 13% du total. Les enjeux liés au paysage et à l'eau sont cités également par six des institutions et chacun représente 12% des enjeux totaux. Quatre institutions évoquent la déprise agricole (8%) et seulement une institution soulève le tourisme (2%) comme enjeu.

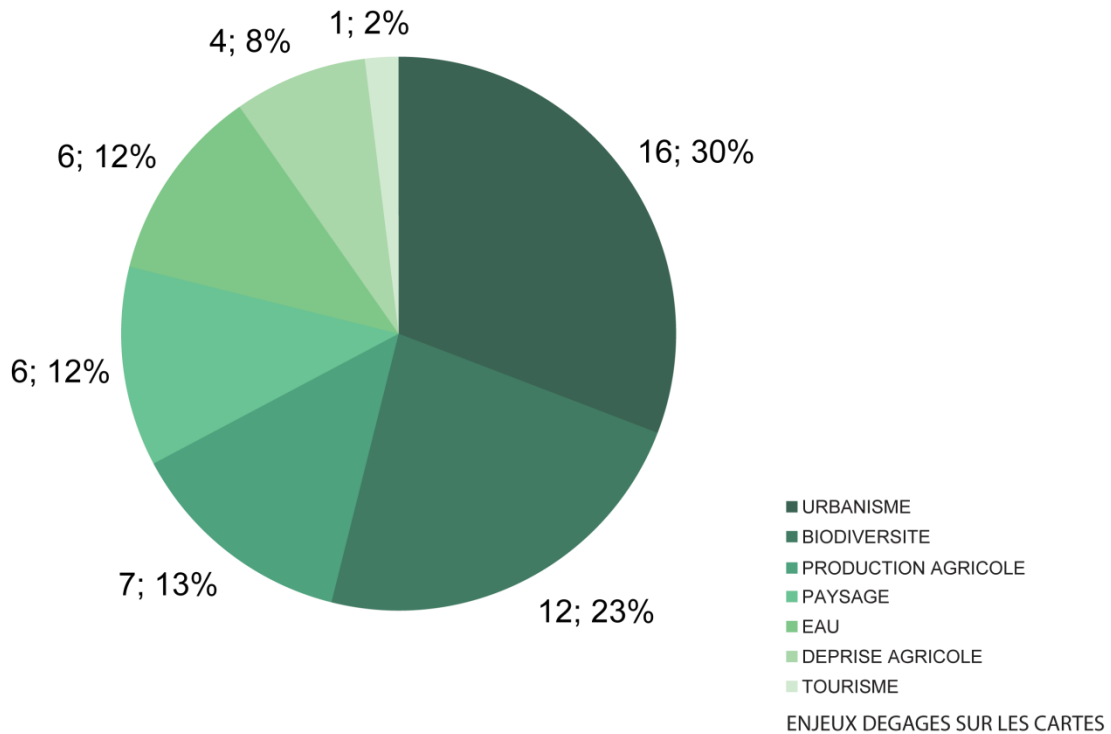


Figure 8 : enjeux dégagés à partir des cartes à dire d'acteurs.

Analyse des Correspondances Multiples sur l'ensemble des variables

Dans un premier moment, une Analyse des Composantes Simples est réalisée afin d'observer l'existence de corrélations entre les variables (typologie d'acteurs, localisation géographique du siège de l'institution, emprise d'action, l'échelle(s) choisie(s) et enjeux soulevés). Les deux premières composantes issues de l'analyse sont retenues avec une inertie de 35%. Les variables significatives qui structurent les groupes sont :

- Composante 1 : typologie Organismes Consulaires et Entreprises de Services et siège de l'institution à Montpellier d'un côté et les échelles d'action communal et intercommunal d'autre.
- Composante 2 : siège de l'institution au Bassin de Londres et échelle d'action communale d'un côté et siège dans le versant Sud du Pic-Saint-Loup et typologie représentants de la société civile, d'un autre côté.

D'après l'analyse du nuage de points produit, quatre groupes sont identifiés et une institution est isolée, comme montre la figure 11. Les couleurs des points illustrent la typologie des acteurs :

- Le groupe 1 associe : le promoteur immobilier OPUS Développement, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et le chercheur du CEFE qui y est associé, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la DREAL, le CAUE, le Conseil Régional et la chambre d'agriculture.
- Le groupe 2 associe : la mairie actuelle et ancienne du Mas de Londres.
- Le groupe 3 associe : l'entreprise d'aviculture, la direction Générale de Services et Techniques de la CCGPSL, le Syndicat Mixte du SCOT, le Syndicat des Vignerons du Pic-Saint-Loup.
- Le groupe 4 associe : les écologistes de l'Euzière, l'association Loupic,

- La chargée de mission Natura2000 et la Fédération Régional de Chasse restent isolées.

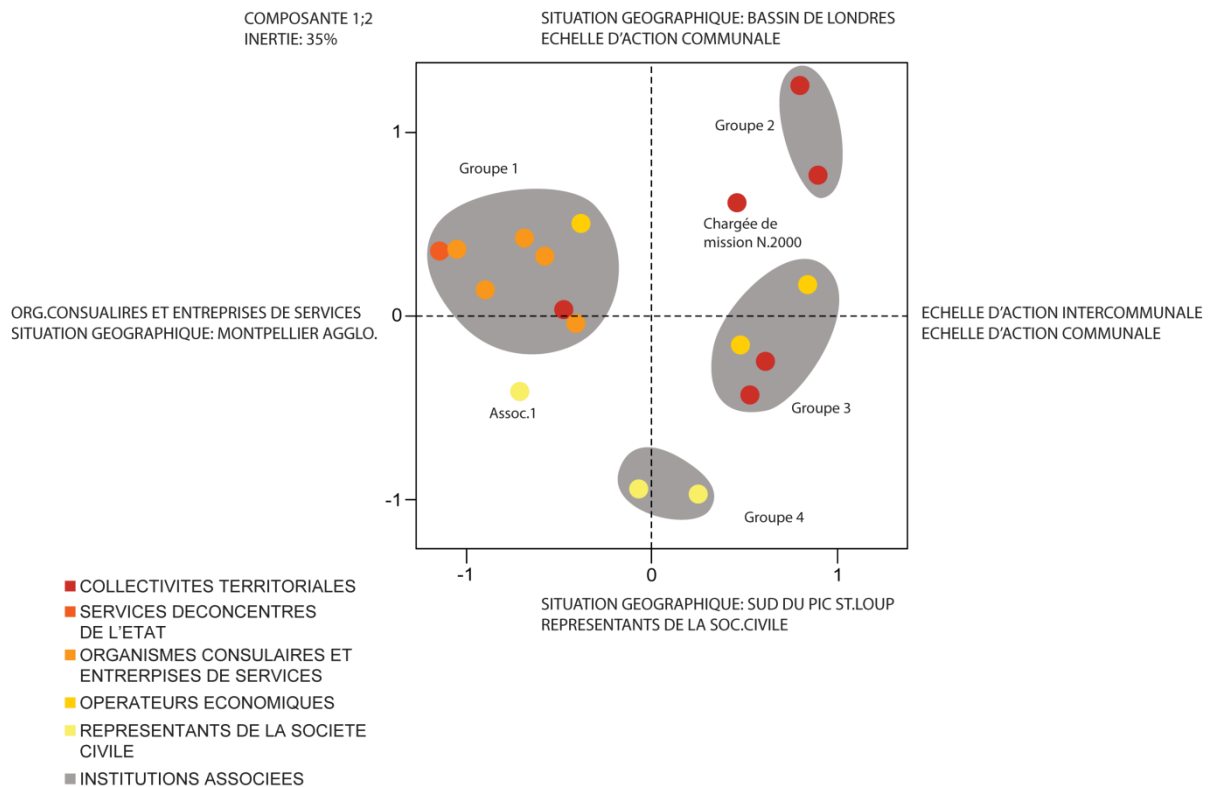


Figure 9 : résultat d'ACM regroupant les acteurs ayant dessiné sur les cartes à dire d'acteurs sur l'ensemble des variables considérées.

Les variables qui structurent les groupes du graphique 1 masquent l'effet des variables liées à l'échelle des cartes à dire d'acteurs et des enjeux soulevés. Une deuxième ACS est réalisée en considérant seulement ces deux groupes de variables. Les résultats qu'ont eus les inerties les plus fortes sont retenues.

Analyse des Correspondances Multiples entre types d'enjeux et échelles

La figure 12 montre comment les acteurs institutionnels sont structurés en fonction des enjeux soulevés et des échelles de carte à dire d'acteurs à travers des composantes 1 et 2. Les variables qu'interfèrent significativement à la structure des groupes sont :

- Composante 1 : l'échelle du Bassin de Londres, le paysage et la déprise agricole dans un côté et l'échelle Montpellier Nord, la production agricole et le ressource dans un autre.
- Composante 2 : l'échelle Montpellier Nord d'un côté et les échelles Grand Montpellier, Bassin de Londres et le paysage dans un autre.

D'après l'analyse du nuage de points de la figure 1, quatre groupes sont identifiés et trois institutions sont restées isolées.

- Le groupe 1 associe : le promoteur immobilier OPUS Développement, la chargée de mission Natura 2000 de la CCGPSL, le Conservatoire des Espaces Naturels, la maire actuel du Mas de Londres.

- Le groupe 2 associe : le Syndicat des Vignerons du Pic-Saint-Loup, la direction Général des Services Techniques de la CCGPSL, l'ancienne mairie du Mas de Londres et la chambre d'agriculture.
- Le groupe 3 associe : la CCI, l'association Loupic, et les écologistes de l'Euzière.
- Le groupe 4 associe : la DREAL et la CAUE.
- La Fédération Régional de Chasse au centre, l'AMAP du Lamalou au-dessus et l'entreprise avicole au-dessous restent isolés.

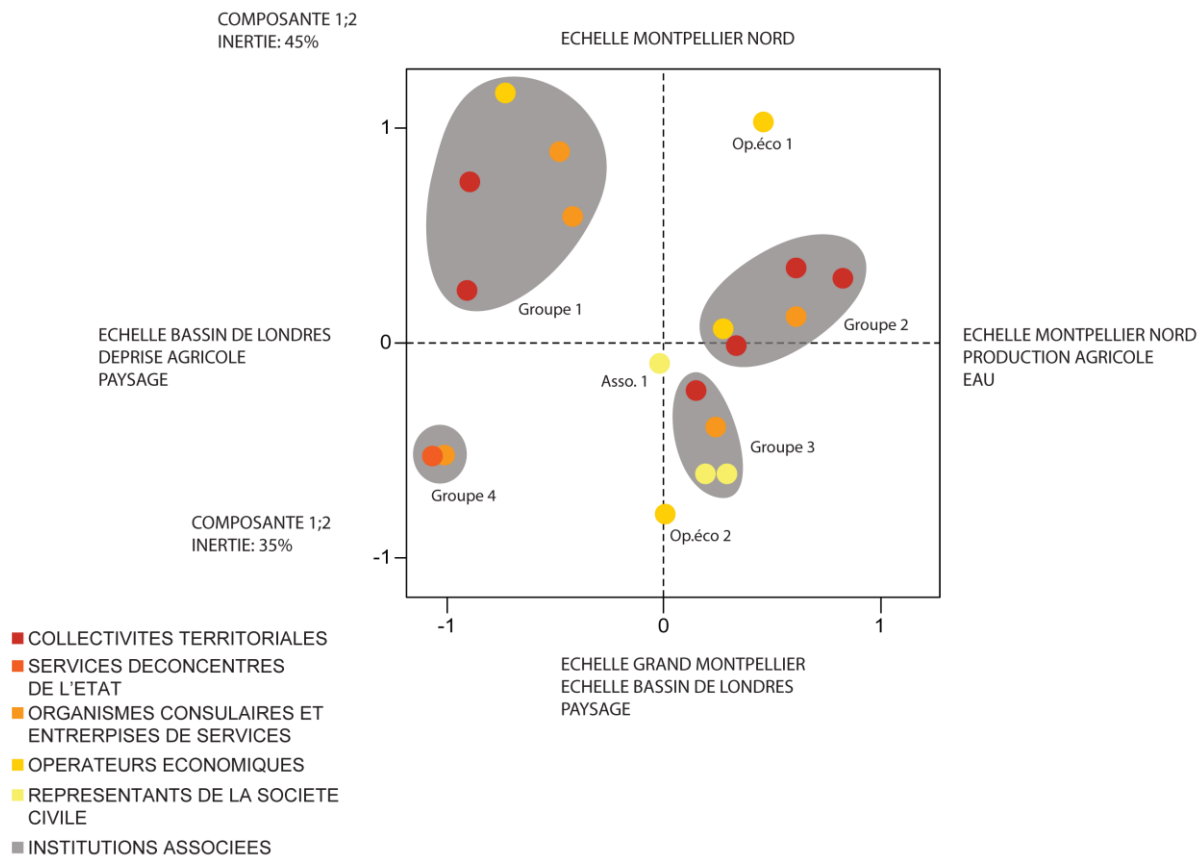


Figure 10 : résultat d'ACM sur les composantes 1 et 2 regroupant les acteurs ayant dessiné sur les cartes à dire d'acteurs en fonction des enjeux identifiés et des échelles choisies.

La figure 13 montre également comment les acteurs institutionnels sont structurés en fonction des enjeux soulevés et des échelles de carte à dire d'acteurs à travers de composantes 1 et 3. Les variables qu'interfèrent significativement à la structure des groupes sont :

- Composante 1 : l'échelle du Bassin de Londres, le paysage et la déprise agricole d'un côté et l'échelle de Montpellier Nord et les enjeux de production agricole et ressource dans un autre.
- Composante 2 : l'échelle du Bassin de Londres d'un côté et l'échelle Grand Montpellier et l'enjeu biodiversité dans un autre.

D'après l'analyse de la figure 2, cinq groupes sont identifiés :

- Le groupe 1 associe : la chargée de mission Natura 2000 de la CCGPSL, la DREAL et le CAUE et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

- Le groupe 2 associe : le Conseil Régional, le Syndicat Mixte du SCOT et la Fédération Régionale des Chasseurs.
- Le groupe 3 associe : l'ancien maire du Mas de Londres, l'AMAP du Lamalou, la chambre d'agriculture, la direction Général des Services Techniques de la CCGPSL.
- Le groupe 4 associe : l'entreprise avicole, la CCI, le Syndicat des Vignerons du Pic-Saint-Loup et l'association Loupic.
- Le groupe 5 associe : le maire actuel du Mas de Londres et le promoteur immobilier OPUS Développement.
- L'association des Écologistes de l'Euzière et l'équipe de recherche du du CEFE associé au CEN restent isolées.

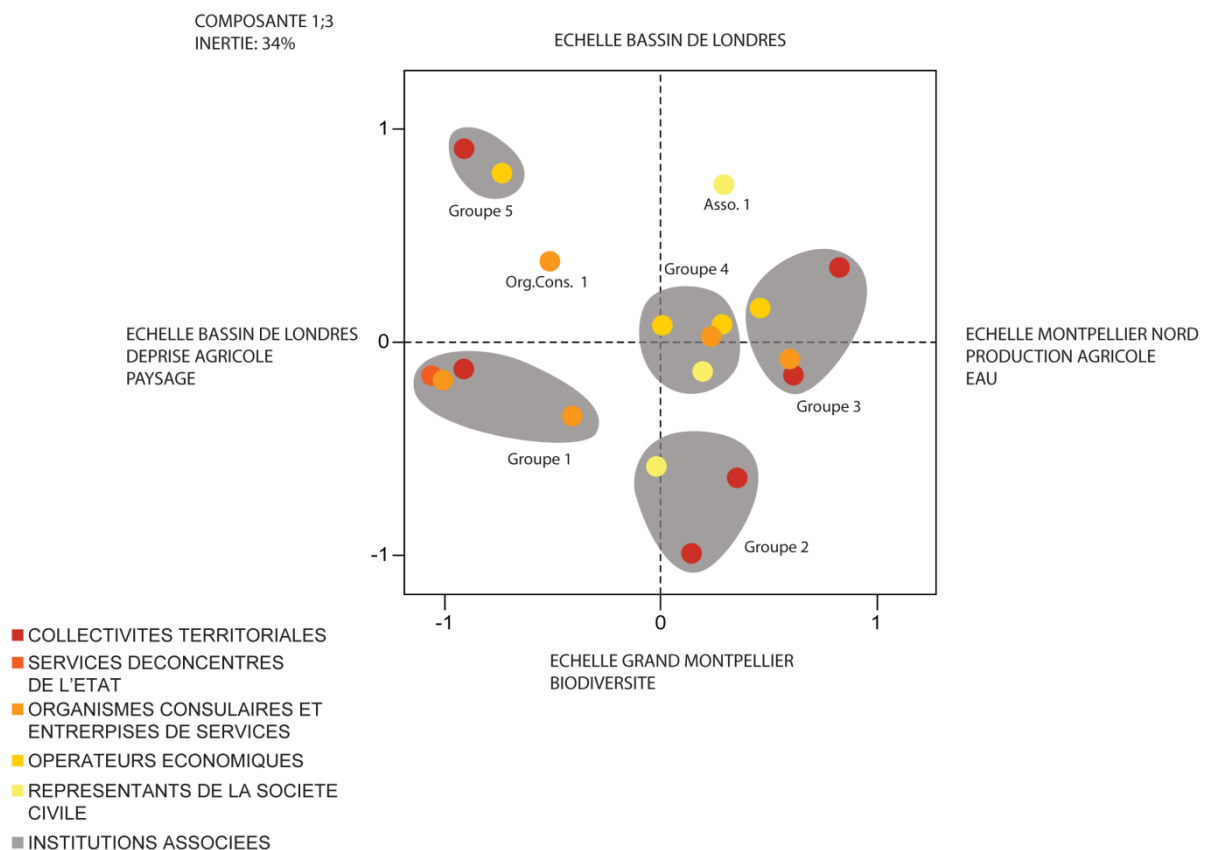


Figure 11: résultat d'ACM sur les composantes 1 et 3 regroupant les acteurs ayant dessiné sur les cartes à dire d'acteurs en fonction des enjeux identifiés et des échelles choisies.

Les figures 12 et 13 révèlent que, globalement, les enjeux du territoire sont associés à des échelles plus larges que le Bassin de Londres.

1.2.4 Diagrammes d'acteurs

Les figures 14 et 15 ci-dessous illustrent la nature et la répartition des liens entre acteurs. Il s'agit de liens déclarés par les individus interrogés. Les résultats sont obtenus à partir d'un tableau à double entrée. Pour chaque couple d'acteurs, la distribution des liens déclarés est examinée. Un lien évoqué par un seul membre du couple est considéré comme unilatéral. Un lien symétriquement

déclaré est un lien bilatéral. Il est dissymétrique quand déclaré mais considéré indirect par l'un des acteurs du couple.

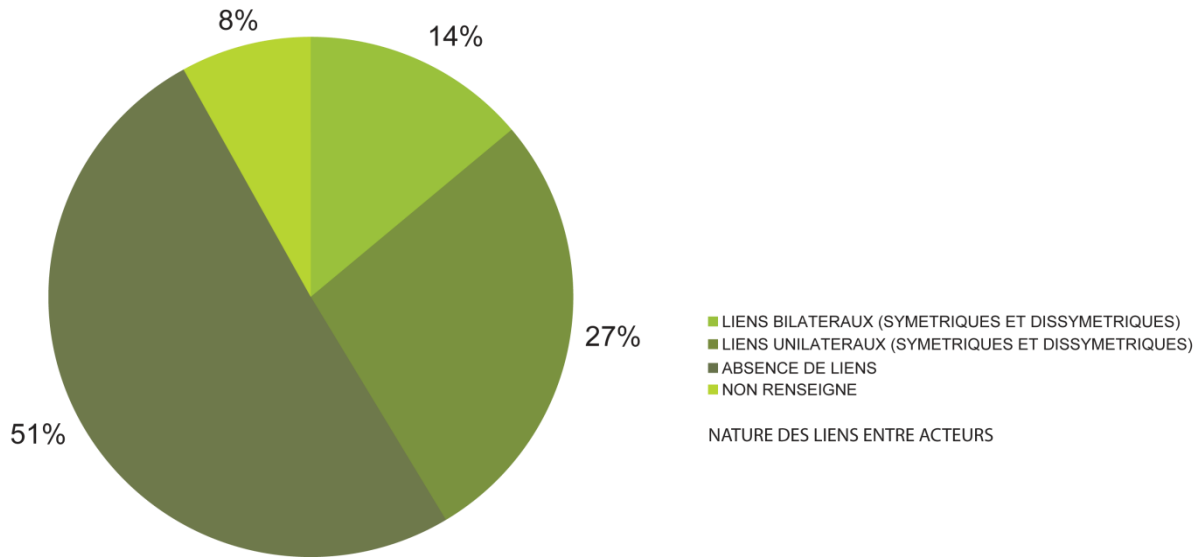


Figure 12 : répartition des différentes natures de liens déclarés par les couples d'acteurs.

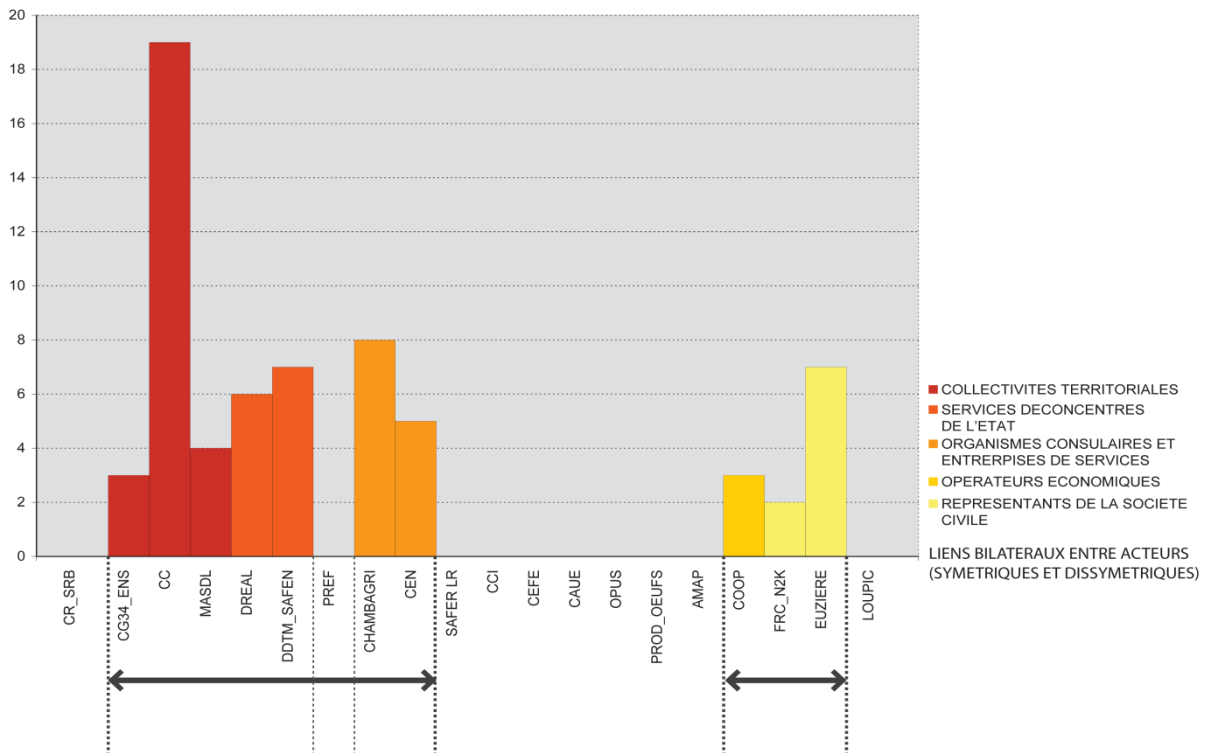


Figure 13 : Répartition des liens bilatéraux entre acteurs.

Plus de 50% des liens se révèlent inexistant. Tous les acteurs interrogés ne se sentent pas aujourd'hui impliqués dans le processus ou bien ne se reconnaissent pas dans l'action menée. Il faut noter l'importance majeure de liens unilatéraux répartie sur l'ensemble des acteurs. Un lien non réciproque ou unilatéral dévoile le manque de coordination de certains acteurs entre eux. L'un se dit en relation avec l'autre et non réciproquement. Les plus nombreux des liens bilatéraux se situent au

niveau de l'intercommunalité (incluant la chargée de mission, les services techniques et le syndicat mixte du SCOT).

La chambre d'agriculture est le deuxième acteur comptant le plus de liens mutuels. Elle apparaît en relation principalement avec les décideurs et l'intercommunalité. La DDTM compte un nombre de liens réciproques légèrement supérieurs à la DREAL. Celle-ci est en effet plus fréquemment évoquée par liens indirects. Deux autres acteurs apparaissent comme au cœur de la discussion: le CEN LR et les écologistes de l'Euzière font partie intégrante du processus de communication. La commune du Mas de Londres ne se dégage pas comme acteur central. Les agriculteurs et éleveurs enquêtés sont absents du dialogue ou évoqués par liens unilatéraux. Les vignerons plus nombreux, plus organisés sont plus présents.

La Région est une des grandes absentes du processus de communication lié à Natura 2000, elle n'est évoquée que par très peu de liens unilatéraux. Sont aussi absents du dialogue le CAUE, la CCI et la SAFER LR, pourtant membres du COPIL. La figure indiquant le nombre de liens bilatéraux comptabilisés par acteurs dévoile une grande tendance: l'absence des organismes consulaires autre que la chambre d'agriculture, les acteurs majeurs de la ruralité et des opérateurs économiques.

1.3 Discussion

1.3.1 Limites méthodologiques

Analyse qualitative

L'échantillonnage des acteurs rencontrés pour cette étude présente des défaillances. En particulier, on peut constater une surreprésentation des structures membres du COPIL. Les opérateurs économiques et représentants de la société civile ont été insuffisamment représentés. Par exemple, aucune structure touristique et aucun acteur relié aux problématiques de pêche n'ont été rencontrés.

Concernant les institutions, certains manquements se sont également fait sentir. Des acteurs importants comme les syndicats mixtes des SAGE n'ont pas été contactés. Le principal problème soulevé au niveau des conseils généraux et régionaux vient de l'indisponibilité des élus, plus difficile à rencontrer, mais dépositaires du pouvoir décisionnel. Les techniciens qui les représentaient n'ayant pas la légitimité suffisante pour parler en leur nom, un certain nombre d'informations (notamment les enjeux et visions politiques de ces acteurs) n'ont pas pu être recueillis.

Les données issues des entretiens semi-directifs sont très difficiles à traiter d'un point de vue statistique. Le cadre de discussion proposé aux interlocuteurs ayant été volontairement laissé souple, les informations recueillies ne sont pas forcément équivalentes d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Cela s'est traduit lors de la réalisation de la grille récapitulative par un grand nombre de données manquantes.

À cela s'ajoute le fait que les entretiens aient été menés et récapitulés par des enquêteurs différents. De même, la méthode de synthèse des comptes rendus par mots-clés est soumise à une interprétation de la part de l'étudiant chargé de la transcription. Il a donc été souvent nécessaire de

revenir aux compte-rendus originaux au cours de l'analyse, pour se rapprocher au maximum de la teneur véritable des discours recueillis.

Cartes à dire d'acteurs

Quelques limites d'utilisation de la méthode « carte à dire d'acteurs » ont été rencontrées :

- La difficulté d'une partie des acteurs de dessiner sur les cartes. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette difficulté : la difficulté propre des acteurs à s'exprimer par dessin ; le manque de connaissance cartographique du territoire ; la non compréhension de l'exercice.
- Le temps dédié aux dessins sur les cartes n'a pas été suffisant : les dessins ont été réalisés à la fin des entretiens et il a été dédié entre quinze et vingt minutes pour l'élaboration des cartes.

Il faut remarquer que la carte à dire d'acteurs est complémentaire aux autres méthodologies également utilisées pour tester l'hypothèse. Malgré les limites rencontrées, des résultats et des éléments de discussion sur la cohérence des politiques publiques pour la conservation de la biodiversité ont été dégagés.

Diagrammes d'acteurs

Il est apparu difficile de mettre les acteurs face à un diagramme qui ne devait illustrer que des liens dans le processus spécifique à Natura 2000 et non dans le cadre général de leur travail (l'interrogé ne voulant peut-être pas avouer et s'avouer des absences totales de relation alors qu'il est en lien permanent avec ces mêmes acteurs sur d'autres sujets).

Le fond de diagramme a été dessiné de telle sorte à faire apparaître l'intercommunalité sans spécifier les acteurs impliqués que nous avons aussi interrogés (chargée de mission, syndicat mixte du SCOT). Il peut donc y avoir quelques manques (N.R: non renseignés) au niveau de la précision des acteurs de l'intercommunalité. Mais cette limite méthodologique ne change pas la grande tendance dégagée des résultats où, l'intercommunalité cumulant le plus grand nombre de liens réciproques, se retrouve acteur central du dialogue territorial.

1.3.2 Quel territoire pour quels acteurs ?

La démarche Natura 2000 se place au carrefour de l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire. Elle repose en outre sur une participation active des usagers de l'espace qu'elle englobe. Pour une communication efficace des acteurs associés à la démarche, il importe de déceler si leur lecture du territoire est cohérente. Cette cohérence peut se mesurer par l'analyse des enjeux qu'ils soulèvent, et par leur capacité à les représenter dans l'espace.

L'analyse qualitative des entretiens montre un consensus relatif des institutions sur les principaux enjeux liés à la problématique Natura 2000 : La biodiversité est très souvent citée lors des entretiens, de même que la fermeture des milieux succédant à la déprise agricole. L'analyse des correspondances montre toutefois que ces deux notions ne sont pas nécessairement utilisées par les mêmes acteurs, ni à la même échelle : la biodiversité semble préférentiellement traitée par les acteurs utilisant une échelle large comprenant l'agglomération de Montpellier, tandis que les paysages et la fermeture des milieux sont plus souvent traités à l'échelle du bassin de Londres.

La fermeture des milieux impacte de manière directe les espèces d'intérêt communautaires propres aux milieux ouverts identifiées sur le territoire du Mas de Londres et constitue donc un axe de réflexion pertinent dans la démarche Natura 2000. On peut toutefois s'interroger sur la capacité qu'ont certains acteurs à traiter la biodiversité à l'échelle locale. Les inventaires réalisés dans le cadre de la réalisation du DOCOB se font au niveau des parcelles de terrain, et c'est aussi à ce niveau que la contractualisation doit se faire. Pour les institutions concernées, il est important d'être en mesure de se projeter à ce niveau, afin d'identifier clairement les zones sur lesquelles l'action doit être priorisée.

Deux autres thématiques fréquemment évoqués sont la vocation agricole du territoire, souvent associée aux problématiques d'accès à l'eau, et la dimension paysagère. Ces deux axes de réflexion sont rarement associés l'un à l'autre dans les entretiens, ce qui se confirme sur les analyses des correspondances multiples. Cette exclusivité peut révéler l'existence de deux perceptions différentes du territoire :

- Une perception abordant le bassin de Londres comme une espace socio-économiquement rural, percevant l'urbanisation du territoire comme une menace sur les espaces agricoles, et une pression sur une ressource en eau vitale. à l'exception de la SAFER, tous les acteurs directement reliés au monde agricole se rangent dans cette catégorie.
- Une perception considérant davantage l'agriculture et en particulier le pastoralisme dans son rôle d'entretien d'un paysage menacé par la déprise agricole et le feu.

Les agriculteurs, acteurs du territoire local, évoquent aussi la peur de figer un paysage dynamique par des outils de conservation basés sur des études statiques. Les inventaires servant à l'élaboration du diagnostic écologique présentent à leurs yeux, « une photographie à l'instant « t » du territoire ». Dans un milieu où l'agriculture et l'élevage ont transformé les paysages, la prise en compte des activités humaines sur un objet d'étude dynamique est nécessaire. De plus aujourd'hui les outils d'aménagement créés type SCOT se basent sur cette image figée d'un classement fait du territoire à un instant donné. La dynamique du milieu est elle aussi source de conflits entre acteurs. Elle induit des perceptions différentes des milieux selon chacun des acteurs institutionnels. Le milieu naturel est dynamique dans le temps et dans l'espace, sur lequel se rajoutent des activités agricoles et d'élevage. La mosaïque qui en résulte montre une grande diversité de paysages.

Celle-ci est un indicateur pertinent de biodiversité, et l'approche multifonctionnelle de l'agriculture correspond tout à fait à la philosophie de mise en œuvre de Natura 2000 en France. En effet, Natura 2000 repose en grande partie sur la signature de contrats, et en particulier de mesures agro-environnementales avec les agriculteurs. En ce sens, elle se situe dans la droite ligne des politiques environnementales « intégrées ». L'Agenda 21, référence en la matière, cite d'ailleurs explicitement la multifonctionnalité de l'agriculture dans son chapitre 14 (UNCED 1992). Mais pour reprendre les propos du directeur des Écologistes de l'Euzière, « on ne peut pas conserver la nature contre les gens ».

L'urbanisation constitue une préoccupation majeure des acteurs : elle est citée dans 68% des entretiens. Par ailleurs, le fait que 62% des acteurs ait choisi de dessiner sur les fonds de carte intégrant l'agglomération montpelliéraine peut illustrer l'influence de cette dernière sur le territoire du bassin de Londres. La manière dont elle est ressentie peut toutefois transparaître indirectement, à travers les enjeux spécifiques à certaines catégories d'acteurs.

Le monde agricole, est assez focalisé sur la ressource en eau. Le lien avec la pression issue de l'urbanisation est apparu clairement au cours des groupes de travail. La réduction du débit du Lamalou, en particulier, était interprétée comme une conséquence du prélèvement effectué sur la source des Fontanilles plus à l'Ouest, destinée à alimenter une population croissante du fait de l'attractivité du pôle Montpelliérain. On peut noter le fait que cet attachement à la ressource en eau constitue un facteur favorable à la mise en place de Natura 2000, du fait de l'importance accordée aux habitats naturels et espèces des milieux humides (sources pétrifiantes, blageon, barbeau méridional...).

A l'inverse, certains acteurs – en particulier la CCI – expriment les potentialités de développement économique de la zone, à travers des activités touristique de pleine nature et de loisirs. Reposant en grande partie sur la qualité paysagère du site, ces activités pourraient constituer un élément de valorisation du territoire. Natura 2000 pourrait alors apporter de la valeur au territoire, en devenant un élément de communication. Cette vision de Natura 2000 comme un « label » de qualité potentiel apparaît également chez le Syndicat des Vignerons du Pic, qui pourrait y trouver une opportunité pour valoriser son terroir.

De toutes les perceptions énoncées ci-dessus, aucune n'est incompatible avec Natura 2000. Mais les divergences d'interprétation et de priorisation des enjeux qui en découlent sont autant d'écueils potentiels à l'appropriation de la démarche par chacun des acteurs, indispensable dans le cadre d'une politique contractuelle basée sur la négociation et le volontariat. L'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité fixés par Natura 2000 pourrait donc dépendre directement de la capacité des animateurs de la démarche à intégrer ces différences de cultures entre les acteurs du territoire dans leur approche.

1.3.3 Dialogue entre acteurs institutionnels

Natura 2000 engage un dialogue territorial transversal à différentes échelles. L'idée de cohérence se mesure ici par la nature des relations entre acteurs institutionnels.

Les résultats de l'Analyse des Composantes Simples sur l'ensemble des variables permettent de souligner la position centrale de la communauté de communes, en cohérence avec un périmètre Natura 2000 à cheval sur plusieurs communes. La CCGPSL est en lien mutuel avec le plus grand nombre d'acteurs. La chargée de mission Natura 2000 au sein la CCGPSL se détache et semble jouer un rôle charnière d'articulation entre les élus locaux et acteurs économiques raisonnant à l'échelle du bassin de Londres, et les institutions domiciliées à Montpellier ayant tendance à se projeter sur un territoire plus large. De plus la CCGPSL est maître d'ouvrage du DOCOB.

Le dialogue est effectif entre Communauté de communes, services déconcentrés, chambre d'agriculture, CEN et Écologistes de l'Euzière. Ils apparaissent avec le plus grand nombre de liens réciproques. Mais dans le cadre des processus de communication ainsi que de la concertation, des vides apparaissent quant à la participation effective des acteurs locaux tels que les opérateurs économiques et les agriculteurs. Autre signe, la chambre d'agriculture en relation mutuelle fréquente avec le pilotage du projet n'est pas citée par ces derniers. Ses liens avec les agriculteurs et éleveurs sont prêtés à controverse quant à Natura 2000. Elle est évoquée par les agriculteurs interrogés comme relais nécessaire pour la phase d'après, celle de la contractualisation.

La distance est évoquée comme « excessive entre le pilotage par l'État et les usagers du territoire ».

Les raisons des liens inexistantes dans le dialogue peuvent être de différentes natures. L'absence de liens chez certains acteurs locaux dévoile nombre de réticences comme la peur des interdictions et réglementations à venir : « On commence par nous présenter une politique toute rose pour passer aux interdictions et à la réglementation », « j'ai juste peur des interdictions qu'il y aura derrière tout ça ». Les craintes et incertitudes sont facteurs de non implication de leur part ; de même, « c'est l'ignorance qui crée ces réticences et cette crainte ». La lourdeur et la démultiplication du système en décourageant encore d'autres. Le passé paraît lourd et les déceptions ont été nombreuses, ce qui explique le désinvestissement de certains : « on s'investit dans des projets pour devoir faire face à des problèmes de suivi et de mise en place », « la déception est forte lorsque l'on voit ce que ces projets deviennent ». Le problème évoqué est aussi celui du manque de confiance accordée aux populations par ce genre d'outils. Toutes ces données informent sur la faiblesse du dialogue avec les acteurs majeurs de la ruralité et opérateurs d'une économie agricole locale : « les agriculteurs, on est toujours les premiers visés parce qu'on est des pollueurs et des empoisonneurs ». La question reste entière pour l'élaboration du diagnostic socio-économique pour lequel les opérateurs économiques locaux apparaissent absents du dialogue.

La commune pourrait apparaître comme relais de terrain nécessaire afin de réduire cette distance, mais aujourd'hui les liens sont encore trop faibles. Elle peut être amenée à le devenir. Sur le Mas de Londres, le maire a pris ses fonctions depuis un an seulement. Depuis l'arrêté préfectoral de 2008 qui créa le COPIL, la commune a connu des instabilités qui ont empêché les différents maires successifs de s'impliquer dans la concertation.

Pour d'autres, cette absence de relation et d'implication est le signe de différends politiques, par exemple entre la Région et une politique Natura 2000 « étatique ». En dehors de la région, trois acteurs interrogés et pourtant membres du COPIL n'ont pas participé à la phase de diagnostic : la SAFER, la CCI et le CAUE.

L'écologie du site est liée à l'activité humaine d'agriculture et d'élevage (ouverture des milieux,...), ils sont les architectes du paysage. "Pour un développement harmonieux du territoire, il faut de l'économie agricole". La SAFER ne mène pas aujourd'hui de maîtrise foncière agricole sur le site. Dans un territoire à forts enjeux agricoles, « il est nécessaire de penser au développement économique des zones Natura 2000 (ex. déprise agricole et fermeture des milieux) ».

Face à l'arrivée massive de nouveaux habitants, il n'y a pas de politique économique menée envisageant la création d'emplois sur site. La CCI ne réfléchit pas aujourd'hui à l'utilisation d'atouts et de spécificités locales à valoriser. "Les soucis de Natura 2000 et les soucis de développement économique d'une commune sont tellement différents que l'intégration de Natura 2000 aux autres outils est difficile". Mais n'est-il pas envisageable de réfléchir ensemble, que les intérêts des uns deviennent des atouts pour les autres ? « Nous sommes aujourd'hui dans la nécessité absolue de vendre autre chose que du vin, on vend tout un environnement ».

Le CAUE est absent dans un territoire où il devient nécessaire de réfléchir à des manières d'occuper l'espace moins consommatrices et intégrées dans un paysage naturel qu'il s'agit de valoriser plus que de conquérir. L'intégration d'une réflexion sur de nouveaux modes d'habiter doit

se tenir informée des contraintes imposées par son milieu naturel. Face aux enjeux d'urbanisation énoncés par toutes les personnes interrogées, une cohérence entre les réflexions de chacun est utile, « on nous impose des choses que tout le monde ne fait pas ». Elle peut aider les acteurs locaux à agir tous ensemble dans la même direction, « on aurait dû urbaniser contre la colline et intégrer les constructions dans le paysage, mais on a construit sur les terres agricoles dans les plaines, et après on vient nous demander à nous de faire des efforts ».

De plus l'importance de liens non réciproques montre le manque de cohérence dans la perception des engagements de chacun. Pour certains, l'un s'est désengagé de la politique quand ce dernier se dit lui-même présent.

Comme le souligne Florence Pinton *et.al* dans « *La construction du réseau Natura 2000 en France* », « le réseau écologique qui se construit sous nos yeux présente des fortes disparités régionales ». La concertation trouve ses limites dans le peu d'adaptabilité possible des cahiers des charges déjà préétablis. Lors des groupes de travail, la chargée de mission se retrouve face aux quelques opérateurs locaux présents avec entre les mains des mesures déjà rédigées. Celles-ci ne pourront être qu'amendées ou très rarement modifiées. La distance entre une politique nationale et l'échelon local est présente. Le principe de concertation s'épuise en route. N'enlevons pas à Natura 2000 sa particularité par rapport à d'autres politiques de conservation de la biodiversité menées dans le passé, « Natura 2000 a pour mérite de faire travailler les gens ensemble ». Le territoire est cité par certains pour sa spécificité locale: « c'est un lieu d'échange et de concertation intéressant ».

1.3.4 Limites de la contractualisation

La France fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de contrats de gestion et de la charte Natura 2000. Sur le site, la phase de contractualisation n'a pas encore débutée. La période de concertation étant en cours avec les groupes de travail. Cela peut expliquer en partie le fait qu'un tiers des acteurs ne donnent pas d'avis sur la politique.

Pourtant cette politique doit permettre une adhésion réelle et effective des usagers aux objectifs de Natura 2000. Un contrat est passé entre l'État et le propriétaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion proposées par le DOCOB. Il existe deux types de contrats Natura 2000, un premier pour les terres agricoles, le second concerne les terres non agricoles. La signature d'un contrat pour une durée minimale de cinq ans, engage à respecter un cahier des charges qui indique la liste des « bonnes pratiques agro-environnementales » que le contractant s'engage à appliquer. Il définit aussi, la nature et les modalités des aides de l'État et les prestations ou travaux à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. La fédération régionale de chasse souligne l'aspect onéreux que peuvent poser ces obligations.

Dans la même optique, la Charte Natura 2000 est un aussi un outil contractuel mis en place par le gouvernement français depuis 2005. Elle est spécifique à chaque site et peut être considérée comme un contrat Natura 2000 simplifié, une sorte d'engagement moral selon la chargée de mission Natura 2000. L'engagement la charte permet d'être exonéré de la taxe foncière sur les terrains non

bâti. Le signataire de la charte peut s'engager sur cinq ou dix ans, indépendamment, ou en plus d'un contrat Natura 2000.

Dans le cadre de cette politique contractuelle, le COPIL doit jouer un rôle important par la planification des actions de gestion du site. Les réunions déjà engagées sur le site Pic-Saint-Loup sont l'occasion d'envisager et de mettre en discussion les futures actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des territoires.

A notre échelle d'étude, bien que beaucoup d'acteurs se soient prononcés sur la question de la contractualisation, un nombre très limité se voit adhérant à un contrat ce qui laisse perplexe sur le processus en lui-même. Les acteurs qui se sont prononcés ont un lien direct avec le territoire. Leurs avis bien que partagés peuvent être rassemblés dans une optique de scepticisme envers la politique.

Outre des problèmes d'ordre technique comme la nécessité de faire appel à un prestataire pour les services d'entretien des milieux, la principale contrainte affirmée est la lourdeur administrative, qui ressort nettement. Si l'on considère les propos des agriculteurs et de la Chambre d'agriculture recueillis en entretien semi-directif ou à la sortie du groupe de travail « agriculture et forêt », on constate une forte réticence de ce milieu vis-à-vis de l'accumulation de contraintes qui s'appliquent à eux. L'opinion portée sur la politique de contractualisation proposée par Natura 2000 est, dans le meilleur des cas, sceptique quant aux intérêts réels qu'elle pourrait présenter. La procédure de contractualisation apparaît complexe, peu adaptable aux réalités locales de l'activité de production, et lourde à porter pour le producteur. En particulier le fait que ce soit au contractant d'avancer les fonds nécessaires à la mise en œuvre des mesures de gestion pose problème. Par ailleurs, même dans l'hypothèse où le remboursement des frais se ferait assez rapidement, le fait que la rémunération d'un agriculteur puisse dépendre des aides qu'il reçoit plutôt que du produit de son exploitation semble mal vécu.

Le problème le plus fréquemment évoqué est la rigueur du cahier des charges imposée. En effet, la nature stricte de ce cahier des charges est mise en évidence par plusieurs acteurs dont la chargée de mission Natura 2000 de la CCGPSL.

Selon le représentant des Ecologistes de l'Euzière, la contractualisation engendre « beaucoup d'énergie dépensée à enfoncer des portes ouvertes ». L'inadéquation des enjeux territoriaux et des contrats est mise en évidence, ce qui peut entraîner une inefficacité de la politique.

Une autre raison est la distance entre les décisions prises plus en amont et la réalité du territoire. La Chambre d'agriculture l'illustre bien dans son propos, extrait de l'entretien réalisé : « Faire remonter les problèmes lorsqu'il y a des soucis des mesures à l'agriculture qui ne sont pas adaptées localement ». Un exemple révèle cela. La chambre d'agriculture souligne l'inadaptabilité des certaines Mesures Agro Environnementales pour la zone méditerranéenne en particulier celles s'appliquant à la vigne.

La marge de manœuvre concernant la production agricole est restreinte pour la filière viticole notamment. L'application de mesures pour la filière pourrait conduire à sa perte selon le président du syndicat des vignerons.

Pourtant souscrire à un contrat Natura 2000 à des intérêts. Le propriétaire s'engage en faveur de la préservation de la nature. Différents types de travaux d'entretien par exemple peuvent être

financés. Enfin, cet engagement peut permettre l'obtention d'avantages fiscaux comme l'exonération de la taxe sur le foncier non-bâti.

La politique a sans doute besoin d'un un assouplissement, dans la mesure où la France est souvent qualifiée de mauvais élève par rapport à ces condamnations. La réussite de Natura 2000 passe donc par la signature de contrats (contrats Natura 2000 ou Mesures Agro Environnementales) entre l'État et les propriétaires et/ou ayant droit .

2 QUEL ANCRAGE DE NATURA 2000 DANS LA POPULATION ?

Les Castelains, leur biodiversité et Natura 2000

Les transformations engendrées par la mise en œuvre de directives environnementales peuvent partiellement redéfinir les relations entretenues entre les acteurs et leur territoire. Ainsi, le projet Natura 2000, comme toutes politiques axées sur la préservation de l'environnement, impacte sur les réalités locales et nécessite une bonne appropriation par les populations vivant sur l'espace concerné.

Les deux parties qui vont suivre proposent d'analyser les déterminants de l'acceptabilité sociale pour ce type de politique. Pour se faire, elles s'intéressent particulièrement à la diversité des perceptions et des connaissances liée à l'environnement naturel. L'accent est aussi porté sur les lacunes, propres aux processus de mise œuvre, susceptibles de constituer un frein à l'appropriation de ces politiques par les usagers du territoire.

2.1 Méthodologie

2.1.1 Plan d'échantillonnage

Afin de tendre vers un maximum de représentativité, l'échantillonnage a été constitué de 40 personnes soit environ 13% de la population du Mas de Londres. Nous avons souhaité privilégier deux approches afin non seulement de garantir une bonne représentativité des Catégories Socioprofessionnelles (CSP) mais aussi de rencontrer des personnes ayant une relation au territoire pouvant nous apporter des informations spécifiques.

Pour la majeure partie de notre échantillonnage, nous avons choisi de nous calquer sur la répartition des CSP établies par l'INSEE pour le canton de Saint Martin de Londres. Ce choix a été, en partie, motivé par le fait que les informations en termes de répartition de la population par CSP ne sont pas disponibles pour la commune du Mas de Londres. Le canton comprenant des communes globalement comparables à celle du Mas, cette méthode nous a semblé la plus opportune. L'objectif est ici d'obtenir un vue d'ensemble des administrés de la commune afin de pouvoir appréhender au mieux les réalités locales.

Tableau 2: présentation de l'échantillonnage par catégories socioprofessionnelles (CSP), basé sur les statistiques de répartition des CSP sur le canton de Saint-Martin de Londres (INSEE 2006).

Catégorie socioprofessionnelle	Répartition en % dans le canton	Équivalent pour 40 individus	Entretiens effectués
Agriculteurs exploitants	2,6	1	2
Chefs d'entreprise	4,5	2	3
Cadres	9,4	4	6
Professions intermédiaires	17,3	18	13
Employés	16,7		
Ouvriers	10,6		
Retraités	24,7	10	11
Sans activité professionnelle	14,1	5	5
Total	100	40	40

Ensuite, parmi ces personnes, une dizaine a été choisie pour leurs activités et leurs relations particulières avec le territoire concerné par le projet Natura 2000 sur la zone du Pic Saint Loup. Ces personnes ont, pour la plus part, un rapport étroit avec leur environnement naturel soit du fait de leurs activités professionnelles soit par leur simple engagement personnel. Ce sont aussi des personnes entretenant des relations spécifiques avec les populations vivant ou passant de façon plus ponctuel sur le site. Elles sont, de ce fait, susceptibles de détenir des informations précieuses.

Tableau 3: personnes ressources interrogées

Personnes spécifiques	Nombre de personnes
Chasseurs ou pêcheur (garde-chasse)	2
Personnes résidant depuis plus de 50ans au Mas-de-Londres	2
Experts	9
Naturalistes	2

2.1.2 Modalités de collecte des données

Afin d'obtenir les informations nécessaires à la vérification des hypothèses 2 et 3, des outils de collectes de données ont été élaborés. L'approche privilégiée se base essentiellement sur la rencontre des populations en vue d'obtenir des informations sur leurs connaissances des politiques et de leur environnement naturel. Un accent est aussi mis sur les perceptions qu'ont les individus de leur environnement et les valeurs qu'ils lui attribuent.

Le jeu élaboré est constitué:

- d'un guide d'entretien (semi directif);
- d'un questionnaire sur une base photographique permettant l'évaluation des connaissances ;
- d'un jeu de carte portant sur les interactions entre milieux et espèces ;
- d'un test olfactif et auditif ;
- d'un jeu de carte portant sur les motivations de préservation des milieux et espèces;
- d'une grille de lecture de paysage s'appuyant sur deux clichés.

Entretiens semi-directifs

Cette méthode repose sur une discussion entre l'enquêteur et l'interviewé. La personne rencontrée doit se sentir libre d'exprimer ses opinions. C'est sur ce point que réside à la fois l'intérêt de cette approche mais aussi les difficultés qui lui sont inhérentes. L'enquêteur dispose d'un guide lui permettant d'orienter la discussion sur les points fondamentaux mais il ne doit pas pour autant, verser dans une interaction trop formelle. L'habilité de l'enquêteur est déterminante pour la qualité des informations récoltées.

Cette approche permet de minimiser le biais de la réponse « politiquement correcte ». Elle doit permettre d'obtenir des informations au plus proche des ressentis de la personne. Ensuite, cette démarche permet non seulement de renseigner des variables déjà identifiées, mais a aussi l'avantage d'être susceptible d'en faire apparaître de nouvelles pouvant apporter un angle original à l'analyse. Malgré l'existence du guide d'entretien, cet aspect de la rencontre offre à l'enquêté la possibilité de s'exprimer librement sur ce qui lui semble être important. C'est, en quelque sorte, le seul véritable

outil permettant d'offrir aux personnes interrogées un moment d'écoute susceptible d'être entendu et relayé.

Outils d'évaluation des connaissances

Questionnaire sur base photographique

Cet outil est constitué d'un catalogue photographique (voir annexe) présentant des photos de milieux et d'espèces faunistiques et floristiques caractéristiques de l'environnement naturel des interviewés et présent comme habitats naturels ou espèces spécifiques dans le document de diagnostic de Natura 2000. Les milieux qui y sont présentés sont suivis de quelques espèces qui lui sont liés. Les espèces sont plus ou moins rares et requièrent donc des connaissances naturalistes variables pour les identifier. Ce catalogue s'accompagne d'un questionnaire composé de questions fermées pour la majorité. L'objectif est de récolter des données sur les connaissances scientifiques et populaires dont disposent les individus concernant leur environnement naturel. Il s'agit aussi d'estimer les connaissances des personnes interrogées sur les menaces qui pèsent sur les espèces et les statuts de protection dont elles bénéficient. Outre, la simple évaluation des connaissances, cet exercice permet de faire apparaître les terminologies populaires communément utilisées par les populations et de mettre en avant la différence de sémantique existante entre les habitants et les experts. De plus, l'idée est aussi de percevoir non seulement le niveau perception des risques qui pèsent sur la biodiversité mais aussi la connaissance des outils mis en œuvre pour les limiter.

Test olfactif et auditif

Ce dernier outil d'évaluation des connaissances sollicite cette fois-ci l'ouïe et l'odorat. Cette approche se base sur le présupposé que les connaissances de l'environnement naturel peuvent prendre diverses formes et solliciter tous les sens. Le test olfactif est réalisé grâce au prélèvement de trois essences odorantes et caractéristiques de la garrigue (Thym, Romarin, Lavande sauvage). Il s'agit, pour les interviewés, de parvenir à les reconnaître "à l'aveugle", en identifiant simplement leurs odeurs.

Le teste auditif est, quant à lui, constitué de 6 enregistrements de chants d'espèces existantes dans l'environnement naturel des personnes interrogées : le geai des chênes, l'Alyte accoucheur, le martinet noir, la mésange charbonnière, la rainette et chouette chevêche. L'objectif est encore, pour l'enquête, de parvenir à reconnaître les espèces ou le type d'animal par leurs chants.

Les données issues de la passation de ces outils pourront être soumises à un traitement quantitatif grâce à la réalisation d'une grille d'évaluation (voir annexe). Il sera ainsi possible d'effectuer une analyse statistique permettant le croisement des données afin de faire apparaître les corrélations pertinentes.

Outre la simple évaluation des connaissances des individus sur leur environnement naturel, ces outils devraient révéler le possible décalage entre la terminologie populaire et celle des scientifiques, qui constitue un indicateur du décalage potentiel entre « l'univers » des experts et celui des populations locales. Les politiques environnementales se justifiant essentiellement par le dire des experts, ce phénomène est susceptible d'avoir un impact sur leur acceptation par les usagers du territoire.

- Le possible lien entre les connaissances naturalistes des individus et leur acceptation des dynamiques de conservation;
- Le décalage potentiel entre la connaissance populaire des espèces, la connaissance des menaces qu'elles encourent et des statuts de protection dont elles bénéficient.

Ces deux points pourraient permettre de comprendre si il y a un lien entre l'appropriation du milieu naturel par les populations et l'acceptation tout au moins des finalités des politiques de conservation.

Outils d'appréhension des valeurs allouées à la biodiversité

Les outils propres à la vérification de cette hypothèse s'intéressent essentiellement aux valeurs liées à l'environnement naturel pour les usagers du territoire. L'objectif est de percevoir l'importante disparité de ces valeurs, les incompatibilités qu'il est susceptible d'exister entre elles et enfin de faire apparaître les décalages existants entre les mesures de Natura 2000 et ce champ de valeurs.

Jeu de carte : intérêt de préservation

Cet outil se présente sous la forme d'un jeu de cartes constitué de photographies de milieux et d'espèces existant dans l'environnement naturel de l'enquêté et concerné, pour une majeure partie, par le projet Natura 2000. L'interviewé est amené à classer ces cartes en deux parties distinctes. D'une part, un lot comprenant des espèces et habitats naturels qu'il considère comme n'étant pas nécessaire de préserver particulièrement, d'autre part, un lot présentant des espèces et habitats naturels à préserver d'après lui. Ce dernier lot devra de nouveau être subdivisé en deux parties afin que l'enquêté fasse apparaître un ensemble de milieux et/ou d'espèces présentant une nécessité absolue de préservation.

A la suite de cet exercice, l'interviewé doit justifier ces choix, ce qui constitue la source d'information principale liée à cette partie. Une grille d'analyse fait apparaître, entre autres, des variables telles que les valeurs esthétiques, patrimoniales, économiques, qui permettent une fine analyse des réponses fournies.

Lecture de paysages (base photographique)

Cet outil comprend deux photographies de paysages que les interviewés sont amenés à commenter. L'intérêt de cet exercice repose sur la possibilité de comprendre le ressenti des populations face à deux clichés qui représentent les différents visages de l'environnement naturel et de l'usage qui en est fait. L'intérêt réside toujours dans la révélation de la diversité des valeurs affilées au territoire par les populations. Ensuite, cet exercice offre aux interviewés la possibilité de formuler leur opinion sur l'état actuel du territoire et de proposer, s'ils le souhaitent, des démarches pour le conserver ou l'améliorer.

Ces outils offrent aux populations la possibilité de s'exprimer sur des sujets prédéfinis par les enquêteurs. L'utilisation de clichés issus de l'environnement proche des populations rencontrées permet aux individus de se sentir pleinement concernés et facilite, par l'aspect concret de la démarche, leur prise de position sur le sujet.

Travailler sur le champ des valeurs constitue un défi en lui-même puisque que cette notion reste souvent trop abstraite pour les personnes interrogées. L'intérêt de cette méthode réside dans le fait qu'elle permet de mobiliser la mémoire, l'histoire, l'identité territoriale des personnes rencontrées.

Si les outils utilisés constituent un seul et même entretien, les données sont analysées de façon indépendante par chaque hypothèse de travail. Les protocoles d'analyses relatifs à ces outils sont donc abordés par chaque partie.

2.1.3 Traitement des données

Protocole d'analyse sur l'évaluation des connaissances

Les diverses informations fournies par les outils utilisés ont été analysées d'après la méthodologie suivante :

Dépouillement et saisie des informations

Les informations collectées sur le terrain à l'aide d'un questionnaire fermé et d'un guide d'entretien semi-directif ont été dépouillées afin de constituer deux bases de données. Un masque de saisie a été construit sous tableur Excel dans lequel les données ont été introduites ; de même que dans un tableau Word reprenant les grands thèmes du guide d'entretien semi-directif.

Traitements et analyses des informations

Les données du questionnaire fermé et du guide d'entretien semi-directif constituées, ont été traitées et analysées avec les logiciels Minitab 13 et Excel.

Le logiciel Minitab a été utilisé pour le traitement des données du questionnaire fermé relatif aux connaissances du milieu. Le choix de son utilisation est lié à sa flexibilité et à ses capacités d'analyses par la combinaison de plusieurs variables afin d'obtenir des représentations graphiques qui constituent le meilleur résumé possible de l'information recherchée.

Les analyses de composantes simples et de composantes principales ont été faites avec ce logiciel permettant ainsi de déterminer les corrélations qui existent d'une part, entre certaines variables (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, etc.) et la richesse des milieux en espèces ; et d'autre part ces mêmes variables avec les connaissances des milieux naturels. Enfin, un test de chi 2 a été réalisé avec Minitab pour comprendre la logique des correspondances milieux/espèces faites par les habitants.

Le logiciel Excel a servi pour les analyses des données du guide d'entretien semi-directif et pour également compléter les analyses des données du questionnaire fermé. Avec le logiciel Excel, un tableau sous forme d'une matrice a été construit permettant de croiser les réponses des catégories socioprofessionnelles avec les grands thèmes abordés lors des entretiens (évolution de la biodiversité/paysage, connaissances des politiques de protection de l'environnement, connaissance de Natura 2000, etc.). Des analyses descriptives (fréquence, pourcentage, etc.) réalisées avec ce même logiciel ont permis de produire des figures et des graphiques appuyant les analyses.

Les limites de l'analyse de données

Les informations recueillies sont analysées en tenant compte de différentes limites qui sont apparues lors des entretiens. C'est le cas des outils utilisant des photographies, la lisibilité n'était pas toujours facile pour les enquêtés. De plus, il est apparu un manque de représentativité de certaines catégories socioprofessionnelles. En effet, les chefs d'entreprises ne sont par exemple que trois individus quand les retraités sont onze. Ce choix relatif à notre démarche d'échantillonnage, a pu être problématique pour le traitement de certaines données.

Protocole d'analyse sur les valeurs allouées à la biodiversité

Typologie des valeurs liées au milieu naturel

Depuis l'aube des temps, l'Homme a utilisé le paysage pour se nourrir ou se protéger. Selon ses besoins vitaux ou spirituels il a affecté des valeurs aussi bien aux différentes formes de la nature qui l'entouraient qu'aux espèces animales et végétales qu'il observait. Ces valeurs ne sont pas statiques, elles évoluent dans le temps et dans l'espace et « *s'ajustent constamment aux multiples et constantes mutations sociales* » (Roy 1999).

Dans la région méditerranéenne par exemple les paysages de la garrigue, de pelouse qui attirent notre curiosité aujourd'hui, n'ont pas toujours existé tels quels (Renaux, 1998). Les paysages sont la résultante d'une histoire. Une histoire « fabriquée » par l'homme en fonction de ses besoins et de son mode de vie. Un paysage qui est d'abord un objet culturel « *révéléateur d'un certain état esprit de la culture humaine* » car, d'après A. Renaux, dans un même contexte naturel et dans des conditions économiques identiques, il est très vraisemblable qu'« un Oriental » n'aurait pas agi de la même façon qu'« un Occidental ». Les valeurs liées à l'environnement s'entrelacent avec le cœur des valeurs sociétales. Kempton et al. (1995) cité par Roy (1998) soulignent que les valeurs sont cruciales dans le vaste champ des changements environnementaux, entre autres parce que les mauvaises décisions prises aujourd'hui dans la foulée du changement global, n'auront leur réelle portée que dans le futur. En effet selon ces auteurs, plus les liens se tisseront entre les valeurs sociétales et les valeurs environnementales, plus les gens qui étaient autrefois préoccupés par leur propre bien-être à court terme, seront conscients de la nécessité d'éviter tout changement irréversible dans l'environnement, dans une vision temporelle, désormais à long terme.

Ainsi la bonne connaissance des valeurs environnementales contemporaines, doit être intégrée dans les projets de développement territoriaux. Connaître les valeurs qu'une population ou certains groupes de cette population attribuent à leur milieu naturel est devenu un passage obligé pour les « pilotes » des projets de développement locaux, notamment dans le cadre des projets qui ont un enjeu direct avec la conservation de la biodiversité et parmi d'autres, le projet de mise en place de site Natura 2000.

Dans le cadre de cette présente étude, il apparaît donc indispensable de se pencher sur les valeurs que la population attribue à la biodiversité et aux écosystèmes. Bien que l'objectif ne soit pas de « monétariser » la biodiversité et le paysage en question ici, il semble impératif de ne négliger aucune des valeurs qui sont associées à ce milieu naturel et à ses composantes, puisque en réalité, c'est bel et bien ce qui oriente les « jeux d'acteurs ». Car selon certains théoriciens en la matière, une des causes essentielles de la dégradation de la biodiversité serait l'incapacité des usagers à

attribuer une valeur économique à la biodiversité. Il est bien évident que « *la biodiversité dans son ensemble est si fondamentale, si vitale que toute évaluation à son sujet peut être très relative. En effet, un bien sans lequel nous ne pourrions pas vivre ne peut s'échanger ni, à plus forte raison, se vendre* » (Schmid, 2005).

Avant de présenter les différents groupes de valeurs existantes par la synthèse d'ouvrages spécialisés, il convient de s'interroger tout simplement sur la nature de cette notion polysémantique. En effet, pour comprendre le lien d'attachement ou même de répulsion qui existe entre les différents éléments naturels d'un site et de ses habitants-usagers, il convient d'approfondir la question des *valeurs* sociales (Fromental 2009). Il s'agit d'une notion, très complexe et souvent floue. Cependant, quoique très subjectives, certaines valeurs sont parfois d'ordre très général, tandis que d'autres sont liées à des groupes sociaux spécifiques. Ce sont justement ces dernières que l'on cherchera à mettre en évidence ici. Car, « *les valeurs et les normes constituent traditionnellement un outil de base de l'explication en sociologie* », selon Patrick Pharo, sociologue (2004). Pour lui, « *les valeurs et les normes ne sont au fond qu'une façon sociologique de nommer le devoir et le bien et que cette grande généralité les désigne surtout comme des classes métasémantiques qui regroupent un grand nombre de concepts sociaux et moraux applicables aux biens, aux vertus, aux actions, etc.* »

Les valeurs seraient en quelque sorte ce qui exprime l'attractivité du bien, tandis que les normes expriment avant tout le devoir, l'obligation. Par ailleurs, « *les valeurs sont surtout de l'ordre du standard* », puisqu'elles indiquent plutôt un repère pour l'évaluation. Il faut noter que les valeurs ne sont pas toujours d'ordre moral, car on y retrouve aussi, des valeurs d'ordre esthétique, pratique/technique. Cependant, la notion de valeur implique une « *hiérarchie qualitative substantielle à partir d'une conception du bien et du meilleur* ». Tout comme les structures sociales telles que comprises par Max Weber, les valeurs et les normes correspondent à « *des représentations de quelque chose qui est, pour une part de l'étant, pour autre part, du devant être, qui flotte dans la tête des hommes [...] d'après quoi, ils orientent leur activité.* » Les paragraphes suivants présentent, les principaux types de valeurs.

Valeurs d'usage

Il faut distinguer, tout d'abord, les valeurs d'usage direct et les valeurs d'usage indirect.

Les valeurs d'usage direct

Les valeurs d'usage direct s'assimilent aux bénéfices tirés des produits extraits du milieu naturel tels que des denrées alimentaires, le bois de chauffage, les racines, les fruits, les écorces, les fibres ou les résines. à ces éléments, s'ajoute l'usage de la biodiversité comme pool de ressources génétiques ; elle constitue ainsi une matière première pour les industries pharmaceutique et agro-alimentaire en particulier. A titre d'exemple, en 2005 le marché mondial des produits pharmaceutiques dérivés ou extraits des végétaux a été estimé à 2000 milliard de dollars et comprends 40% des produits pharmaceutiques vendues dans le monde (Klaus, 2005).

Enfin, un paysage peut constituer un cadre à des activités de loisir (le tourisme, tout spécialement) ; ce qui correspond tout autant à une valeur d'usage direct.

Les valeurs d'usage indirect

Les valeurs d'usage indirect renvoient aux services fournis gratuitement par le milieu naturel, aux fonctions écologiques assurées. Ces services sont, principalement, l'absorption des déchets, la protection des sols, le filtrage de l'eau. Peut-on seulement imaginer les services écologiques qui sont constamment rendus par les vers de terres ? Des scientifiques anglais ont évalué la contribution de la nature à l'économie britannique en prenant en compte aussi bien sa valeur récréative que les recettes de la chasse et la valeur marchande des vers de terre nécessaires à la pêche. Et ils ont abouti à la coquette somme de plus de 8 milliards de dollars. À cela, il faut ajouter le rôle joué par la biodiversité dans les grands équilibres de la biosphère. Il est bien admis qu'un environnement aménagé en harmonie avec la nature a un effet positif sur l'état physique et psychique des populations. Ainsi, les valeurs d'ordre esthétique et autres immatérielles sont tout aussi importantes, les unes que les autres.

Valeurs esthétiques

Ces valeurs sont incarnées dans tout ce qui est beauté esthétique: la diversité de la nature est une source de joie, d'inspiration et de détente. Cette relation se reflète dans l'art et la religion. Mais le tourisme et la qualité de la vie sont aussi étroitement corrélés à la valeur esthétique de la biodiversité. Exprimée par l'homme, la valeur esthétique est considérée comme étant une valeur de non usage. Parce que la beauté, la joliesse d'un paysage ou autre, ou leur contraire (concepts le plus souvent mobilisés à propos de la valeur esthétique) sont considérés comme une fin en soi et non pas comme moyen d'atteindre un quelconque autre objectif.

Valeurs patrimoniales

En tant que ressource, les paysages ont de multiples fonctions. *« Ils sont le cadre de vie de l'Homme, des animaux et des plantes, un espace varié pour la détente et la création de l'identité et l'expression spatiale du patrimoine culturel. Ils fournissent en outre une prestation de création de valeur. Ils sont des structures dynamiques et se développent à partir de facteurs naturels comme les roches, le sol, l'eau, l'air, la lumière, la faune et la flore et de leur interaction avec l'utilisation et l'aménagement par l'homme »* (M. Stremlow, 2007).

Les processus naturels et l'activité humaine modifient le paysage en permanence. Les multiples approches de ce lieu peuvent être décrites en six dimensions : *« la dimension écologique comprend les éléments et processus naturels ; la dimension sensorielle thématise les sensations perçues dans le vécu paysager (pas seulement une expérience visuelle, elle s'adresse à tous les sens) ; la dimension esthétique se concentre sur les différentes valeurs et attentes de beauté et de plaisir ; la dimension de l'identification est très importante, parce que les paysages sont reliés à des sentiments d'appartenance des hommes ; la dimension politique se réfère aux acteurs et groupes d'intérêts dans les processus de négociation liés aux paysages ; la dimension économique concerne les valeurs économiques liées aux paysages et les processus de mise en valeur »*. (M. Stremlow, 2007)

Aujourd'hui, les pratiques de loisirs périurbains font que la nature occupe toujours une place essentielle dans le paysage leur donnant une nouvelle valeur patrimoniale. Le rapport des habitants à leur milieu quotidien n'est parfois qu'une « esthétisation du paysage ». Au-delà de la qualité esthétique ce sont en effet d'autres valeurs, plus fortes encore, qui lient les habitants à leurs lieux de vie. Comme certains grands paysages ont participé de la construction des identités nationales, les

paysages ordinaires participent d'un processus de construction identitaire à l'échelle des communautés locales habitantes (« paysages d'un « être nous », expression d'une identité collective locale) et à l'échelle du sujet habitant (paysages d'un « être soi », expression d'une identité individuelle ») (Bigando 2008).

Les éléments analysés

- *Entretien semi directif et lecture du paysage* : ici nous traitons les informations issues des données de la grille paysage et de l'entretien semi-directif utilisés lors des entretiens auprès des Castelains et liées aux valeurs qu'ils associent à la biodiversité.
- *Jeu de cartes* : il s'agissait ici d'évaluer parmi trois valeurs (valeur esthétique, valeur d'usage, valeur patrimoniale), lesquelles sont attribuées à une série de 21 espèces ou paysages de la commune du Mas-de-Londres. Les résultats ont été collectés dans une grille.
- *Questionnaire d'évaluation des connaissances* : Considérant que la connaissance des éléments naturels et de leurs usages reflète en partie les valeurs des personnes à leur environnement naturel, nous les avons aussi intégrés à l'analyse des valeurs.

Méthode multivariée

Après la collecte des informations sur le terrain, nous les avons traitées statistiquement, d'abord en les encodant, au préalable, dans une base de données sous plusieurs tableaux Excel, appelés tableaux de données. Ensuite, nous avons choisi d'utiliser des méthodes d'analyses multivariées pour le traitement de ces informations. Ce choix se justifie par la pluralité des variables retenues. Cette méthode nous a permis de faire exactement une typologie par facteur et d'obtenir à la fin des représentations graphiques qui servent de synthèse, des points les plus saillants après analyse des tableaux de données.

Compte-tenu de la nature de nos données, nous avons utilisé des Analyses de Correspondances Multiples (ACM) avec le logiciel Minitab. Pour cela, il nous a cependant fallu consentir à une certaine perte d'informations afin de gagner en lisibilité. Car en effet, cet outil sert surtout à faire ressortir les écarts et liens existants entre les individus, leurs caractéristiques respectives, des tendances sur les informations traitées, etc. Les résultats doivent donc être interprétés comme tels. L'analyse de correspondances multiples est donc destinée à faire ressortir des tendances des résultats recherchés. À la suite de celle-ci, nous procédons à l'interprétation des résultats.

Les résultats de l'outil ACM

Concrètement, cette approche de traitement de données statistiques nous a permis de construire des groupes d'acteurs en fonction des facteurs discriminants (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, activités secondaires...). Cette méthode permet d'étudier une population d'individus décrits par un certain nombre de variables quantitatives et/ou qualitatives.

Ici, les variables constituaient deux groupes :

- variables sociales des personnes (sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle)
- variables reflétant les valeurs des personnes (esthétiques, relation à la biodiversité...)

En somme, les valeurs de la biodiversité sont croisées, aux noms, au nombre, aux catégories socioprofessionnelles, aux sexes et aux tranches d'âge des usagers du Mas-de-Londres, sur la base des tableaux statistiques conçus à partir des résultats de terrain.

Traitement des entretiens semi-directifs et grille paysages

Les entretiens semi-directifs avaient pour but de révéler les valeurs esthétiques, patrimoniales, d'usages et valeurs liées à la biodiversité chez les habitants du Mas-de-Londres. Pour cela il fallait introduire une façon de traduire et de quantifier ces données ; ainsi, nous avons retenu trois (3) domaines de valeurs : esthétique, usage, patrimoniale.

Nous avons relevé et classé selon ces catégories tous les mots, expressions ou phrases des personnes interrogées nous semblant exprimer des valeurs. Dans chaque catégorie, l'ensemble des mots a été réduit à une liste de 8 à 10 mots clés traduisant des catégories représentées par ces mots.

Le résultat de cette opération est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 4: catégorisation des notions issues des entretiens en types de valeurs

Valeurs liées au « Patrimoine »	Valeurs liées à l'« Usage »
éléments naturels menace de l'ordre local culture locale chasse et pêche pic-saint-loup vigne agro-pastoralisme ancienneté sur place stabilité	cueillette lieu de travail milieu de vie gestion de l'urbanisme exploitation du milieu tourisme sports mécaniques
Valeurs liées à la « Biodiversité »	Valeurs liées à l'« Esthétique »
réguler l'accès contrôler informer conserver ne pas sanctuariser gérer l'urbanisme disparition trop nombreux dégradation du milieu	spirituel rythme de vie bien être couleur beauté pollution visuelle varié éléments naturels sauvage

Les fréquences d'apparition de ces mots par catégories de personnes interrogées, selon l'âge, la catégorie socio- professionnelle, le nombre d'années vécues au Mas-de-Londres, ... ont servi de quantificateur pour les valeurs. Après intégration de ces données dans des tableaux Excel une analyse des correspondances est faite.

Traitement de l'entretien basé sur le jeu de cartes

Ces informations ont été recueillies sur la base de 15 photographies, représentant les espèces et les habitats naturels du milieu d'étude. Les réponses des personnes interrogées d'abord collectées de façon ordonnées, à savoir dans une grille d'entretiens ont été synthétisées dans plusieurs tableaux Excel :

Tableau 1

On s'intéressait ici à voir s'il existe une typologie au sein de la population en fonction du degré de protection que les personnes attribuent aux différentes composantes du milieu naturel et si cette typologie est corrélée aux catégories socioprofessionnelles, et/ou les activités secondaires. Il devait permettre également de comparer les statuts de protection accordés aux différentes espèces et paysages par les Castelains et par Natura 2000.

L'analyse à ce niveau est quantitative. Nous avons les deux groupes variables suivants :

- Variables personnelles des usagers : CSP, âge, sexe ;
- Variables associées aux valeurs des usagers pour la biodiversité : protection, esthétique, patrimonial, usage.

Ces données croisées dans le logiciel d'analyse Minitab 13 fournissent des réponses en fonction des informations recherchées (croisement des différents champs du tableau).

Tableau 2

Dans ce tableau Excel, on croise les modalités de variable

- valeurs avec trois modalités : « emblématique », « utilitaire » et « nuisible »
- Élément naturel avec 15 modalités correspondant aux 15 espèces et paysages du jeu de carte. Les données sont traitées avec le logiciel Minitab par analyse simple de correspondances et au moyen du logiciel Excel également

Croisé avec les résultats du traitement du tableau 1, le traitement de ce tableau devait permettre de donner une image des valeurs qui lient les Castelains à différents types d'espèces et milieux naturels.

Tableau 3

Ce deuxième tableau Excel, devait permettre d'établir une typologie de la population en fonction du statut « emblématique », « nuisible » ou « utile » qu'elle accorde aux espèces et paysages du jeu de carte et comparer cette typologie aux statuts de protection de ces éléments naturels pour Natural 2000. Ce tableau a été traité avec le logiciel Minitab, selon une analyse simple de correspondances.

Les résultats des analyses de correspondance réalisées avec Minitab ont été retraités graphiquement pour fournir un résultat lisible, accessible à tous, via le logiciel libre de dessin vectoriel Inkscape.

Tableau 4

Ce tableau Excel reprend les informations sur les connaissances des espèces et des paysages des usagers, d'une part. Ensuite, les usages de ces espèces et habitats naturels, d'autre part. Mais cette fois, il y a vingt et une photographies présentées aux usagers à partir d'un questionnaire fermé. Les informations des deux types de variables à croiser ici sont les variables personnelles (noms, CSP, âge, sexe des usagers) aux connaissances et usages des 21 espèces et habitats naturels présentés. Ensuite, ces données sont introduites également dans le logiciel Minitab pour l'analyse multivariée.

2.2 Compréhension des politiques de conservation et de leur projet

Si depuis quelques années une prise de conscience face aux menaces pesant sur la nature semble émerger autant des politiques que du grand public, l'accueil des actions de conservation de l'environnement ne sont pas toujours bien reçues. Cependant est-ce que le niveau de connaissances du milieu naturel et de la démarche de Natura 2000 a une influence sur l'acceptation de cet outil politique qui vise à préserver cet environnement ? Il faut dans un premier temps appréhender les connaissances que les élus ont de leur milieu naturel et leur compréhension du fonctionnement de Natura 2000.

2.2.1 Connaissance des espèces et des habitats naturels de la directive

Le niveau de connaissance du milieu naturel dépend de plusieurs variables

Quelles connaissances des milieux naturels ?

Six habitats naturels ont été présentés aux populations auprès desquelles ont eu lieu les entretiens. La figure 16 dresse l'état des connaissances de celles-ci par rapport à ces milieux.

Il ressort de manière générale qu'au moins 80% des habitants connaissent les milieux naturels. Ils parviennent à identifier la forêt de chênes (vert et blanc), la forêt galerie à peuplier et saule, le matorral, la falaise, la pelouse et le parcours substeppeique.

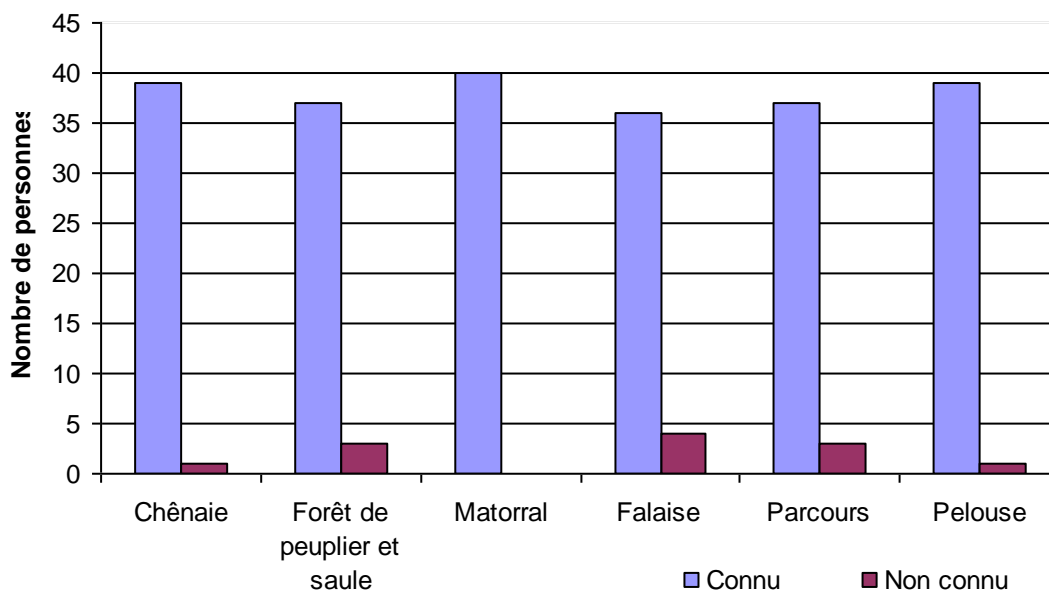


Figure 14 : niveau de reconnaissance des habitats naturels de la directive par les habitants du Mas de Londres interrogés

Un regard plus détaillé sur les résultats montre qu'il existe une proportion d'habitants (environ 1 à 4%) qui ne parvient pas à reconnaître certains milieux naturels de leur commune notamment, le parcours substeppeique, la forêt de chênes et les pelouses. Certains de ces habitats naturels

méconnus de certains sont ceux retenus comme prioritaires par Natura 2000. Le matorral est un milieu connu par toutes les personnes interrogées.

L'analyse multivariée réalisée (sur 29% des informations de données), révèle qu'il existe une différence de connaissances en fonction de l'âge. En effet, les personnes âgées dont la tranche d'âge est comprise entre 60 - 74 ans et 75 - 89 ans se distinguent par leur méconnaissance du parcours substeppique d'une manière générale et dans leur commune en particulier. Les jeunes de 15-29 ans quant à eux, ne connaissent pas la chênaie (chêne vert et blanc) et la pelouse.

La méconnaissance par les personnes âgées du parcours substeppique pourrait s'expliquer par le fait qu'ils étaient habitués à des milieux plus herbacés à l'instar des prairies entretenues par le bétail. Quant aux jeunes enquêtés, leurs méconnaissances des milieux de la zone d'étude seraient liées à leur arrivée récente (néo-ruraux) en provenance d'autres zones de milieux assez différents notamment les grandes villes.

Quelles connaissances des espèces animales et végétales ?

La figure 17 ci-après reprend l'état de connaissance des interviewés sur un certain nombre d'échantillons de plantes et de végétaux.

La connaissance des espèces animales et végétales est en majorité très faible auprès des habitants enquêtés. L'analyse des données collectées rapporte que 62% des réponses fournies en ce qui concerne les noms des espèces animales et végétales sont inexactes

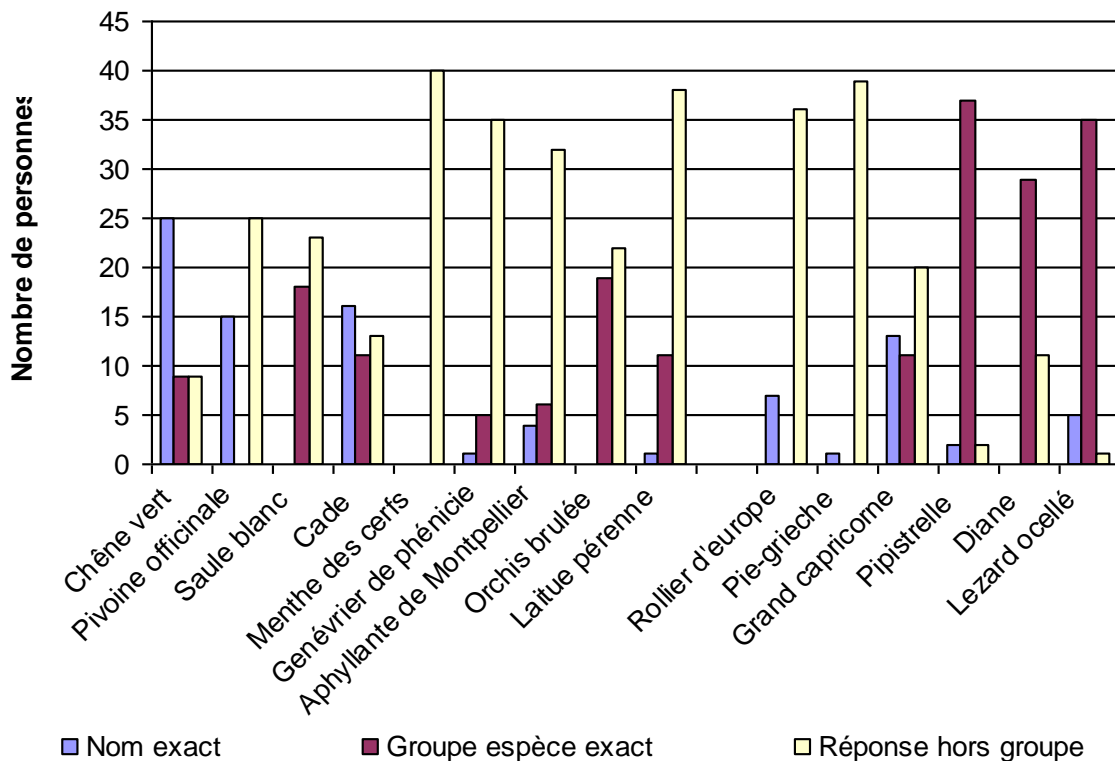


Figure 15 : reconnaissance de quelques espèces présentes localement par les personnes interrogées

Il est plutôt facile pour les habitants d'identifier des groupes auxquels appartiennent les espèces comme pour la diane (insectes) ou les mammifères (chauves-souris). Cependant certaines

espèces végétales (chêne vert, orchidée, cade, pivoine) et animales (grand capricorne, rolhier) sont, tout de même, mieux connues par les habitants enquêtés.

L'analyse montre qu'il existe également des écarts de connaissances quand il s'agit d'identifier des espèces animales ou végétales. En effet, les espèces végétales sont assez bien connues des habitants enquêtés, probablement parce qu'elles sont soit plus visibles et accessibles, soit du fait de leurs usages directs pour l'homme (alimentation, construction, ornementation, etc.).

Quelles connaissances sur la richesse des milieux naturels ?

Il a été aussi estimé opportun d'avoir une idée sur le niveau de connaissances des communautés sur la richesse des habitats naturels en termes de diversité faunistique et floristique. La figure 18 ci-dessous dresse le récapitulatif du point de vu des personnes rencontrées.

L'analyse des informations collectées sur l'estimation de la richesse des milieux naturels en espèces, révèle que la chênaie, la forêt de saule et peuplier ainsi que le matorral constituent, selon les personnes enquêtées, des habitats naturels riches en diversité spécifique. Ils estiment que le cortège floristique est plus élevé au sein de la forêt de chêne vert. Suivent ensuite en ordre décroissant la saulaie, le matorral, la pelouse et le parcours substeppique. Au même titre que la flore, la richesse en espèces animales, obéit à la même logique, mis à part que la forêt de peuplier et le saule viennent en première position. Le parcours substeppique est estimé comme étant moyennement riche.

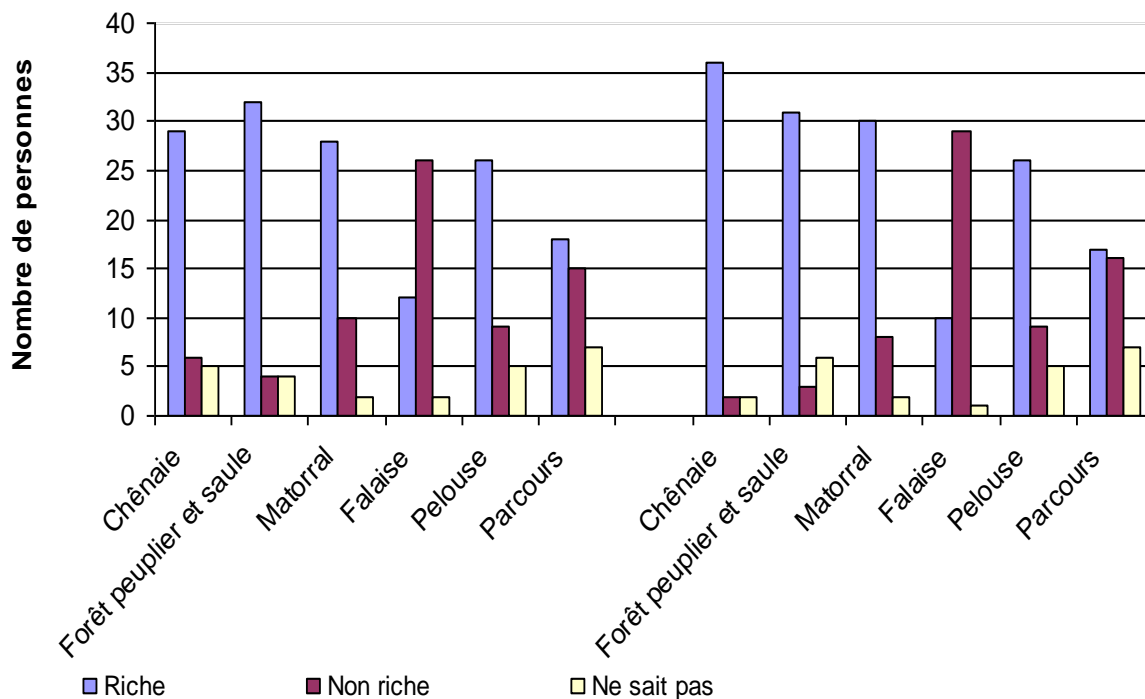


Figure 16 : Estimation de la richesse des milieux en espèces animales et végétales selon les habitants interrogés

A l'opposé, la richesse en espèces animales et végétales dans les falaises est la moins élevée selon les habitants par rapport à l'ensemble des quatre autres milieux considérés.

Le test visant à savoir s'il existait une discrimination entre plusieurs variables au sein des groupes de personnes interrogés a mis en évidence l'existence de deux situations :

- Un premier groupe d'individus ne connaissant pas la pelouse, le parcours substeppique et la falaise (habitats naturels prioritaires pour Natura 2000) ;
- Un autre groupe qui identifie la chênaie, la matorral et la saulaie comme étant les milieux les plus riches en biodiversité.

Les résultats ainsi obtenus par le test corroborent les informations révélées par le graphique ci-dessus. Ces résultats mettent en évidence des visions opposées, en ce sens que les habitats naturels prioritaires de Natura 2000 sont méconnus des populations. De même, ceux qui sont considérés comme étant les plus pauvres (pelouse, parcours substeppiques) en diversité d'espèces faunistiques et floristiques par les communautés sont les plus riches pour Natura 2000. Finalement la vision de Natura 2000 sur la classification des habitats naturels et la variation de leur richesse est bien différente de celle des personnes enquêtées.

Quelles connaissances olfactives et auditives de leur environnement ?

La synthèse des données collectées auprès des habitants sur la reconnaissance auditive et olfactive respectivement des espèces animales et végétales est reprise dans la figure 19 ci-dessous.

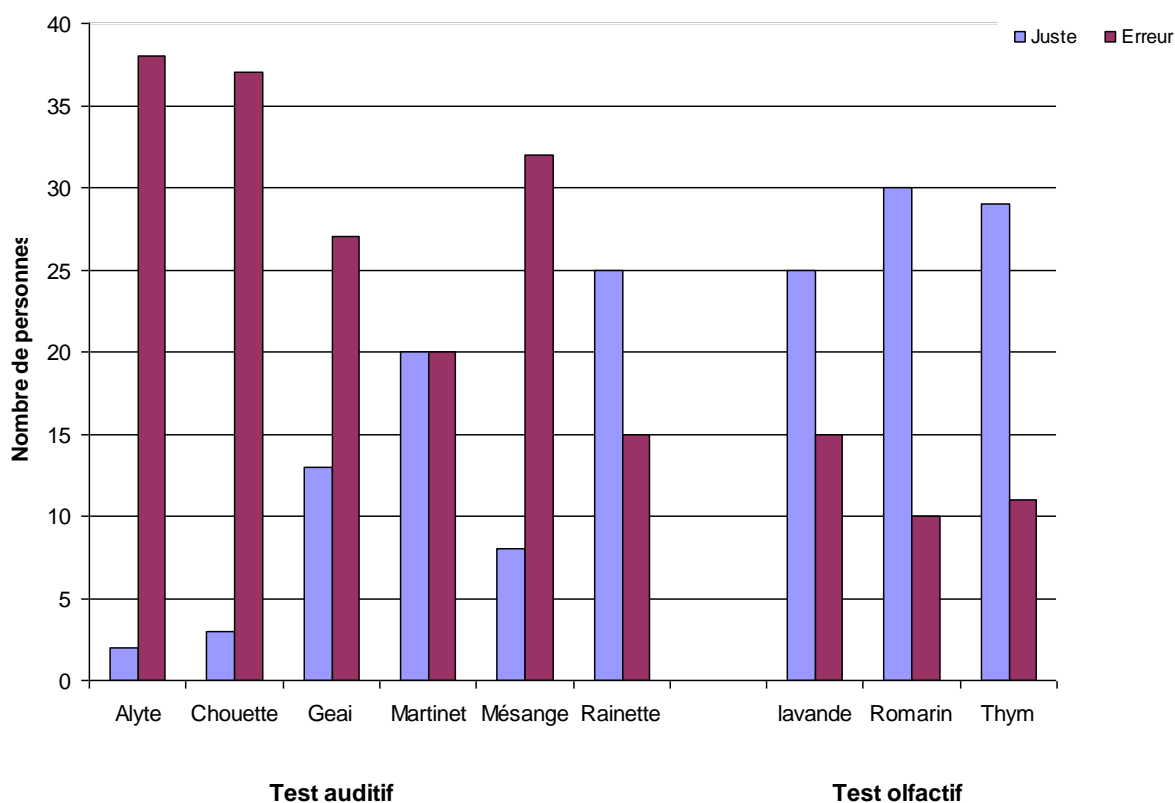


Figure 17: Reconnaissance des espèces par le test auditif et olfactif

Pour ce qui est de la reconnaissance olfactive des espèces végétales, la lavande, le romarin et le thym sont, de façon globale, bien connus par un nombre non négligeable d'habitants enquêtés. Le romarin passe pour l'espèce qui est la plus facilement identifiable à l'opposé de la lavande.

Contrairement à la reconnaissance olfactive, le niveau de connaissances des individus pour les cinq animaux à identifier par le test auditif est assez bas même si une petite idée subsiste tout de même dans l'ensemble. Le martinet et la rainette demeurent les deux espèces les mieux connues par leurs cris. L'alyte et la chouette sont des animaux que les gens ont du mal à reconnaître, sans doute à cause de leur caractère nocturne.

Quelle connaissance sur l'évolution espèces (rareté, menace, protection) ?

Les habitants enquêtés ont estimé l'évolution de la rareté, du niveau de menace et de protection des espèces animales et végétales. Les résultats de ces estimations sont présentés en annexe.

Le niveau de la rareté des espèces :

Il ressort que l'orchidée brûlée, le lézard ocellé et la pipistrelle sont des espèces considérées comme étant rares par les personnes rencontrées lors des entretiens. Inversement d'autres espèces, notamment, végétales (chêne vert, saule blanc, cade et aphyllante), et une espèce animale (le grand capricorne), sont connues et considérées comme non rares. Pour bien d'autres espèces (laitue, menthe de cerf, genévrier, rollier et pie grièche), on note un déficit d'informations sur leur rareté ou non.

Le niveau de menace des espèces :

Les menaces de disparition des espèces sont assez méconnues par les habitants à l'exception de l'orchidée, dont le statut d'espèce menacée est reconnu. En effet, sur près de la moitié des espèces végétales, (et plus encore dans le cas des espèces animales) qui ont fait l'objet de la présente étude, les habitants enquêtés ont des connaissances assez lacunaires du statut de menace ou de disparition de celles-ci.

Deux espèces respectivement animale et végétale (pipistrelle et orchidée), sont, par contre, identifiées comme menacées de disparition. D'autres espèces végétales (chêne vert, saule blanc, cade et aphyllante et grand capricorne), ne sont pas considérées comme étant menacées.

Le niveau de protection des espèces :

En vue de renforcer la collecte des informations liées à la connaissance du statut des espèces retenues et associées aux milieux, les investigations ont également porté sur leur statut de protection. La figure 20 dresse la synthèse des résultats obtenus auprès des personnes interviewées.

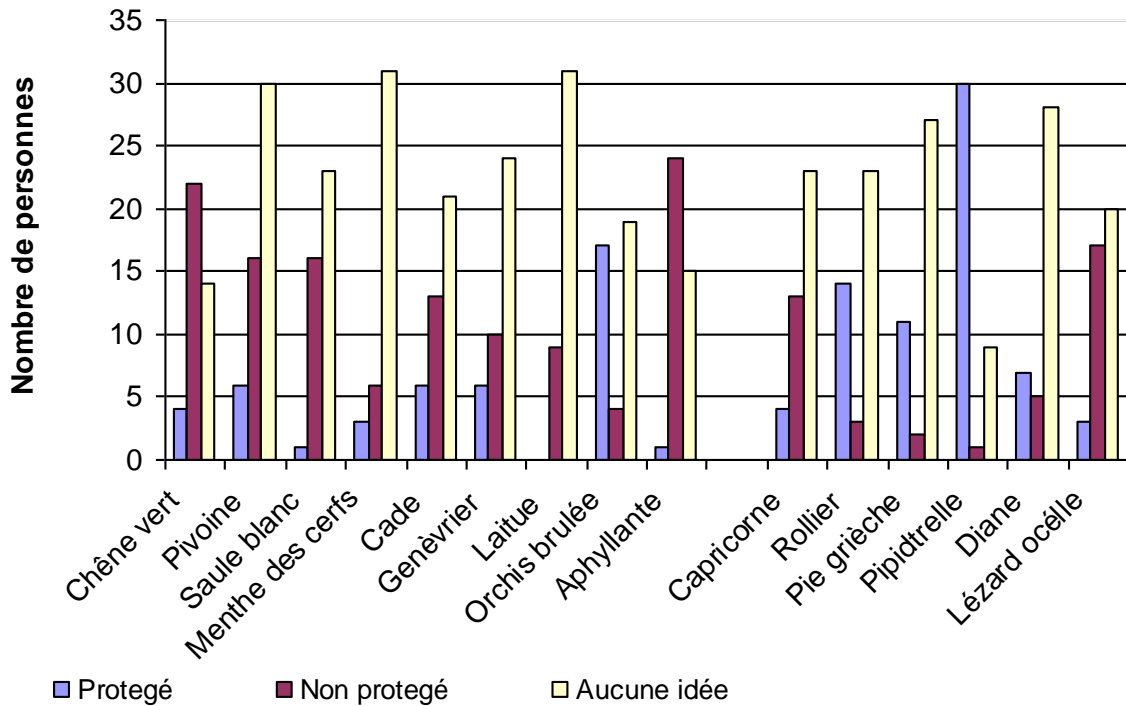


Figure 18: Estimation du statut de protection des espèces animales et végétales par les habitants interrogés.

L'examen de la figure montre qu'un nombre important de personnes n'a aucune idée du statut de protection de l'ensemble des espèces animales et végétales.

Sur un ensemble de 15 espèces qui font l'objet de la présente étude, 11 espèces dont 6 végétaux (pivoine, saule blanc, genévrier, menthe de cerf, laitue et orchidée brûlée) et la quasi-totalité des animaux (grand capricorne, rollier, pie grièche, diane et lézard) à l'exception de la pipistrelle, ont un statut de protection inconnu

Par ailleurs, un nombre infime d'individus connaît le statut de bon nombre d'espèces faisant l'objet d'un statut de protection (orchidée, pivoine, rollier, la pie grièche, diane). La pipistrelle passe comme l'espèce record dont le statut de protection est connu par le plus grand nombre de personnes interrogées (60% des personnes).

L'explication peut venir du fait que la pipistrelle élisant domicile dans les falaises et grottes qui font l'objet de séries de mesures réglementaires à respecter par les escaladeurs et les touristes, cela a permis de faire reconnaître son statut au plus grand nombre de personnes.

De manière générale, toutes les espèces considérées par les habitants comme protégées, le sont effectivement. En revanche, d'autres espèces prioritaires et protégées ne sont pas reconnues comme telles par les habitants. C'est notamment le cas du grand capricorne et de la menthe de cerf.

2.2.2 Terminologies populaires et terminologies d'experts

La nomenclature des habitats d'intérêt communautaire

La directive « Habitats » définit une liste d'espèces et de milieux naturels considérés d'intérêt communautaire, servant de base au classement d'un site au titre du réseau Natura 2000. Les milieux naturels sont caractérisés suivant la typologie phytosociologique, adoptée par le programme Corine Biotope pour l'identification des milieux naturels à l'échelle européenne, et qui se base sur la définition de groupements végétaux de petite unité caractérisés essentiellement par la présence d'espèces dominantes et/ou caractéristiques (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Hérault, 2009).

La typologie phytosociologique s'appuie sur une classification hiérarchique de groupements végétaux analogue à la classification classique des espèces. Les associations végétales forment l'unité de base. Elles sont regroupées par similarités dans des groupes de plus en plus homogènes, emboîtés, jusqu'à la définition de grandes unités de végétation. Les habitats naturels définis par la directive « Habitats » correspondent le plus souvent à des unités de base qui est l'association végétale.

Il existe deux systèmes de nomenclature utilisés pour définir les habitats d'intérêt communautaire : selon Corine Biotope et selon le manuel d'interprétation des habitats naturels de l'Union Européenne. La version utilisée pour Natura 2000 sur le SIC du Pic Saint-Loup est la version EUR 27. Entre les deux, il existe des correspondances mais ce n'est pas le cas pour tous les habitats naturels. A titre d'exemple, les bois de chêne blanc eu méditerranéens (code Corine : 41.714) trouvent leurs équivalents dans le système Natura 2000 selon la nomenclature « Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* » (code Natura 2000 : 9340). Cependant, les prairies humides méditerranéennes basses telles que définies par Corine Biotope (code Corine : 37.5), ne trouvent pas de correspondant par rapport à l'appellation Natura 2000. Corine Biotope permet de définir des habitats naturels à un niveau de précision plus élevé que le système Natura 2000. Ceci montre un décalage de niveaux de précision quant à l'identification des habitats naturels selon l'un ou l'autre des systèmes de nomenclature.

Pour ce qui est de la terminologie adoptée pour définir les habitats naturels, que ce soit dans Corine Biotope ou Natura 2000, les termes utilisés sont plus ou moins techniques. On voit, par exemple que pour définir des falaises calcaires, Natura 2000 utilise la terminologie suivante « Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique ». Ce dernier terme, on le voit, est technique. De la même façon, la nomenclature Corine Biotope utilise des termes techniques, même si cela reste moins marquant que l'autre système : ex. « Matorral à genévrier ». Le terme matorral peut être considéré comme appartenant à une terminologie de spécialistes des écosystèmes méditerranéens.

Il est utile de voir dans quelle mesure il y a une différence de jargon entre la population et les experts qui sont représentés par les nomenclatures utilisées dans le cadre de Natura 2000.

Terminologie utilisée pour les habitats naturels par les Castelains

Dans le protocole méthodologique, il est mentionné que le choix des habitats naturels retenus s'est fait sur la base de la représentativité de chaque grand ensemble de milieux. La liste des habitats naturels selon l'appellation Corine Biotope ou Natura 2000 est donnée sur le tableau suivant :

Tableau 5: appellation des habitats naturels selon la nomenclature Corine et Natura 2000

Intitulé code Corine biotope	Intitulé Natura 2000 (selon EUR 27)
Bois de chêne blanc eu-méditerranéens	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>
Forêt méditerranéens de peuplier, d'ormes et de frênes	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
Matorrals à genévriers	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
Falaises calcaires eu-méditerranéennes occidentales	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
Pelouse calcaire subatlantique semi-aride	Pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)
Gazons à brachypodes de Phénicie	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>thero-brachypodietea</i>

Nous avons demandé à un échantillon de personnes habitant Mas-de-Londres de nous donner les noms des habitats naturels figurant sur le tableau en se servant de photos. Les résultats terminologiques en proportion sont les suivants :

Bois de chêne blanc eu-méditerranéens (Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*)

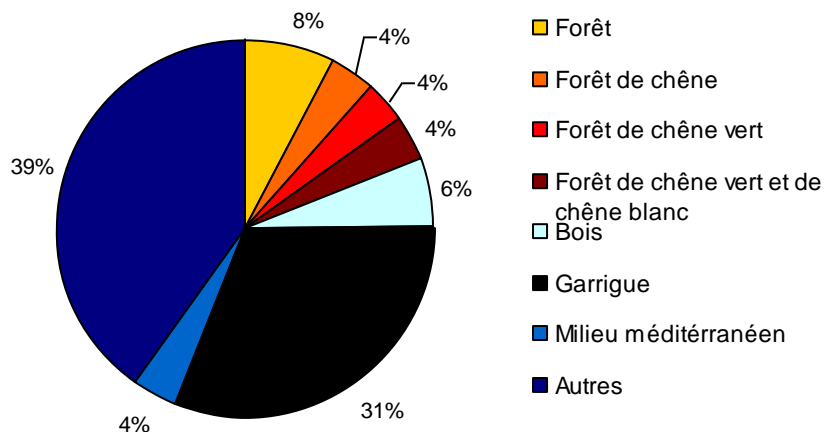


Figure 19: Terminologie employée pour la forêt à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Sur la figure 21, il existe plusieurs termes employés pour désigner l'habitat, soit en groupes hiérarchiques (forêt => forêt de chêne => forêt de chêne vert et de chêne blanc) ou en catégories différentes (forêt, garrigue, etc.). La part de noms n'ayant aucun lien avec la terminologie d'experts (Natura 2000 ou Corine Biotope) est la plus importante. Le terme garrigue utilisé pour désigner ce type d'habitat est considérable. Le terme « forêt » représente 20 % des réponses, le nom « forêt de chêne », « forêt de chêne vert » ou « forêt de chêne vert et chêne blanc » seulement 4 % chacun. Le « bois » 6%.

On constate que les termes utilisés par les experts pour définir l'habitat, que ce soit selon Corine ou Natura 2000, sont faiblement représentés par la population en pourcentage d'occurrence (30%). Le reste (70%) concerne des termes utilisés ni par Corine, ni par Natura 2000 pour désigner l'habitat.

On remarque également que le terme « garrigue », qui représente la plus grande part des réponses, ne correspond pas au concept scientifique de garrigue. La forte récurrence de ce terme laisse penser à l'existence d'un sens ou de sens différents qu'on donne au terme de « garrigue ».

Forêt méditerranéenne de peupliers, d'ormes et de frênes (Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*)

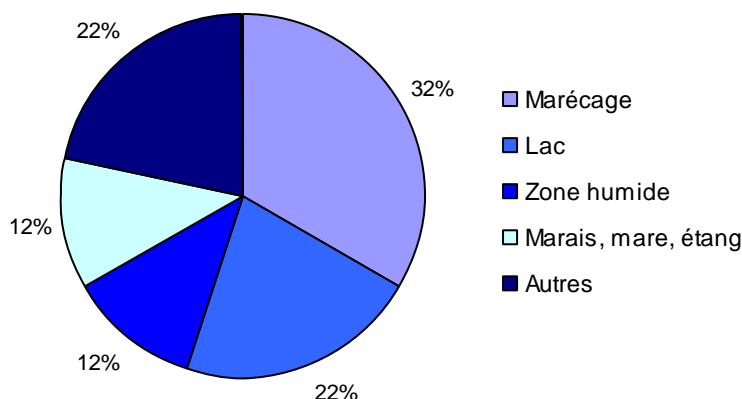


Figure 20: Terminologie employée pour la forêt-galerie à *Salix alba* et *Populus alba*

Comparativement à la dénomination d'experts, sur l'ensemble des résultats obtenus, en aucun cas la forêt n'a été citée par la population pour désigner ce type d'habitat. Il semblerait que pour ce type de milieu, l'élément marquant qui permet de le définir n'est pas la végétation mais plutôt l'eau. C'est la raison pour laquelle, la plus grande part de réponses de la population du Mas-de-Londres (au moins 80%) est représentée par des noms de milieux humides : lac, zone humide, marais, mare, étang, etc.

Matorrals à genévriers (Matorrals arborescents à *Juniperus spp*)

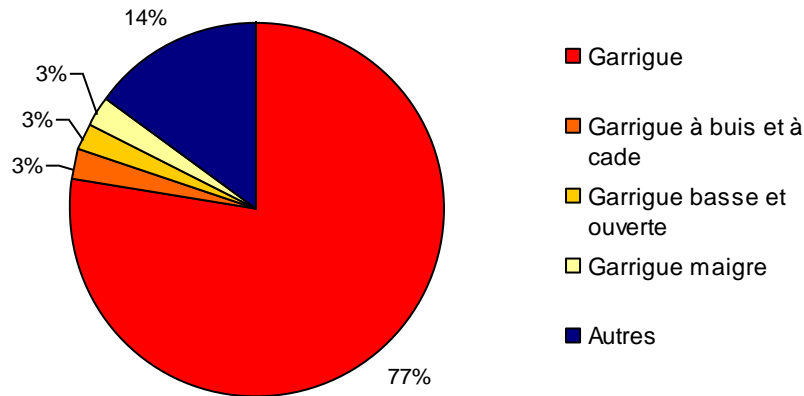


Figure 21: Termes employés pour le matorral arborescent à *Juniperus spp.*

La terminologie employée par la population pour définir un matorral arboré à genévriers n'est pas très riche et la majorité des gens penche encore une fois pour la garrigue (86% des réponses). Une faible proportion de termes désigne d'une façon plus précise le milieu, en déterminant la composition majoritaire des espèces en termes de dominance, ex. « Garrigue à buis et à cade », en déterminant son état « garrigue maigre » ou sa structure « garrigue basse et ouverte », mais en aucun cas le terme « matorral » n'a été cité.

Falaises calcaires eu-méditerranéennes occidentales (Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique)

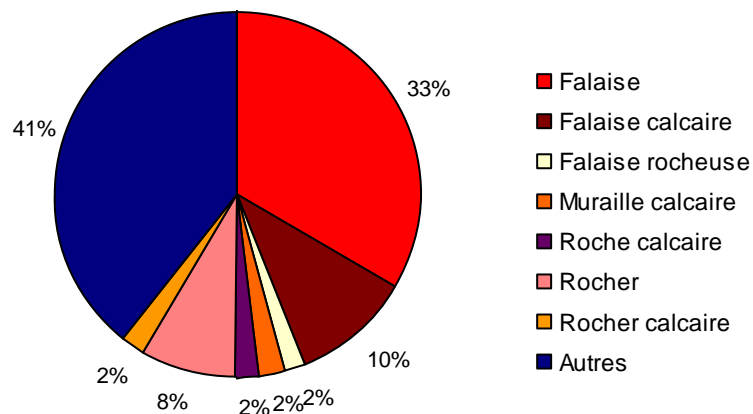


Figure 22: Termes employés pour la pente rocheuse calcaire avec végétation chasmophytique

La terminologie utilisée pour désigner la pente rocheuse calcaire avec végétation chasmophytique et qui se rapproche de la terminologie experte (Corine et Natura 2000) est largement plus riche que pour le précédent milieu. On retrouve des combinaisons de termes comme

« falaise calcaire » (10%) qui correspondent partiellement à la désignation de CORINE Biotope « falaises calcaires eu-méditerranéennes occidentales ». D'autres noms populaires sont employés et par Natura 2000, et par Corine Biotope. Ex. le nom « falaise rocheuse » donné par la population est composé d'un terme de base qui désigne le type de milieu et d'un déterminant. Le terme « falaise » se retrouve dans l'appellation Corine Biotope et le déterminant « rocheuse » dans la nomenclature Natura 2000.

Les noms d'habitats naturels attribués par la population présentent de bonnes correspondances avec les appellations d'experts mais peuvent parfois se croiser, comme on vient de le voir.

Pelouse calcaire subatlantique semi-aride « Pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia) »

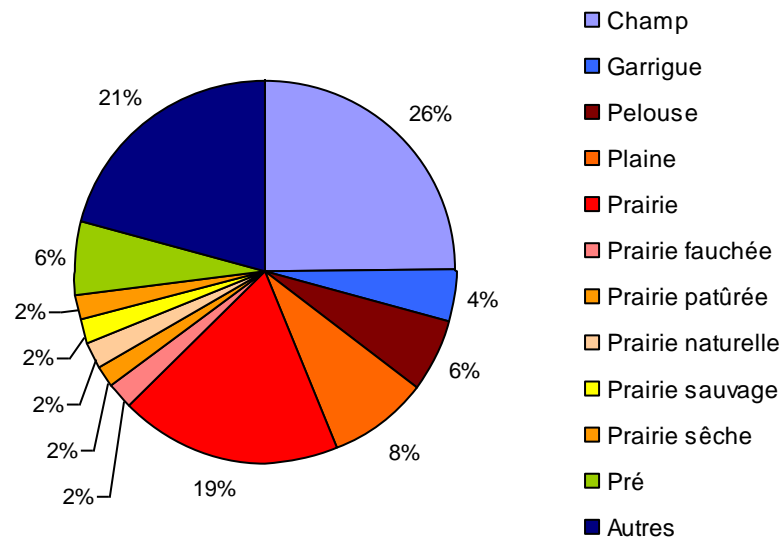


Figure 23: Termes employés pour la pelouse sèche semi naturelle

L'habitat de pelouse sèche semi naturelle, présente une diversité de termes dont la plupart est faiblement représentés. Néanmoins, les noms ayant comme mot de base « prairie » sont relativement bien représentés (29%). On retrouve dans « **pelouse** » et dans « prairie **sèche** » des termes qui se croisent avec les noms conventionnels « **Pelouse** calcaire subatlantique semi-aride » ou « **Pelouse sèche** semi-naturelle et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*) » mais faiblement représentés.

Les différents noms donnés par la population (champ, plaine, pré, prairie, pelouse) semblent montrer une imprécision au niveau de la détermination de la pelouse sèche qui pourrait s'expliquer par sa ressemblance au plan physiologique avec les autres milieux, ou alors, une certaine homogénéité sémantique qui dénote une confusion entre un pré, une prairie, une plaine, une pelouse ou un champ.

Gazons à brachypodes de Phénicie (Parcours substeppique de graminées et annuelles des thero-brachypodietea)

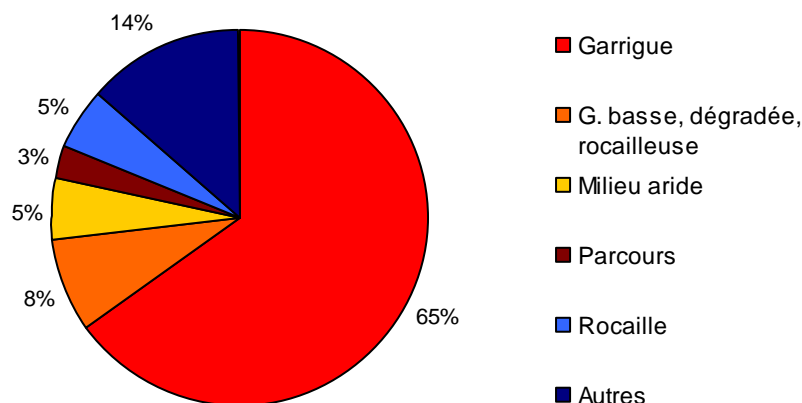


Figure 24: Termes utilisés pour le parcours substeppique

Le terme garrigue est le plus utilisé (73%) par la population du Mas-de-Londres pour désigner un parcours substeppique au sens Natura 2000. Hormis un pourcentage très faible de termes employés, il n'y a pas de correspondances terminologiques entre ce proposé par Natura 2000 et les noms donnés par les habitants.

Terminologie vernaculaire des espèces et niveau de correspondance avec la terminologie et la classification scientifique

Aucune culture dans le monde n'est parvenue à faire émerger les notions de genre et d'espèce au sens de la classification scientifique linnéenne.

Il convient de souligner les différences fondamentales entre la terminologie scientifique et les langues populaires en matière de terminologie biologique. Le latin scientifique n'est pas une langue de communication courante. Sa fonction est spécifiquement terminologique.

Les langues courantes, ne sont pas soumises à la rigueur de la nomenclature scientifique. Leur découpage n'est pas fondé sur des critères biologiques objectifs, mais sur les nécessités de la communication et sur des critères d'utilités. Alors que le terme scientifique désigne obligatoirement une espèce biologique dans son ensemble et en tant que telle, les langues naturelles ne le font pas systématiquement (ortie). Elles désignent souvent une plante par une de ses parties constituantes qui est en général la partie utile: le bois (bois de fer), la fleur (tulipe), le fruit (haricot, mangue), la racine (carotte), etc. Le nom est étendu à l'ensemble de la plante par métonymie. Une même espèce peut donc avoir des noms différents pour ses différentes parties (églantine/poil à gratter, chêne/gland). Le nom de la plante entière peut être formé par dérivation (églantine/églantier, noisette/noisetier), celui des autres parties par syntagme (feuille de chêne, fleur de pomme de terre). Ce type de désignation des parties de la plante est obligatoire avec le nom scientifique.

La synonymie est fréquente, d'origine historique, dialectale, ou marquant des niveaux de langue (noisetier/coudrier, basilic'/pistou, églantier/rosier sauvage, poil à gratter/gratte-cul/cynorrhodon).

Analyse de la terminologie et de la sémantique populaire des espèces

Les espèces choisies pour effectuer cette analyse ont pour milieux de vie les habitats naturels précédemment analysés. Nous avons choisi pour chaque habitat deux ou trois espèces, en générale un animal et une ou deux plantes. Les espèces correspondent à plusieurs taxons (oiseaux, insecte, orchidée, résineux, etc.) et à des degrés de rareté et de menaces variables.

Sur un tableau Excel, les noms des espèces cités par les enquêtés sont enregistrés avec le nombre de fois où chaque espèce a été citée. Des proportions de récurrence des différents termes utilisés ont été établies pour chaque espèce et les résultats sont mis sous forme de camembert en annexe du document.

Résultats

Les résultats de l'analyse terminologique montrent, d'une façon générale, qu'il existe une diversité de termes employés par les enquêtés pour désigner les espèces, sauf pour la pivoine officinale, la diane, la menthe des cerfs, l'orchis brûlée et dans une moindre mesure la pipistrelle auxquelles on a donné un seul nom.

Nombre de termes donnés à chaque espèce

En termes de diversité de noms justes par espèce, le chêne vert, le grand capricorne et l'aphyllanthe de Montpellier sont représentés par 4 termes, suivi du saule blanc, du genévrier de Phénicie, de la laitue pérenne et du lézard ocellé avec 3 termes. Puis viennent ensuite les espèces désignées par deux termes par l'ensemble des enquêtés, comme le cade, la pie-grièche à tête rousse et la pipistrelle, et enfin le rolhier d'Europe, l'orchis brûlée, la pivoine et la diane avec une seule dénomination juste et aucune dénomination juste pour la menthe des cerfs.

Typologie de la terminologie des espèces

A partir d'une analyse plus fine s'intéressant toujours à la terminologie, nous avons trouvé que les noms des espèces cités n'obéissent pas à un seul modèle de dénomination. En effet, nous avons pu dégager deux catégories de dénomination possibles à plusieurs niveaux :

1. Selon que le nom est scientifique ou commun avec ses déclinaisons.

- a) Les noms scientifiques : il s'agit des noms savants en latin.
- b) Les noms communs : ce sont les noms vernaculaires que les populations ont l'habitude d'employer pour nommer une plante ou un animal. On distingue :
 - Les noms communs généraux: noms correspondant à un usage terminologique plus large comportant un terme de base et un déterminant (ex. chêne vert) ou seulement un terme de base (ex. cade)
 - Les noms communs locaux en français (ex. gourmandise)
 - Les noms communs locaux en patois occitan (ex. brou)
 - Les périphrases : groupe de mots employé pour définir une espèce (ex. mange poire)
 - Il est possible que certains noms se retrouvent dans plusieurs catégories (ex. mange poire qu'on peut classer dans nom commun + périphrase).

1. Selon que le nom employé pour désigner un animal ou une plante est spécifique ou englobant :

- a) Les noms spécifiques: ce sont les noms qui correspondent à une seule espèce animale ou végétale (ex. grand capricorne).
- b) Les noms englobants : réunissent plusieurs éléments aux termes de base identiques ou différents (ex. Papillon, chauve-souris). Ils se trouvent à plusieurs niveaux de classification :
 - Nom englobant 1 : nom de groupe englobant des espèces ayant le même terme de base (ex. saule blanc = saule, chêne vert = chêne, cade = genévrier cade, rollier d'Europe = rollier, pivoine officinale = pivoine, genévrier de Phénicie = genévrier, lézard ocellé = lézard, aphyllanthe de Montpellier = aphyllanthe, grand capricorne = capricorne, laitue pérenne = laitue, pie-grièche à tête rousse = pie-grièche)
 - Nom englobant 2 : nom de groupe englobant des espèces appartenant à un niveau taxonomique plus élevé (ex. *Pipistrella* sp. = chauve-souris, diane = papillon, orchis brûlée = orchidée)

Les résultats des noms employés pour désigner les espèces au sein de chaque type de catégorie sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6: noms employés par les personnes interrogées pour désigner les espèces présentées, dans chaque catégorie terminologique (nom spécifique ou englobant).

NOMS SPECIFIQUES	NOMS ENGLOBANTS
------------------	-----------------

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

Nom commun complet	scientifique	commun général		commun local (français)		commun local (patois)	Nom 1	Nom 2
		terme de base + déterminant	terme de base	simple	périphrase			
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>	chêne vert	chêne				chêne	
Pivoine officinale			pivoine				pivoine	
Grand capricorne	<i>Cerambix cerdo</i>	grand capricorne	capricorne		mange poire / insecte du poirier		capricorne	
Saule blanc			saule / osier				saule / osier	
Menthe des cerfs								
Rollier d'Europe			rollier				rollier	
Cade (genévrier cade)			cade / genévrier				genévrier	
Genévrier de Phénicie		genévrier de Phénicie cade bournisse	genévrier			cade bournisse	genévrier	
Pie-grièche à tête rousse			pie-grièche			margasse	pie-grièche	
Laitue pérenne			salade / laitue			breou	laitue	salade
Pipistrelle			chauve-souris / pipistrelle				pipistrelle	chauve-souris
Orchis brûlée			orchidée					orchidée
Diane			papillon					papillon
Aphyllanthe de Montpellier	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>		aphyllanthe	gourmandise		bragalou		
Lézard ocellé		lézard ocellé	lézard		lézard de la garrigue		lézard	lézard
total	3	5	17	1	3	4	12	4

En fonction du nombre d'espèces concernées par chaque catégorie terminologique

On remarque sur le tableau précédent que les catégories concernées par un nombre d'espèces élevées sont les « nom commun général à terme de base » avec 14/15 espèces, suivi des « noms englobants 1 » avec 11 espèces /15. Ces deux catégories sont conjointement les plus représentées. Ceci s'expliquerait par la mise en commun des mêmes termes dans les deux catégories. Les espèces nommées par des noms scientifiques sont sous représentées, ainsi que celles désignées par des noms locaux français (3 espèces) et patois (4 espèces) et par des noms communs généraux complets (4 espèces).

La catégorie des « noms englobants 2 ».

Une bonne représentation des espèces par des noms communs généraux à terme de base comme le chêne vert = chêne, pourrait refléter :

- un niveau de précision des gens, non pointu quant à l'identification et la dénomination des espèces.
- la facilité que certains trouvent pour nommer les espèces correspondantes par un seul terme de base même s'ils connaissent le nom complet.
- l'usage terminologique utilisé par certaines personnes qui ne comprennent pas les noms composés de certaines espèces.

Quant aux autres catégories terminologiques les moins représentées, on déduit que la pauvreté de la terminologie scientifique (ex. *Aphyllanthes monspeliensis*) et des noms vernaculaires, qu'ils soient locaux (p.ex. breou, gourmandise) ou généraux et composés de termes de base et de déterminants (lézard ocellé)est révélatrice soit d'une méconnaissance terminologique de certaines espèces (orchis brûlée), d'un faible niveau de précision terminologique pour la dénomination générale à mots composés, si on prend comme référence la précision du modèle scientifique (nom de base + déterminant) ou de l'usage d'un jargon différent du jargon scientifique.

En fonction de la récurrence des termes employés par espèce et par catégorie

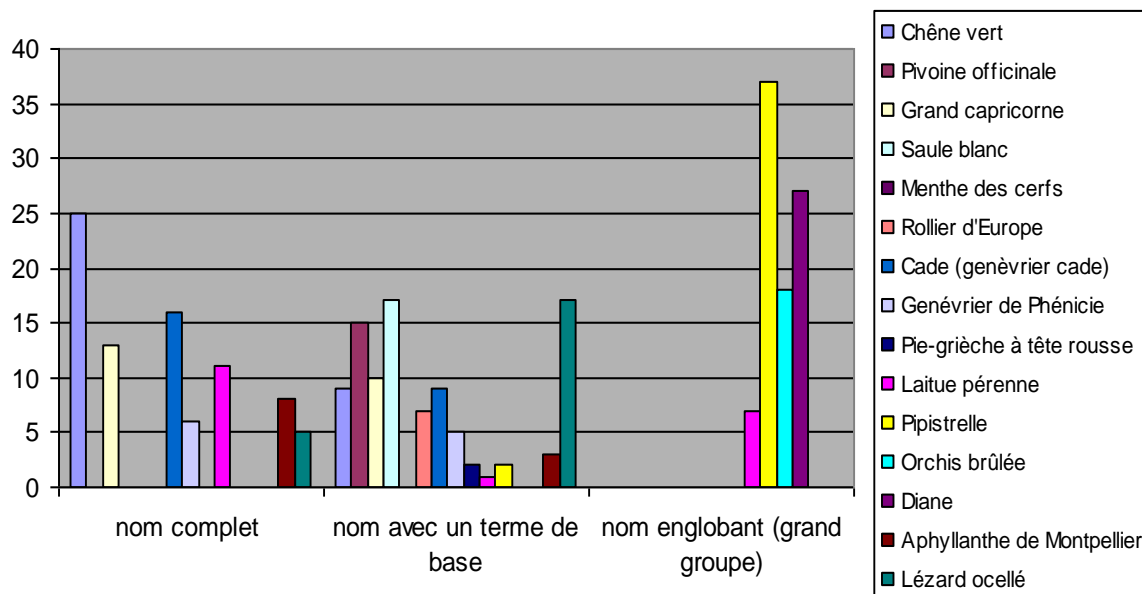


Figure 25: Diagramme de distribution des espèces en fonction de trois catégories terminologiques (nom complet, nom incomplet, nom de groupe)

Le nombre de fois où chaque espèce a été désignée par un nom complet (scientifique ou commun), un nom incomplet (à un terme de base) ou par un terme de groupe, est illustré sur la figure 27 :

Le diagramme montre que 7 espèces sont désignées par des noms complets, « niveau de précision élevé », (chêne vert, grand capricorne, cade, genévrier de Phénicie, laitue pérenne, aphyllanthe de Montpellier, lézard ocellé), 12 par des noms incomplets (chêne vert, pivoine officinale, grand capricorne, saule blanc, rollier d'Europe, cade, genévrier de Phénicie, pie-grièche à

tête rousse, laitue pérenne, pipistrelle, aphyllanthe de Montpellier, lézard ocellé) et 4 espèces désignées par des noms de groupe englobant (laitue pérenne, pipistrelle, orchis brûlée, diane).

On remarque que les espèces désignées par des noms complets sont familières pour les gens, caractéristiques de la région et présentant un recouvrement important comme la forêt, la garrigue ou le matorral (chêne vert, cade, genévrier de Phénicie, aphyllanthe, lézard ocellé) ou ayant un usage particulier (laitue pérenne). Pour ce qui est des récurrences des termes complets cités, le chêne vert détient la part la plus importante, suivi du cade puis du grand capricorne. Quant au genévrier de Phénicie, du fait de sa ressemblance avec le cyprès ou d'autres espèces du genre des genévriers, le nombre de fois où on lui a attribué des termes complets n'est pas très élevé (6 fois).

Les espèces citées par des termes « incomplets », à un seul terme de base, sont nombreuses. Seules la menthe des cerfs, la diane et l'orchis brûlé ne figurent pas dans cette catégorie. Pour les autres espèces, la récurrence des termes semble varier mais on enregistre des chiffres relativement élevés pour la pivoine officinale, le saule blanc et le lézard ocellé, et des niveaux de récurrences bas pour la pie-grièche à tête rousse, la pipistrelle ou la laitue pérenne.

Le niveau élevé de récurrence de termes incomplets pour le lézard pourrait s'expliquer d'une part par sa rareté et d'autre part par le fait que le terme de base employé pour le dénommé est en même temps considéré comme un terme de groupe au même nom de base et comme un terme englobant au terme de base de niveau taxonomique plus élevé.

Les espèces citées par des termes englobants et représentées par la plus forte valeur d'occurrence sont la diane, la pipistrelle et l'orchis brûlé. La plupart des enquêtés ont donné une réponse juste à la pipistrelle en la désignant par un terme englobant « chauve-souris ».

La caractérisation des noms attribués aux espèces selon le schéma précédent montre que les noms se croisent à plusieurs niveaux. Un nom local peut se retrouver dans la catégorie des noms englobants (ex. orchidée, chauve-souris) créant pour l'analyste la confusion et le doute sur la connaissance de l'objet et/ou la connaissance de son nom par la personne. Plusieurs possibilités sont offertes pour expliquer le choix du terme par la personne enquêtée :

- la personne ou le groupe de personnes auquel il appartient connaît la plante et donne ce nom pour le désigner.
- Il connaît ou ne connaît pas la plante mais ne connaît pas le nom et lui donne par conséquent un nom englobant qui regroupe des espèces partageant des caractères en commun (morphologie, arôme, couleur, etc.).
- Il connaît ou ne connaît pas la plante mais il n'existe pas de noms populaires pour désigner l'espèce et lui donne un nom englobant.

Face à ces incertitudes et cette diversité de possibilité, l'analyse ne peut pas être poussée plus loin. Cependant, il convient de préciser l'importance de la prise en compte du changement de référentiel, en passant d'un système classificatoire scientifique à un système populaire, car la perception de la réalité et sa structuration ne sont pas organisés autour d'un seul et même schéma et peuvent changer d'un système de représentation à un autre. Ainsi, les gens peuvent désigner avec un seul mot des choses appartenant pour la science à différentes classes, ou, inversement,

établissent des distinctions subtiles là où les scientifiques n'en verront pas (Bellakhdar, 2008). Il arrive aussi qu'il y ait des correspondances univoques entre les mots.

Les erreurs et confusions :

Erreurs de l'analyste

En plus des confusions liées à la méconnaissance du système de catégorisation et de dénomination par l'enquêteur (ou scientifique), il pourrait exister un biais lié au fait qu'on puisse rapporter la logique populaire à la logique scientifique par des mises en correspondance impropres du fait de l'ignorance du mode de pensée du groupe humain étudié combiné ou non à l'ethnocentrisme³.

Erreurs des enquêtés

L'analyse des noms d'espèces nous montre qu'il existerait des erreurs d'identification liées à l'aspect de l'espèce (qui peut être causé ou non par la qualité de l'image et la prise de photo de l'objet en question) et à la confusion des noms.

Dans la nature, il existe des espèces animales ou végétales se ressemblant entre elles au point où la distinction ne peut être faite que si on est fin observateur. En ce qui concerne les données recueillies :

- le saule blanc serait confondu avec le saule pleureur, le genévrier de Phénicie avec le genévrier sabine et avec le cyprès, le cade avec le genévrier commun à cause de la forte ressemblance des feuilles ;
- le genévrier de Phénicie avec le cade pour la ressemblance de leurs fruits ;
- le rollier d'Europe serait confondu avec le guêpier et le martin-pêcheur à cause des couleurs du plumage et de la morphologie.
- la pie-grièche à tête rousse, le pinson des arbres et le rouge-gorge partagent les mêmes couleurs du plumage au niveau de la calotte et du ventre avec une inversion des couleurs comme différence.
- la pipistrelle serait confondue avec la roussette pour l'aspect général des chauves-souris dont on constate un faible niveau de connaissance au niveau spécifique chez les gens.

Pour les noms d'espèces, une seule confusion a été relevée. Il s'agit du rollier d'Europe qui est confondu avec le loriot qui, cette fois-ci, ne présentent pas des ressemblances physiques mais plutôt au niveau de la prononciation.

2.2.3 Conscience de la nécessité de conserver la biodiversité

État des lieux sur l'implication d'autres acteurs

³ Notre étude sur la démarche Natura 2000 au Mas de Londres n'est pas consacrée à l'étude du système de classification populaire et la méthodologie adoptée n'est pas adaptée pour extraire des informations pertinentes sur le système de terminologie et de catégorisation populaire de la nature. On cherche à comprendre le lien qui peut exister entre le décalage au niveau du jargon scientifique et populaire et la méconnaissance et incompréhension de la nature par la population et pour cela, cet essai d'analyse terminologique pourrait apporter des éléments d'éclaircissement généraux pour la prise de décision.

Près de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement en France métropolitaine et en Outre-mer, fédèrent leurs interventions au sein d'une structure, dénommée « France Nature Environnement (FNE) », (www.fne.asso.fr). Cet important mouvement, créé en 1978, a pour objet, de protéger, de conserver et de restaurer les milieux et habitats naturels, la diversité biologique, les équilibres fondamentaux de la biosphère et le cadre de vie. Son action, dans une perspective de développement durable, porte aussi sur l'instauration de plus de justice et vise à alerter l'opinion à chaque menace sur l'environnement.

A cet ensemble, viennent se greffer d'autres groupements constitués par des institutions territoriales et des professionnels divers (associations des Régions, des Maires de France, fédérations à dénominations diverses, confédérations, syndicats, ...) apportant leur contribution par le maintien et l'animation d'une rubrique dédiée à la protection de la nature.

L'implication du Languedoc Roussillon

Le tissu associatif œuvrant pour la préservation de l'environnement et du cadre de vie est constitué de 598 associations dans le Languedoc Roussillon (www.journal-officiel.gouv.fr).

Tableau 7: Nombre d'associations ayant une implication dans la préservation de l'environnement dans les départements du Languedoc-Roussillon

Département	
Aude	10
Gard	226
Hérault	274
Lozère	56
Pyrénées Orientales	32
Total	598

Le département de l'Hérault et celui du Gard sont ceux qui recèlent le plus d'associations. Cela s'explique par le fait que se sont ces mêmes départements qui présentent les surfaces les plus élevées de sites classés (près de 859 kilomètres carrés) au titre de protection (www.ecologie.gouv.fr).

Réunies sous l'item « Environnement et cadre de vie », ces associations ont pour ambition la défense et l'amélioration du cadre de vie et le déploiement d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le cas de la commune du Mas de Londres

La commune du Mas de Londres est impliquée dans cette logique à travers l'association « CYBELLE PLANETE » créée en 2005. L'association œuvre sur la préservation de l'environnement par la diffusion de l'information, la formation mais aussi l'organisation de chantiers d'éco-volontariat, d'excursions et de séjours autour de la biodiversité.

Récemment incluse dans la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, la commune participe activement à la démarche retenue de façon globale par la communauté de communes pour la mise en œuvre de sa politique environnementale telle que définie par un article de l'arrêté (N°

2009-I-3835 du 7 décembre 2009) de coopération intercommunale (www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr). Il s'agit notamment, pour la communauté de communes :

- d'adhérer à divers syndicats mixtes compétents en matière d'animation et de mise en œuvre des programmes du SAGE ;
- d'élaborer et de suivre le "plan massif de protection des forêts contre l'incendie" ;
- de mettre en place et de participer à la gestion des milieux naturels pour le réseau écologique Natura 2000 ;
- de sensibiliser le public à la protection de l'environnement, aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables ;
- d'encourager les initiatives pour la maîtrise de la demande d'énergie en application des travaux d'étude menés dans le cadre de la compétence aménagement rural ;
- d'éliminer des décharges sauvages.

Afin d'obtenir des données, sur la perception des populations concernant la nécessité de préserver la biodiversité, les entretiens réalisés auprès des personnes enquêtées révèlent les informations reprises sur la figure 28 et le tableau 8 suivant:

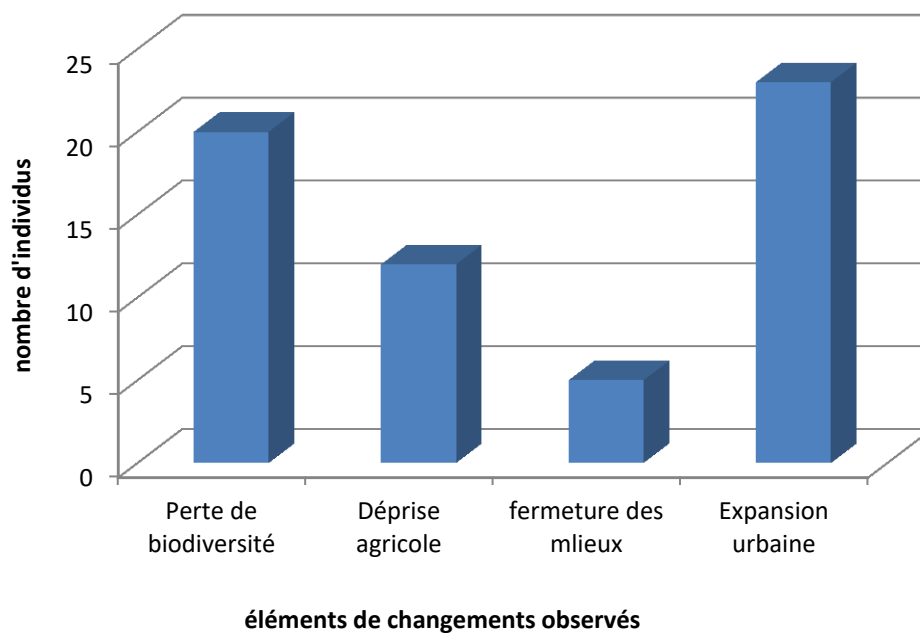


Figure 26: évolutions observés par les habitants du Mas de Londres interrogés sur leur commune

L'examen de la figure 28 montre, pour la moitié des personnes enquêtées, qu'il y existe une prise de conscience réelle d'une érosion de la biodiversité. Les changements majeurs principalement observés sur les milieux sont l'émergence de l'expansion urbaine à laquelle vient s'associer la déprise agricole qui induit une fermeture des espaces.

Les espèces qui déclinent en déclin selon les communautés interviewées sont les suivantes :

Tableau 8: Groupes d'espèces en voie de disparition ou devenus rares selon les communautés

Groupe	Nombre de mentions	Fréquence (%)
Batraciens	2	5
Écrevisses	4	10
Insectes	5	12
Mammifères	7	20
Oiseaux	10	24
Poissons	2	5
Reptiles	5	12
Végétaux	5	12
Total	40	100

- Les mammifères et les oiseaux constituent les principaux groupes dont les communautés prennent conscience de la rareté voire de la disparition. Quoique moins importants que les deux premiers groupes, les insectes, les reptiles et bon nombre d'espèces végétales sont devenus de moins en moins fréquents au regard des personnes interrogées.
- La dégradation et la fermeture des milieux, l'introduction d'espèces exotiques, l'utilisation des pesticides auxquels viennent s'impliquer les modifications du climat, sont autant de facteurs évoqués pour justifier cette régression de biodiversité.
- Il apparaît donc une prise de conscience collective sur la nécessité de préserver la biodiversité qui se heurte avec à des réalités locales de type socio-économique.
- Il reste donc à déterminer les types de mécanismes à mettre en œuvre permettant de concilier ses différents enjeux.

2.2.4 Connaissance de Natura 2000

Dès les années 1960, la France met en place une politique de protection de l'environnement en s'inspirant de l'exemple des États-Unis ou des pays nordiques. Les Parcs Naturels Nationaux sont les premiers outils d'une approche réservistes de la protection de la nature et certains territoires sont ainsi mis sous cloche. Longtemps la protection de la nature va donc être associée à cette exclusion de l'homme dans des zones délimitées. Pourtant, les Parcs Naturels Régionaux suivront dans les années 1970 avec une autre conception, celle de la préservation des richesses naturelles dans un projet de développement de territoire. Dans les années 1990 le concept de développement durable a émergé et le réseau Natura 2000 apparaît dans la continuité des PNR. Son objectif affiché est d'ailleurs de « maintenir la diversité biologique des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent ». Parc national, parc régional, conservatoire du littoral, réserve naturelle, Natura 2000, espace naturel sensible, la liste des politiques liées de près ou de loin à la conservation de l'environnement naturel s'agrandi au fil des années et reste généralement mal connue du grand public.

Avant de s'intéresser à Natura 2000, il paraît important de savoir quelles politiques de protections de l'environnement sont connues des habitants du Mas-de-Londres. Qu'associent-ils à ce terme ?

Une connaissance vague des politiques de protection de l'environnement

Lors des différents entretiens, les enquêtés ont pu être amenés à évoquer les politiques environnementales qu'ils connaissaient. Sur quarante interviews menées, seulement dix-huit personnes disent connaître des actions de protection de la nature, et treize d'entre eux détaillent leurs propos. La figure 29 ci-dessous précise les réponses apportées.

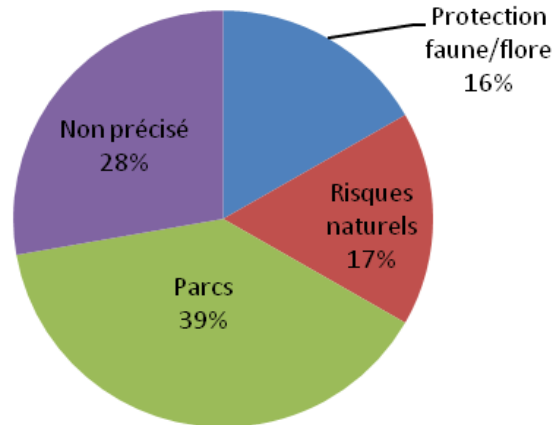


Figure 27: type de politiques de protection environnementales évoquées par les personnes interrogées

Trois grands types de politiques ressortent. Les parcs, nationaux et régionaux, arrivent en tête avec 39% des individus qui les évoquent. Ils sont suivis par les politiques liées aux risques naturels (17%). Enfin, les politiques de conservation de la faune et de la flore sont reprises par 16% de ceux qui disent connaître des politiques de protection. Ainsi, la démarche de mise en réserve des parcs nationaux ou celle de concertation des PNR est la première que les habitants disent connaître. En effet, lorsqu'il s'agit d'aller plus loin dans les détails, il n'y a plus que quelques réponses vagues. Dans l'ensemble, il apparaît que les politiques de protections du milieu naturel dans l'ensemble sont plutôt mal connues, voire pensées comme des dispositions de gestion des risques naturels (incendie, inondations). Natura 2000, entrant dans la thématique de la protection de la faune et de la flore n'est jamais évoqué au cours de cette partie. Cependant, lorsque la question est posée, tous reconnaissent en avoir déjà entendu parler. Seule une personne sur les 40 interrogées, avouera ne pas connaître du tout. Que connaissent exactement les enquêtés du programme Natura 2000 ?

Ces chiffres sont plutôt faibles et révèlent soit le manque d'intérêt des individus, soit un déficit de communication de la part des institutions porteuses de ces projets.

La conception de Natura 2000 pour les habitants

Natura 2000 est un ensemble de sites naturels répartis à travers toute l'Europe, dont les espèces animales ou végétales et leurs habitats sont considérés comme menacés ou remarquables. Cet outil des politiques européennes environnementales vise donc la protection des espaces naturels. Développé dans les années 90, après le « Sommet de la Terre » de Rio, c'est une action relativement récente qui est d'abord apparue avec la « directive habitat » et la création de Zones Spéciales de Conservation, lesquelles formeront, avec les zones de la « directive oiseaux », le réseau Natura. Si tous les interrogés disent avoir entendu parler de Natura, que connaissent-ils de ses

objectifs et de son fonctionnement ? La figure 30 ci-après dresse un aperçu général des thématiques relatives à Natura 2000 évoquées au cours des entretiens.

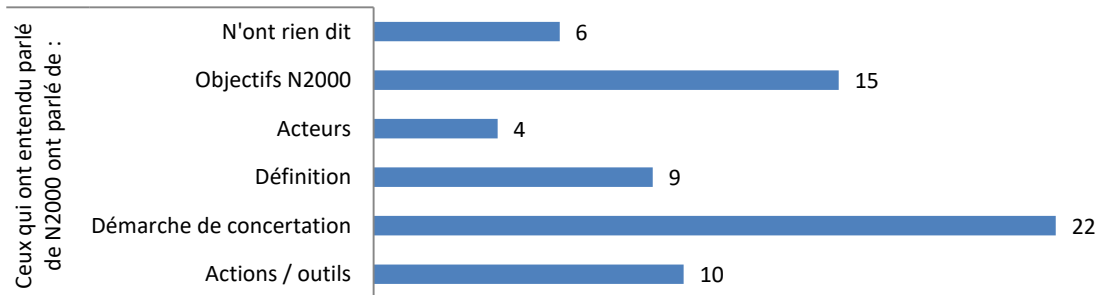


Figure 28: notions associées à Natura 2000 par les personnes interrogées.

Seulement six personnes ne sont pas capables de parler de Natura, soit 15% des interrogés, ce qui paraît relativement positif puisque cela suppose que les 85% restant peuvent donner une ou plusieurs informations sur le sujet. Cinq grands thèmes sont ressortis des entretiens. Ils correspondent à chaque ligne du diagramme. La démarche de concertation, qui touche directement les populations, semble être la mieux connue. Elle a été mentionnée vingt-deux fois pour quarante entretiens menés. Les personnes ont ensuite évoqué les objectifs de cette politique, puis les actions et les outils susceptibles d'être utilisés par celle-ci. Les acteurs sont de loin les moins évoqués et donc nous pouvons penser que les habitants ne savent pas qui élabore et gère ce programme européen alors que le fonctionnement paraît plus clair. Ainsi, certains aspects de Natura semblent mieux connus que d'autres. Chaque enquêté a pu aborder un ou plusieurs thèmes en fonction de ses connaissances ; plus il en évoque, plus il est susceptible de connaître en détails Natura.

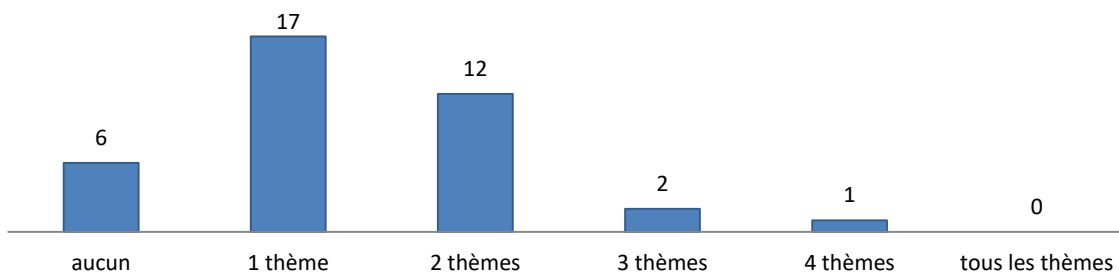


Figure 29 nombre de thèmes sur N2000 tels que présentés dans la figure 30 abordés par les habitants du Mas-de-Londres interrogés.

Le diagramme dévoile que la majorité des individus se limite à un ou deux thèmes évoqués, sur cinq apparus au total. Personne n'évoque tous les points au cours d'un même entretien, et ils ne sont que trois à pouvoir donner plus de deux thèmes. Donc Il apparaît que bien que les gens semblent avoir des connaissances, elles demeurent faibles. De même le fonctionnement global de la politique reste flou, voire méconnu. Ces résultats témoignent donc d'une connaissance mitigée de Natura. Existe-t-il un facteur discriminant ? On pourrait supposer que la catégorie socioprofessionnelle détermine le degré de connaissances, et donc le nombre de thématiques abordées. La figure 31 ci-dessous met en relation le nombre de thèmes évoqués par CSP.

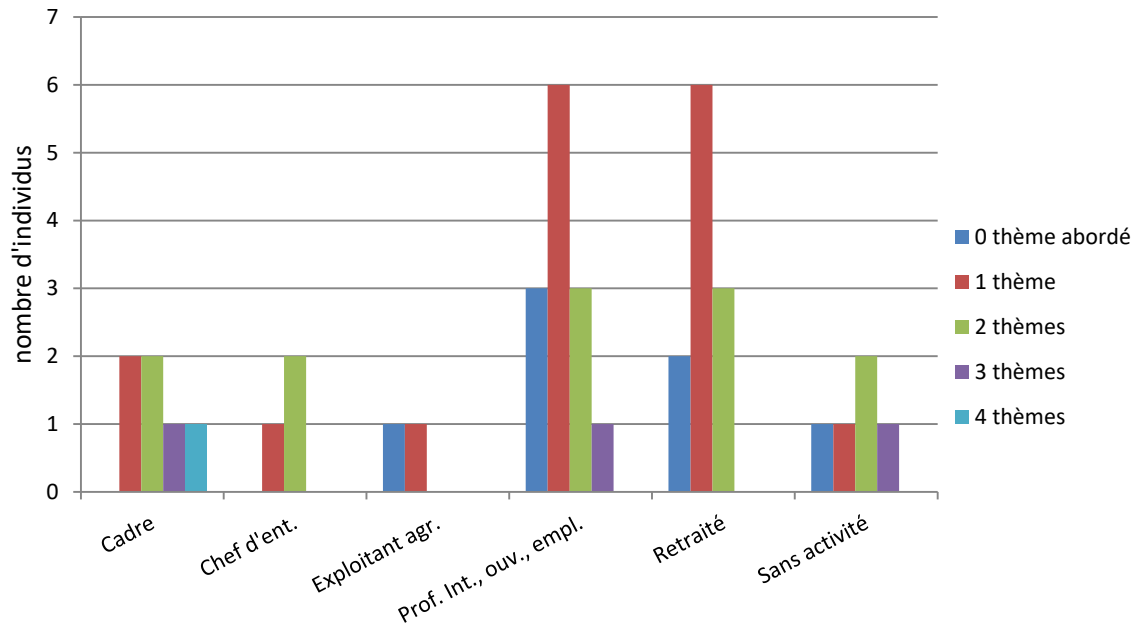


Figure 30: distribution par CSP des thèmes abordés sur Natura 2000

La différence de degré de connaissances ne semble pas se faire au niveau des CSP. En effet, que ce soit les cadres, les ouvriers, les retraités ou encore les personnes sans activités, tous ont déjà en leur sein une multitude de niveaux. De plus, aucune catégorie ne se détache particulièrement des autres. Seuls les exploitants agricoles semblent faibles en termes de thèmes abordés, mais ils sont moins représentatifs puisqu'il n'y a que deux individus interrogés. Ainsi, les CSP ne sont pas déterminantes pour différencier les enquêtés selon leur niveau de connaissances. Peut-être que la variable de l'âge est-elle plus discriminante.

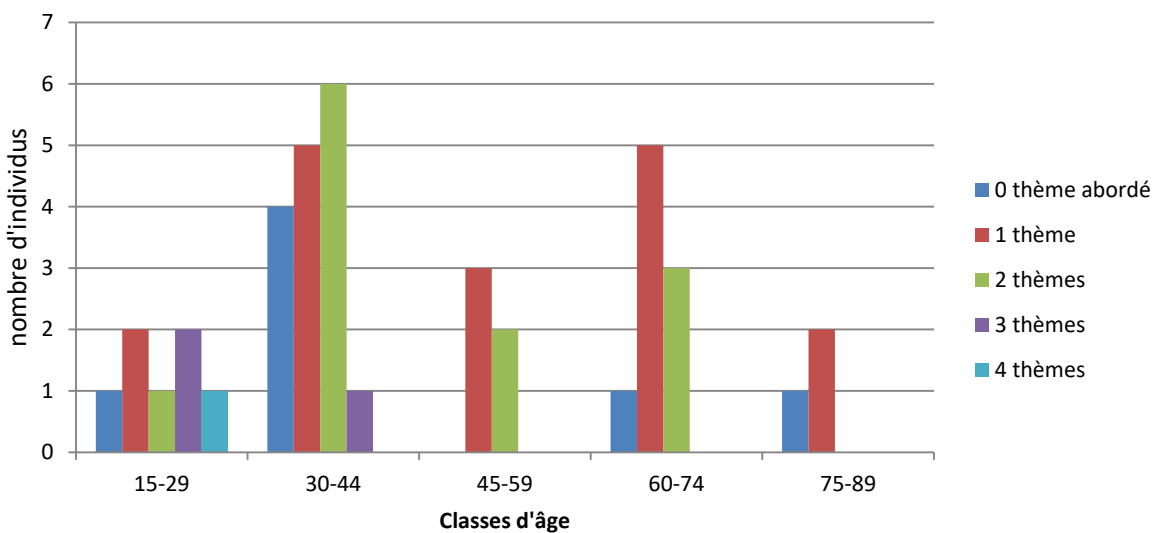


Figure 31 : distribution des thèmes sur Natura 2000 abordés par classes d'âge

Les enquêtés sont répartis par tranches d'âge déterminées par l'INSEE. Celles-ci sont à peu près équilibrées bien que l'on dénombre une forte majorité de personnes ayant entre 30 et 44 ans (16 individus) et une minorité ayant plus de 75 ans (3 individus). Malgré ce détail, on constate une

rupture entre la connaissance des plus jeunes et celle des plus âgés. Les moins de 44 ans abordent jusqu'à quatre thèmes différents au cours d'un même entretien, alors que les plus de 45 ans ne dépassent pas deux thèmes. Il semble donc que l'âge est un facteur discriminant pour les connaissances concernant Natura. Cependant, aborder une thématique ne signifie pas que ce qu'on en dit est correct. Il est donc intéressant de confronter ces résultats généraux avec le contenu des différents thèmes. A l'inverse, il est possible que l'enquêté se soit focalisé sur un thème au cours de l'entretien et n'ait pas évoqué les autres pour différentes raisons inhérentes à la démarche méthodologique. Pour mesurer la connaissance relative à Natura 2000 des habitants, il faut analyser qualitativement leurs réponses plus en détails.

La difficulté de définir Natura 2000 :

Le tableau 9 regroupe les différents propos que les habitants du Mas-de-Londres ont donnés pour définir Natura 2000

Tableau 9: Définition de Natura 2000 selon les acteurs interrogés

Label	Zone protégée	Zone protégée incluant les espèces hébergées	Regroupement de politiques et d'experts traitant de problèmes environnementaux	Ne connaît pas	Non abordé
1	1	1	1	5	30
4				35	

Très peu de réponses ont été données concernant une définition de Natura. Trente personnes se sont abstenues et cinq ont précisé qu'elles ne connaissaient pas suffisamment cette politique pour en donner une définition. Sur les neuf personnes ayant évoqué le sujet, quatre seulement ont essayé de dire ce qu'ils entendaient par Natura 2000. Leur réponse qualifie le réseau de « label », de « zone protégée » ou encore de « regroupement de politiques et d'experts ». Pour l'État français il s'agit avant tout d'un « réseau écologique européen », mais un réseau basé sur des zones spéciales de conservation (directive « Habitats ») et des zones de protection spéciale (directive « oiseaux »). Définir Natura 2000 comme une zone protégée se rapproche donc des termes officiels, sans toutefois être correct puisqu'il s'agit réellement de plusieurs zones et que le sens de « protégée » devrait être approfondi car cela ne consiste pas non plus en une mise en réserve des territoires. Finalement, cela démontre que Natura reste une politique floue pour la quasi-totalité des personnes interrogées qui n'arrivent pas à la définir. Cependant donner une définition est un exercice difficile, même les documents officiels relatifs à Natura préfèrent en aborder les objectifs plutôt que de donner une définition. Quels objectifs les habitants donnent-ils à cette politique ?

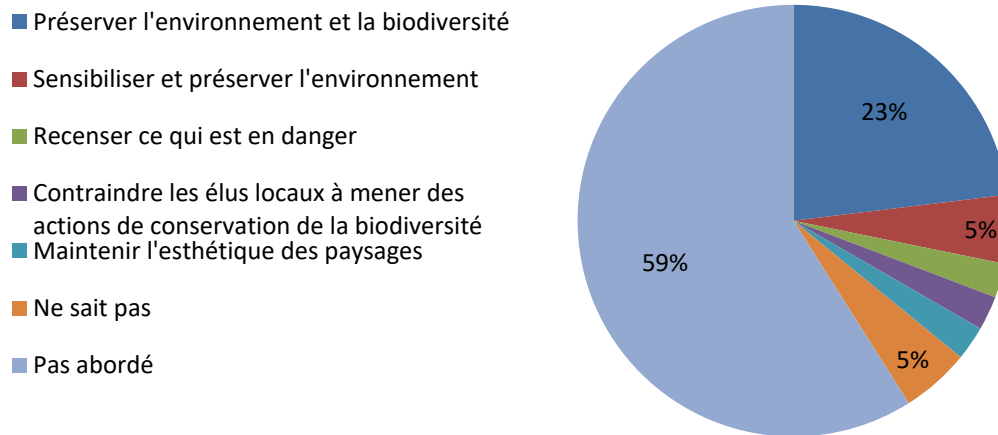


Figure 32 Objectifs de Natura 2000 cités par les habitants enquêtés

Les objectifs de Natura sont abordés par quinze interrogés, ce qui est d'avantage que pour la définition. Deux d'entre eux ne connaissent pas et les treize autres énumèrent cinq grands types d'objectifs. La majorité restante comprend de manière large qu'il s'agit d'une politique dont la finalité se rapporte à l'environnement. Que ce soit pour la préservation (9 réponses), la sensibilisation (2), le recensement (1), l'obligation des élus de mener des actions de conservation de la biodiversité (1) ou même le maintien esthétique des paysages (1), le but recherché touche le milieu naturel. Sur cet aspect-là, l'ensemble des interrogés perçoit de manière très générale l'objectif de Natura. Cependant dans le fond, il s'agit plus d'un outil de préservation de la biodiversité que d'une volonté de maintenir l'esthétisme d'un paysage. L'objectif est de lutter contre la dégradation des habitats naturels et donc contre les menaces pesant sur certaines espèces animales et végétales. C'est aussi ce que semblent concevoir les 23% des interviewés qui ont répondu que Natura « préserve les espaces naturels, la faune et la flore » ou « améliore et maintien de la biodiversité ». Il est également intéressant de constater que pour 5% des interrogés la finalité de protection de la nature de Natura2000 s'accompagne d'une volonté de sensibilisation de la population. Bien que cette démarche soit prise en compte pour atteindre ses objectifs, le but premier n'est pas de communiquer sur la biodiversité auprès des citoyens. Plus du quart des personnes enquêtées arrive donc à se représenter les objectifs de Natura2000. Même si ceux-ci restent confus, la problématique à laquelle le programme cherche à répondre semble être comprise. Cependant la figure 32 montre aussi que les deux-tiers restants n'ont aucune idée de ce que Natura 2000 essaye de faire sur leur territoire.

La méconnaissance de cette politique se reflète donc autant à travers sa définition que dans les objectifs que les interrogés lui attribuent. Comment alors accepter une politique dont on ne connaît que de manière très sommaire les finalités ? Pourquoi n'est-elle pas plus connue ?

Connaissance des mécanismes et du fonctionnement de Natura 2000

Parfois, une politique n'est connue que par les interactions qui peuvent la confronter aux habitants. En France, la démarche de Natura 2000 touche directement les populations avec les procédures de concertation.

Ainsi, les habitants du territoire du Mas-de-Londres sont invités à s'informer et à participer à l'élaboration du Document d'objectifs. Comme montre le graphique de la partie précédente, la démarche de concertation apparaît comme la plus citée par les enquêtés. Elle est sous-entendue lorsque ceux-ci parlent de réunions publiques ou de groupes de travail. Au cours des quarante entretiens effectués cette thématique est apparue 22 fois, soit un peu plus de la moitié.

Perception de la démarche de concertation

Les habitants du Mas-de-Londres perçoivent de façons variées l'approche consultative de Natura 2000

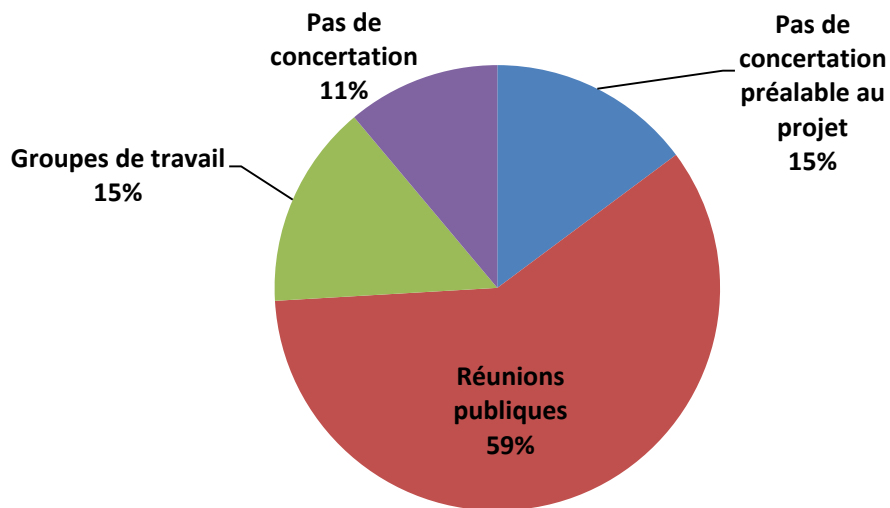


Figure 33 Type de concertation évoqué par les habitants du Mas de Londres enquêtés

En analysant plus en détails les réponses à la thématique relative à la concertation, on s'aperçoit que les réunions publiques sont le principal aspect cité avec 59% des personnes enquêtées qui l'évoquent. Les groupes de travail, élément fondamental de la démarche de concertation de Natura2000, car servant à l'élaboration du DOCOB, ne sont connus que par 15% des interrogés. Enfin, une grande partie des habitants considèrent que la concertation est faussée (15%), voire inexistante (11%). Ces deux opinions regroupent près du quart des entretiens ayant abordés ce thème. Certains appuient le fait que « Natura2000 a commencé sans réunions » et que « les opinions des populations ne sont pas prises en compte ». Si la démarche de concertation ne fait que commencer, alors que le périmètre est déjà arrêté, il y a bien une volonté de s'intéresser à l'avis des acteurs locaux concernés par le programme. L'opinion des habitants est prise en compte dans la mesure où les objectifs de Natura2000 restent garantis. Ainsi, la population peut ne pas se sentir écouter, mais il s'agit ici d'une autre problématique qui va au-delà de leurs connaissances à proprement dit de Natura2000. Nous n'aborderont donc ici que l'aspect exact ou non de ces affirmations. Les réponses restent vagues et ne précisent pas en quoi consistent les réunions ou les groupes de travail. Seul un enquêté fournit le nom d'un de ces groupes, « chasse et pêche », or il s'agit de celui qui a connu le plus d'affluence lors de son déroulement. Le programme Natura2000 a en France une démarche consultative qui ressort de raisons historiques. Ce processus est en cours sur le territoire du Pic Saint-Loup, ce qui peut expliquer la relative méconnaissance des habitants à cet égard.

Outils et actions de Natura 2000

Troisième thématique la plus abordée lors des entretiens, la connaissance des outils ou d'actions propres au programme Natura2000 reste faible puisqu'ils ne sont que dix à en parler, soit un quart des enquêtés. Il y a autant de réponses différentes que de niveaux de connaissances. Ainsi, deux personnes pensent que Natura2000 permet de geler les constructions sur les zones faisant partie du périmètre et un individu parle de « protection stricte », sans préciser ce qu'il entend par ces mots. La sensibilisation est encore évoquée par les enquêtés, ainsi que la délimitation de zones de protection. Une personne parle de contractualisation et une autre évoque les aides financières sans pour autant comprendre « comment [il pourrait] être acteur de Natura2000 en tant que particulier ». Enfin, un enquêté suppose que Natura2000 à des actions de recensement des plantes du territoire. Le Document d'Objectifs, principal outil de la démarche de Natura 2000 en France n'est jamais cité en tant que tel. S'il est vrai que Natura2000 délimite des zones et procède à la réalisation de diagnostics socio-économiques et écologiques, son action principale reste l'élaboration du DOCOB, les objectifs de conservation de la nature visés reposant sur deux mesures : la contractualisation et la charte Natura2000. Le DOCOB détermine ensuite les actions à mettre en place pour mener à bien tous les objectifs du programme. Dans le cas du Mas-de-Londres cette étape n'est pas encore terminée, ce qui peut expliquer le manque de connaissances sur les actions et les outils de la part des habitants interrogés. En revanche, les acteurs participants au processus sont déjà définis, ils ne sont pourtant reconnus que par quatre enquêtés.

Méconnaissances des acteurs de Natura 2000

Concernant les acteurs participants à Natura 2000, peu d'habitants peuvent là aussi en citer, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10: Acteurs de Natura 2000 identifiés par les habitants du Mas de Londres interrogés.

Maire	Europe	Experts, politiques, observateurs	État	Non abordé
1	2	1	1	35

Seulement quatre interrogés abordent la question des acteurs de Natura2000. L'Europe est citée 2 fois de façon plutôt négative puisqu'elle est perçue comme une institution qui "impose" cette politique. Toutes les réponses concernant les acteurs sont floues, elles ne détaillent pas le rôle des acteurs concernés et ne reflètent pas la réalité du processus. Quatre réponses ne nomment qu'un seul acteur se rapportant à Natura2000. Seul un enquêté évoque un « regroupement d'experts, d'observateurs et de politiques » se référant peut-être au Comité de Pilotage. D'ailleurs le COPIL n'est jamais cité au cours des quarante entretiens, alors qu'il est un organe clé de la démarche Natura 2000 en France. De plus, Il n'y a pas de corrélations entre ceux qui ont donné une définition de Natura2000 et ceux qui ont désigné des acteurs. On note donc encore pour cette thématique, une certaine méconnaissance de Natura2000.

Le faible nombre de réponses concernant les cinq grandes thématiques ne nous permet pas de faire des rapprochements entre l'âge des enquêtés et leur témoignage. Nous resterons donc sur la

base des diagrammes de la partie précédente qui compare le nombre de thèmes abordés avec le niveau de connaissances et l'appartenance à une génération particulière des enquêtés.

Finalement on constate que la nature, le contenu et le processus de mise en place de Natura2000 sont mal-connus. Est-ce que cela peut s'expliquer par la communication autour de Natura 2000 ? Et cette méconnaissance du programme européen a-t' il une influence sur l'acceptation de celui-ci par les habitants ?

2.2.5 Acceptabilité de la démarche : perceptions et attentes vis-à-vis de Natura 2000

Natura 2000 est un outil politique récent, qui a commencé à se mettre en place véritablement à partir de 1997 en France. Sur le territoire de notre étude, si l'idée d'un périmètre de gestion Natura 2000 est apparue en 2001 avec l'intercommunalité, les phases de refus des élus ont bloqué sa mise en place. Ce n'est qu'en 2007 que le dossier a été repris avec la création du Comité de Pilotage en 2008 et le lancement de l'élaboration du Document d'Objectifs. Le déficit de connaissances du grand public vis-à-vis de ce programme européen peut s'expliquer pour cette raison. En effet, la compréhension des mécanismes ne peut pas se faire du jour au lendemain, d'autant plus qu'elle est étroitement liée à la diffusion de l'information faite par les instances concernées. Comment Natura 2000 est communiqué aux habitants du Mas-de-Londres et quelles informations ont-ils assimilé ?

Une demande d'informations concernant Natura 2000

Il est important de rappeler que le processus de communication autour du Mas-de-Londres est toujours en cours. Celui-ci se fait par l'envoi de lettres d'information, d'articles concernant Natura 2000 dans les journaux de la communauté de commune ou de la municipalité, et surtout par des réunions publiques au cours desquelles le responsable local du programme explique la démarche. Lors des entretiens, certaines personnes ont signalé d'autres voies d'informations qui leur ont permis de connaître Natura 2000. Ainsi quelques enquêtés ont eu connaissance de Natura 2000 par des proches ou des voisins, la thématique Natura 2000 est également abordée dans les revues de chasse par exemple. Finalement l'information sur cette politique n'est pas le monopole des institutions qui l'élaborent. Pour éviter les malentendus ou les confusions, ces dernières doivent faire un effort de diffusion. En effet, malgré les actions en cours sur la commune du Mas-de-Londres, les habitants ressentent encore un manque de communication. La figure 36 ci-dessous permet d'appréhender leur sentiment vis-à-vis de celle-ci.

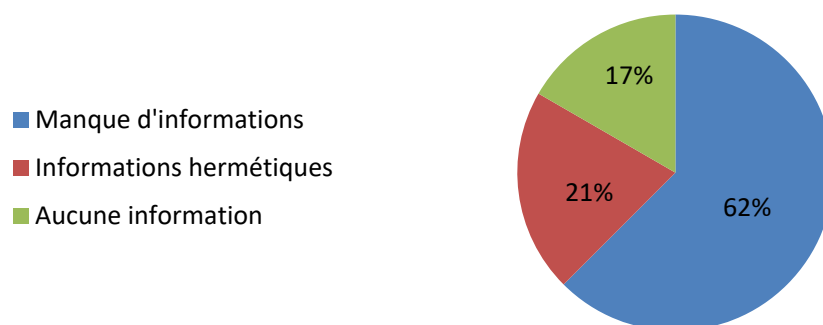


Figure 34 : opinion des personnes interrogées relatives à la communication sur Natura 2000

L'examen de la figure révèle que plus de la moitié des enquêtés ressentent un manque d'informations (62%) et plus du quart disent ne rien savoir au sujet de Natura 2000 en cours sur leur commune (17%). Certains ne sont « pas trop au courant de ce qui se fait » ou trouvent que « ce qu'on dit sur Natura 2000 est peu détaillé ». Un des enquêtés a ajouté que « Natura 2000 est obscur pour 99,9% de la population », ce qui semble confirmer les analyses précédentes. Les habitants sont donc en attente d'informations, mais une information accessible à tous puisque 21% d'entre eux estiment que « le langage est trop scientifique », « les explications ne sont pas assez claires » et le « vocabulaire est compliqué ». Finalement le manque d'informations pourrait surtout correspondre à un manque d'explications accessibles à tous pour un outil européen qui a une base très scientifique comme nous l'avons vu dans la partie sur les décalages de terminologies. Pourtant, un des enquêtés avoue que « si [il voulait] vraiment s'y intéresser, [il pourrait] trouver des informations facilement ». Peut-être l'information émanant des institutions doit-elle être plus compréhensible pour pousser les gens à s'intéresser puis, dans le meilleur des cas, s'investir dans Natura 2000. Il est difficile de se sentir concerner pour quelque chose qu'on ne comprend pas, et tout aussi difficile d'en connaître les détails de fonctionnement. Sans doute le manque de communication existe du côté des institutions en charge, mais le problème est également à aborder du côté des habitants eux-mêmes.

Ce déficit d'informations et la méconnaissance relative à Natura2000 qui en découlent peuvent être la source de conflits ou de rejets de Natura 2000 sur le territoire. Pour autant cela influence-t-il l'acceptation de cette politique par la population ?

L'acceptation de Natura 2000

Les politiques publiques touchant au territoire ne sont pas toujours bien accueillies par les populations. La tradition « top-down » de l'État français, où les acteurs locaux ne sont pas pris en compte dans l'élaboration des projets, a pu ancrer chez les populations le sentiment de ne pas avoir le choix et d'être face à des politiques imposées. Dans le cas de Natura 2000, si le périmètre a été établi de façon peu concerté, la gestion du territoire se veut participative avec les habitants et le principe de subsidiarité est dominant. Cependant le manque de connaissances de la procédure Natura 2000 est susceptible de laisser une grande part aux réactions mitigées ou de rejets générés par les préjugés et la peur d'être dépossédée de son territoire. En est-il réellement ainsi sur la commune du Mas-de-Londres ? Au cours des entretiens, de façon explicite ou implicite, est apparu le positionnement des enquêtés par rapport à Natura 2000. La figure 36 représente les différentes tendances qui se sont dégagées.

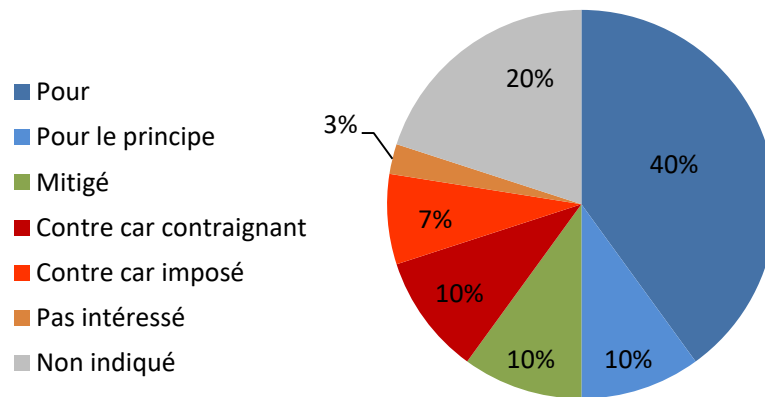


Figure 35: Point de vue des personnes interrogées sur Natura 2000

La question a pu être abordée de façon directe avec la personne interrogée, ou sa position a été déduite de son propos. Par ailleurs, pour huit entretiens il n'a pas été possible de rendre compte de l'avis de l'interlocuteur, ils ont donc été notés comme « non indiqué ». Les résultats révèlent qu'une grande partie de la population enquêtée est plutôt favorable à la démarche Natura 2000. Ainsi, 40% se disent pour « protéger la nature ». Même si leur connaissance du programme Natura 2000 n'est pas approfondie, ils affirment que « si c'est pour la nature, ça ne peut-être que bien ». 10% des interrogés préfèrent mesurer leur avis en précisant qu'ils sont d'accord avec le principe de Natura 2000 mais cela ne signifie pas qu'ils sont favorables à cette politique de protection en particulier. Un enquêté a par exemple spécifié qu'il est « d'accord avec le principe, mais pas si il y a des lois et des contraintes ». Ces deux groupes représentent 50% des quarante enquêtés, il semble donc qu'il n'y ait pas de rejet en masse de Natura 2000 sur la commune du Mas-de-Londres.

Il ne faut pas pour autant écarter l'avis des personnes réticentes au programme. Elles correspondent à plus d'un quart des enquêtés et se divisent selon les raisons évoquées en deux catégories. La principale, composée de 10% des individus, repousse une politique que ces derniers jugent contraignante. Dans ce cas, il se peut que ce soit la méconnaissance du fonctionnement de Natura 2000 qui oriente leur décision. L'un d'eux avoue qu'il a « peur que ce soit contraignant pour la chasse » et un autre « qu'on l'empêche de se balader ». L'autre catégorie, représentant 7 % des enquêtés, exprime une réticence vis-à-vis d'une politique imposée. Les individus concernés témoignent d'un « sentiment d'obligation venant du haut » ou d'une « politique de bureaucrates qui ne prennent pas en compte les populations locales ». L'un d'entre eux voudrait que ce soit « les anciens du village qui protègent leur territoire ». Il s'agit dans ce groupe d'un rejet de la première approche de Natura 2000 qui n'a communiqué qu'après le périmètre de la zone déjà défini et donne l'impression aux populations locales d'être mises devant le fait accompli. S'ajoute à cette première impression, un rapport sans doute méfiant aux institutions (« politique de bureaucrates ») et une méconnaissance de la démarche qui entraîne son refus.

Enfin, une bonne partie des enquêtés (10%) avoue être mitigée face au programme Natura 2000 sur leur territoire. Il ne s'agit pas d'un groupe homogène car les raisons qui les poussent à ne pas prendre position sont variées. Pour l'un, Natura 2000 « ne sert à rien, elle n'a aucun pouvoir », pour un autre c'est son manque de connaissances qui le pousse à ne pas donner d'avis tranché. Une

dernière nuance dans les rapports qu'entretiennent les habitants avec Natura 2000, touche les individus qui ne se sentent pas concernés par Natura 2000. Ils sont peu nombreux (3%) à l'exprimer, mais cette donnée est peut-être plus importante qu'il ne semble, comme en témoignent les multiples refus que nous avons essayés pour répondre à nos entretiens. Cependant, malgré les divers avis relatifs à Natura 2000, la population du Mas-de-Londres apparaît comme relativement curieuse et n'oppose pas une critique très virulente de cet outil de la politique environnementale européenne qui s'installe sur leur territoire.

En simplifiant cette typologie et en écartant les individus que l'on ne peut pas classer, nous arrivons à trois grandes catégories : les « pour », les « contre », les « mitigé ». Sur cette base la figure suivante propose une vision sur la corrélation susceptible d'exister entre la catégorie socioprofessionnelle des enquêtés et leur positionnement vis-à-vis de Natura 2000.

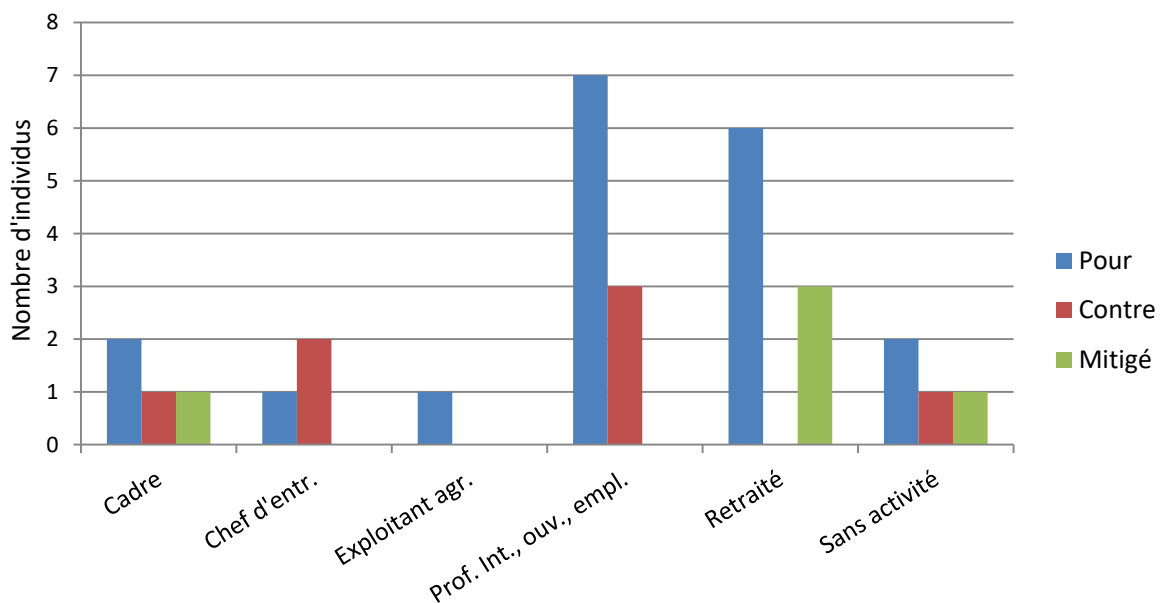


Figure 36 : positionnement des enquêtés sur Natura 2000 par CSP

Les résultats sont peu tranchés. Les personnes favorables à Natura 2000 se retrouvent dans toutes les catégories. A l'inverse, seuls les retraités semblent ne pas être contre le programme, Le groupe des exploitants agricoles n'est pas pris en compte dans l'analyse car il n'est pas représentatif sachant qu'une seule personne en fait partie. Encore une fois, les CSP ne sont donc pas discriminantes. Qu'en est-il au niveau des âges ?

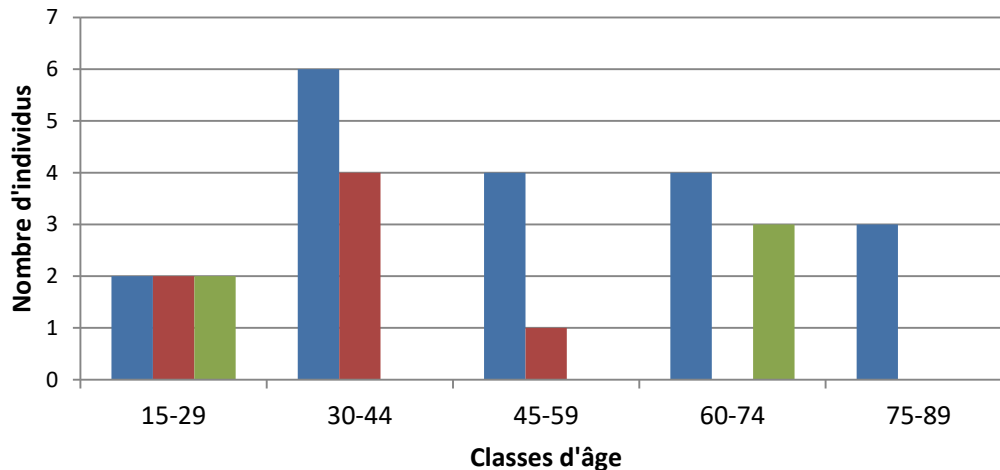


Figure 37 positionnement des enquêtés sur Natura 2000 par tranche d'âge

Il apparaît que plus les individus sont âgés, moins leur avis va à l'encontre de la politique environnementale européenne. Cela corrobore les résultats par CSP puisque aucun retraité n'avait émis d'avis défavorable. A l'inverse, une partie des moins de 45 ans se positionnent contre Natura 2000, bien que les avis favorables soient majoritaires. Les plus jeunes (entre 15 et 29 ans) apparaissent comme le groupe le plus indécis face à Natura 2000.

L'âge apparaît donc comme un facteur discriminant dans l'acceptation de Natura 2000. Concernant les connaissances, ce sont également les plus jeunes qui semblent les mieux informés sur la procédure de Natura 2000, même si leur niveau de compréhension demeure relativement faible. Il se dégage donc des données, une rupture entre les plus jeunes et les plus âgés. Les premiers paraissent avoir plus de connaissances et se révélant plus réticents à Natura 2000 que leurs aînés.

2.3 Valeurs assignées à la biodiversité par les Castelains

2.3.1 Les Castelains et leur milieu

Nous avons cherché à mettre en évidence les valeurs portées par les habitants du Mas-de-Londres vis-à-vis de la nature. Nous présentons dans un premier temps la méthodologie utilisée pour la collecte des informations auprès des habitants avant de présenter les résultats.

Valeurs des usagers

La population du Mas-de-Londres, ne fait pas exception à la règle, elle présente plusieurs groupes distincts quant aux complexes de valeurs qu'ils associent la nature :

L'influence de l'âge

Les personnes à la retraite (60-89 ans), originaires du lieu : travaillent ou ont travaillé dans la nature (agriculture) et semblent plus y percevoir les rythmes et les évolutions (diminutions et disparitions d'espèces, invasions...). On remarquera qu'ils sont plus sensibles que tout, à la multiplication -selon eux- de nouvelles espèces : chevreuils renard, fouines, sanglier. On peut

d'ailleurs se demander si ce genre d'argumentation vise à prévenir d'éventuelles restrictions réglementaires sur la chasse.

Une population plus jeune (15-44 ans), urbaine ayant une qualification élevée (cadres, médecin) mais récemment installée à la campagne est quant à elle majoritairement, attachée au caractère esthétique de la nature : beauté, calme. La dynamique des écosystèmes ne joue pas un rôle très important pour les membres de ce groupe, soit qu'ils l'ignorent, soit les dynamiques (la vie) de la nature ne les intéressent pas en premier lieu. Ils voient celle-ci plutôt comme un espace de loisir.

Inversement, les personnes plus âgées et originaires du lieu, pour une partie issues du milieu agricole, ont un regard plus exercé sur les évolutions de la biodiversité : diminutions ou disparitions d'espèces, évolution de la flore.

L'influence de l'activité et du sexe

D'autre part il semble que les hommes actifs, quelque-soit leurs origines (urbaine ou rurale) envisage le milieu plutôt comme un espace d'activité, comme la chasse ; ils expriment une certaine réticence vis à vis de l'urbanisme et ne souhaitent pas de réglementations de protection de la nature qui pourraient les limiter. A l'opposé, les femmes sans activité sont plus réceptives à ce que la nature peut nous donner (cueillette, agriculture) et aux dégradations visuelles cette fois liées à l'urbanisme.

L'influence de l'origine géographique

Les personnes d'origine rurale, appartenant à la classe d'âge (45 à 59 ans) sont très sensibles au caractère patrimonial du lieu (agriculture, stabilité) et aux activités économiques qui pourraient s'y développer ; les personnes de ce groupe sont souvent sans activité professionnelle, qu'elles soient à la retraite ou en recherche d'emploi.

Ils s'opposent aux néo-ruraux, qui sont plutôt des jeunes cadres (30-44) ans, moins ancrés dans le territoire, et recherchant surtout les aspects d'ordre esthétique des éléments naturels et l'authenticité de la culture locale, comme cadre de vie idéal. Dès lors, par contre, ils semblent se soucier de préserver ce cadre de vie, en contrôlant et gérant l'urbanisme tentaculaire. En effet, les mots « contrôler », « gérer » et autres synonymes étaient assez récurrents.

L'influence de l'activité professionnelle

Il est notable que les chefs d'entreprise et les personnes sans activité ne semblent pas être concernés par les problèmes de biodiversité – celle-ci ne semble pas rejoindre leurs préoccupations.

Au contraire, les cadres et exploitants agricoles sont soucieux de contrôler et réguler la fréquentation et l'utilisation de la nature, peut-être pour préserver leurs activités respectives ?

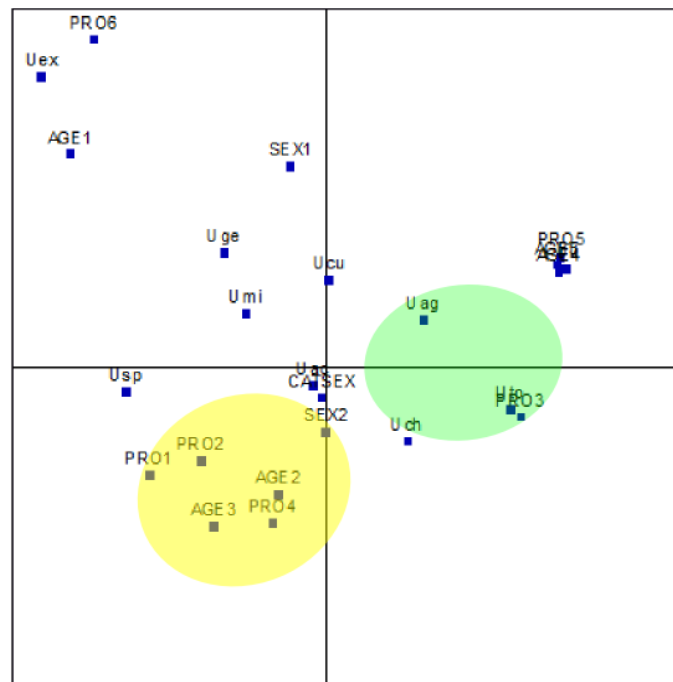


Figure 38 Relation entre la profession des Castelains, et l'âge et les valeurs qu'ils accordent à la biodiversité. On remarque deux groupes distincts correspondant globalement aux néo-ruraux (jaune) et ruraux (verts)

Valeurs communes

Vis-à-vis des valeurs esthétiques et patrimoniales, la population du Mas du Londres est assez homogène.

Vis-à-vis de l'esthétique du milieu naturel : les habitants de la commune sont légèrement plus sensibles aux aspects visuels qu'à ceux qui relèvent de la contemplation (spirituel, pollution visuelle, beauté des éléments naturels et de la nature sauvage). Même si les cadres et les femmes sont légèrement plus sensibles à cette dernière dimension, la population est relativement homogène dans son rapport aux dimensions esthétiques de la nature. Il en est de même des valeurs patrimoniales : aucun groupe ne se distingue du reste de la population sur ce plan.

On notera cependant une certaine tendance conservatrice de la population. D'une part, plus préoccupée par les changements intervenant dans son environnement rural, que par l'ouverture à de nouveaux modes d'occupation de l'espace (tourisme, loisirs, ...), et d'autre part par l'importance du Pic-Saint-Loup, comme figure emblématique principale du lieu.

Il apparaît enfin que les personnes pratiquant la chasse et les personnes qui résident depuis plus de 50 ans dans la commune, ne se distinguent pas particulièrement du reste de la population,

quant aux valeurs revendiquées, ce qui risque progressivement de changer. En effet, la proportion de chasseurs, tend à diminuer, à mesure que la proportion des nouveaux habitants augmente.

Valeur liée à la propriété privée

Comme le montre bien la figure 4 ci-dessous et le POS-PLU du Mas de Londres, la majeure partie du territoire communal est répartie entre propriétaires privés. En effet, seul, 24,17 % des terrains communaux (POS du Mas-de-Londres, 2003) appartiennent au domaine public, et cela sous la gestion d'administration d'échelle différentes : soit, le ministère de la Défense (en rose sur la carte), soit le département (en marron) et enfin la commune (en violet). Tout le reste relève donc du domaine privé, y compris les espaces remarquables sur le plan pittoresque, comme le pied du pic St-Loup. Or, comme le montre la carte, le site Natura 2000 couvre quasiment toute la commune du Mas de Londres. Il se superpose donc largement aux propriétés privées. Dès lors, il y a une valeur, et pas des moindres, qui doit absolument être prise en compte pour que les mesures de protection soient acceptées, c'est la valeur « **propriété privée** ».

Il semblerait que cette notion clé, pourtant essentielle avant la mise en œuvre de toute action concrète, soit la grande oubliée du débat autour de l'applicabilité de la directive et les intéressés ne manquent pas de le rappeler dès qu'ils en ont l'occasion. « *Tout ça c'est à nous* », dit l'un, (désignant le pied du pic sur la carte), « *toutes ces terres là, ce sont des terrains privés* », « *tout ça là, c'était à mon père* » dit un autre, (pointant du doigt tout un périmètre sur une photo de paysage du coin). C'est dire comment la question de la propriété privée est sensible et importante. Elle ne peut donc être négligée dans l'élaboration des documents d'objectifs.

Suite à des recherches bibliographiques sur le sujet, il apparaît qu'effectivement, la valeur « propriété privée » relève quasiment du sacré, en occident de manière général, mais en France de manière plus particulière. Tout d'abord héritage du droit romain dans lequel l'*imperium* (souveraineté) se confond totalement avec le *dominium* (droit de la propriété) ; héritage aussi de la philosophie du siècle des Lumières, dans laquelle l'Homme prend toute sa place et s'« affranchit » de Dieu ; héritage enfin et surtout de ce moment unique en France, d'affirmation des individus contre tous les pouvoirs sinon celui du peuple, c'est-à-dire la Révolution française. La propriété privée est, entre autres, un acquis de cette lutte ; celle-ci marque la souveraineté individuelle. On est quelqu'un quand on possède ou qu'on a la capacité de posséder quelque chose. Dès lors, la crainte d'être dépossédé, de ne pas pouvoir faire ce qu'on veut chez soi, suite à la mise sous cloche d'un site, semble être la pire des menaces. Or, le périmètre du « chez soi » est très variable au vu de tout ce qui est décrit dans les paragraphes précédents concernant les valeurs identitaires, et la façon d'habiter et de pratiquer un territoire. Pour des chasseurs par exemple, le « chez soi » peut comprendre l'ensemble du territoire de la battue, en plus des propriétés personnelles.

En effet, « La chasse est un point typique d'achoppement dans la mise en œuvre de Natura 2000, au niveau local et résulte souvent d'une incompréhension : « Il est hors de question de se faire déposséder par les écologistes qui n'ont jamais été capables de gérer le moindre territoire (voir leur totale absence lors des grandes inondations du printemps), mais qui sont toujours prêts à s'accaparer le fruit de notre travail, comme notre droit de propriété. Nous mettons en garde cette ruralité de ne

pas accepter de subventions d'entretien, ultérieurement elles contribueraient à la perte de leurs droits fondamentaux »⁴.

Ainsi, la crainte de la dépossession peut aussi concerner les pratiques, les habitudes, véritables patrimoines immatériels, prenant appui à leur tour sur un patrimoine des plus matériels, soit la terre. Cette phrase, assez récurrente exprime bien la peur de la dépossession : « *on aura le droit de rien faire !* ». Il faut noter que la notion de la propriété privée, ne relève pas uniquement du domaine économique, ni uniquement de la pratique, il s'agit aussi d'un élément psychologique d'ordre existentiel, d'où la grande sensibilité de tout ce qui a trait à ce sujet.

Sur la carte suivante, les différentes propriétés du Mas de Londres sur lesquelles vient se superposer le périmètre de Natura 2000 :

⁴ Disponible sur <http://www.syndicatdelachasse.com/cgi-bin/index.cgi?chasse&kaki&chasse-36Natura>

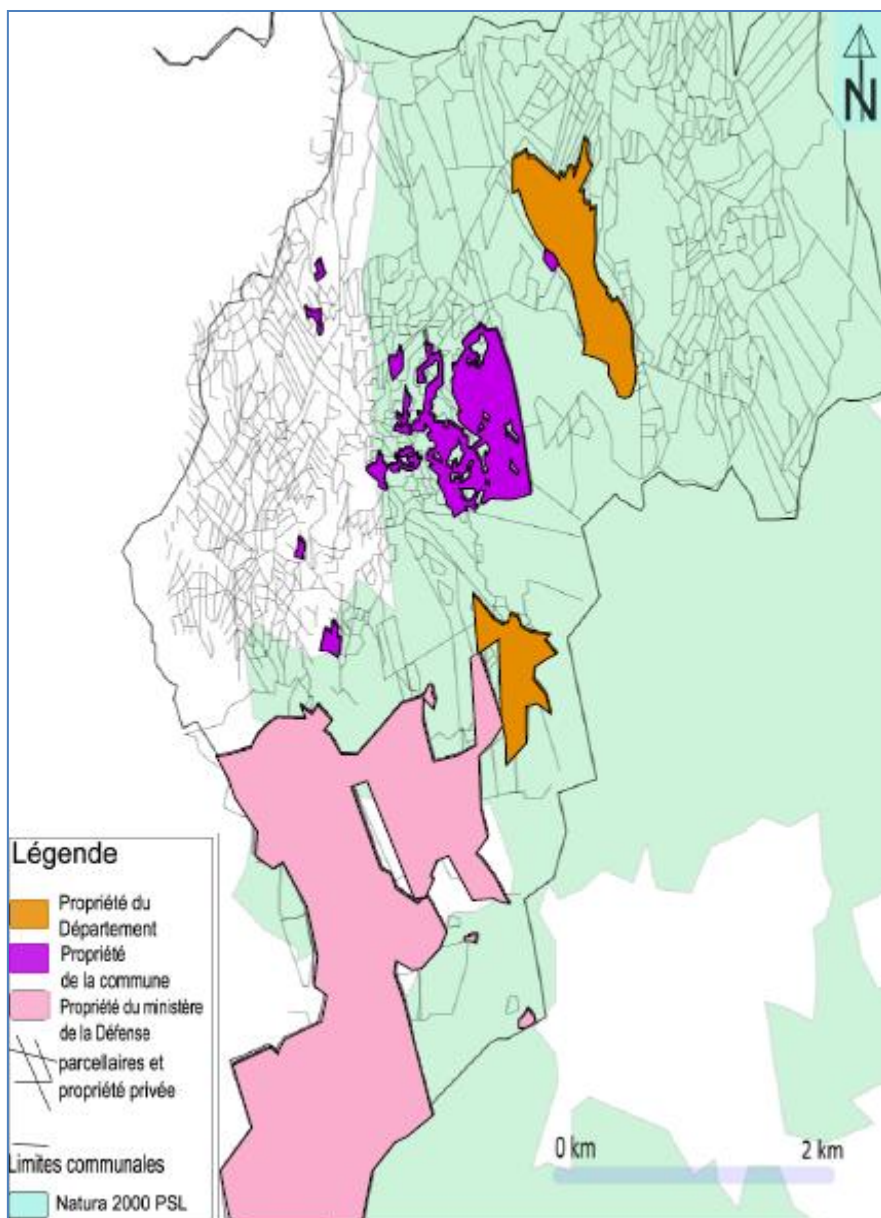


Figure 39: Principaux propriétaires du territoire communal du Mas de Londres. Réalisation : Master DAIT 2010. Sources : Géoportail, POS du Mas de Londres et mémoire de Corinne Capisanno

Le point étant fait sur la diversité des valeurs possibles. Il semble judicieux de revenir sur l'opportunité d'évaluer économiquement la biodiversité car c'est un débat contemporain qui relève autant de la philosophie que de la stratégie et de la politique. Selon certains théoriciens en la matière en effet, une des causes essentielles de la dégradation de la biodiversité serait la capacité des gens à attribuer une valeur économique à la biodiversité. Il est bien évident que « la biodiversité dans son ensemble est si fondamentale, si vitale que toute évaluation à son sujet peut être très relative. En effet, un bien sans lequel nous ne pourrions pas vivre, ne peut s'échanger ni, à plus forte raison, se vendre » (Schmid, 2005). Ceux qui s'efforcent aujourd'hui d'évaluer par des chiffres la biodiversité et les paysages, sont généralement motivés pour contribuer à donner plus de poids aux préoccupations écologiques dans les décisions politiques. D'autant plus qu'il a été remarqué que les « Occidentaux ont en effet quelque peine à apprécier quelque chose qui n'a pas de prix. Raison pour laquelle le coût de la destruction de l'environnement est souvent ignoré ». (Klaus, 2005). Comme dirait aussi Pavan

Sukhdev (2008) « *Ce qui est utile n'a pas toujours une grande valeur, comme l'eau par exemple, et ce qui a une grande valeur n'est pas toujours utile, comme les diamants. (...) Nous avons du mal à établir la valeur de la nature, elle échappe au monde. C'est l'une des causes sous-jacentes de sa dégradation* ».

Comparaison usagers – experts

Historiquement, le projet de Natura 2000 ne s'est pas réalisé sans heurt en France ; comme le souligne Rameau par exemple, la démarche de choix des sites a été faite dans un contexte d'absence quasi totale de concertation. Les différents acteurs des territoires ont été très réactifs, en exprimant leur peur de « *l'éventuel gel et contrôle étroit et orienté de toutes activités humaines* » au sein des sites (Rameau, 1997)

Or une grande partie de la population du Mas-de-Londres est attachée à la chasse et celle-ci apparaît comme une activité culturelle traditionnelle locale. Pourtant, Natura 2000 ne s'oppose pas à la chasse en tant qu'activité tant que celle-ci ne remet pas en cause les objectifs de conservation du site Natura 2000 ; cela était déjà exprimé dans les directives habitat et oiseau :

« Les Directives Oiseaux et Habitats reconnaissent la légitimité de la chasse comme une forme d'utilisation durable des ressources et n'interdit pas a priori sa pratique dans les sites Natura 2000. A la place, les Directives mettent en place un cadre de contrôle des activités cynégétiques afin d'assurer qu'il existe un équilibre entre la chasse et l'intérêt de long terme de maintien de populations saines et viables des espèces chassables. »

Les mesures qui sont prises doivent être adoptées « *compte tenu des exigences économiques et récréationnelles* » – (Art.2 de la Directive "Oiseaux") » et « *des Exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales* » – (Art.2, point 3 de la Directive « Habitats »)

Quant aux experts interrogés, il apparaît qu'ils ne limitent pas leur approche de la nature à des intérêts naturalistes et se répartissent bien entre ce pôle (Naturalistes) et celui qui regrouperait les autres valeurs de la nature (usage, esthétiques...). Parmi eux, les scientifiques s'intéressent cependant plus à l'état de santé des écosystèmes que les Naturalistes de terrain : ces derniers sont un peu plus sensibles que les scientifiques aux usages agricoles et traditionnels du territoire.

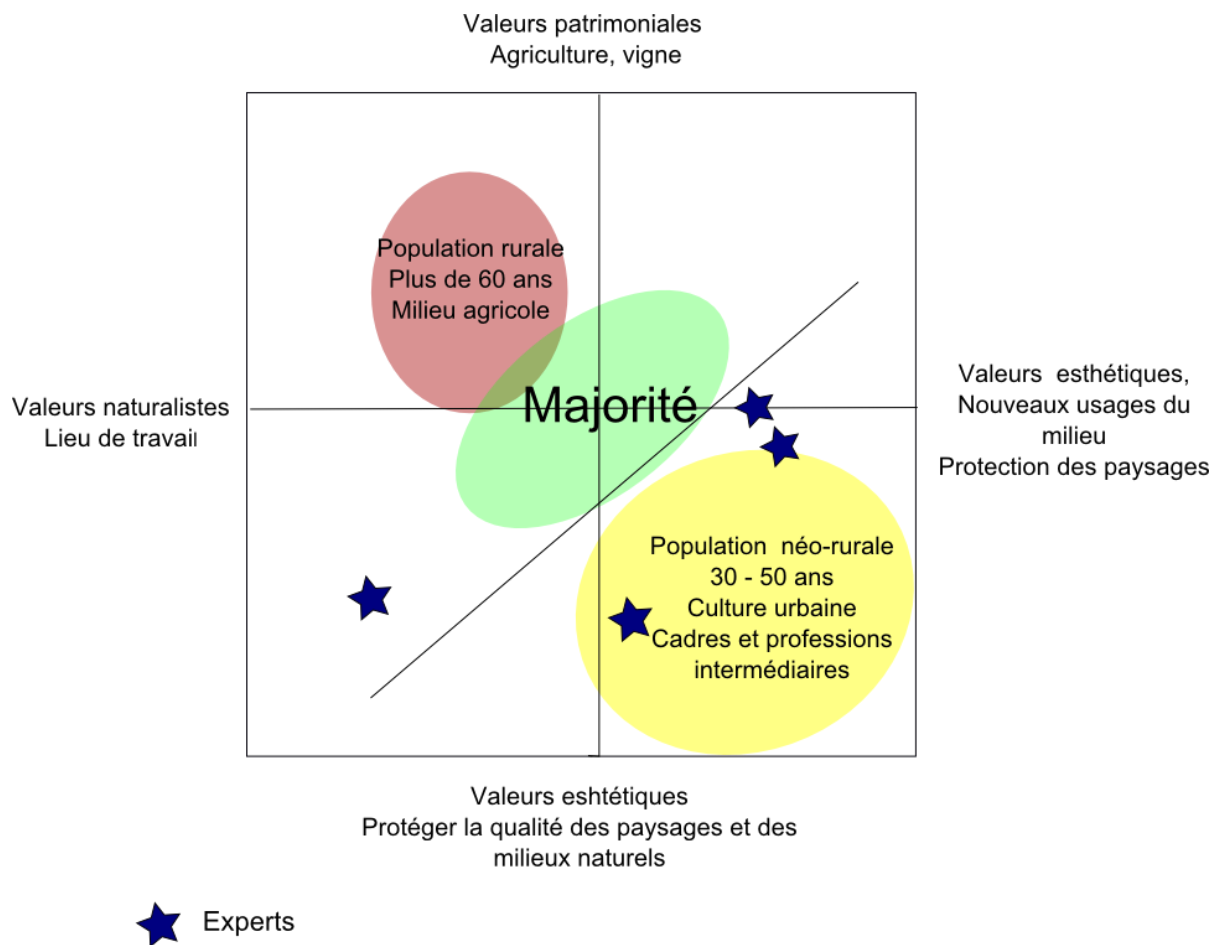
D'un côté, les experts de la nature se distinguent légèrement de la population générale du Mas-de-Londres plus par leur proximité culturelle avec les néo-ruraux que pour des valeurs de conservation des écosystèmes qui leurs seraient chères. Ils se démarquent notamment d'une vision conservatrice des usages du milieu naturel qui ne serait dédiée qu'à l'agriculture (sans pour autant rejeter ces aspects comme on le souligne ci-dessus) pour être plus ouvert sur la mise en valeur des dimensions de loisir, d'esthétique et de tourisme.

De l'autre côté, le résultat précédent est pondéré par le fait que les scientifiques de la nature sont proches du pôle traditionnel des Castelains que des néoruraux en ce qui concerne l'attention portée à l'évolution de la nature. Sur ce plan on soulignera par exemple l'attachement des naturalistes de terrain (chargés de mission) au maintien d'un milieu ouvert, rejoignant ainsi, pour

d'autres raisons certes, les préoccupations des ruraux déplorant la reconquête des terres agricoles par un milieu « sauvage ».

Globalement, les Naturalistes se situent, comme la majorité des habitants, entre la population nouvelle de la commune (jeunes couples néo-ruraux attachés aux valeurs de loisir et d'esthétique) et les personnes d'origine locale plus attachées aux activités traditionnelle de l'agriculture avec leur connaissance du milieu naturel dans lequel ils ont toujours vécu...). Mais si les premiers sont légèrement plus proches du pôle « néo-rural », la population générale l'est encore très légèrement du second.

Les figures ci-dessous résumet et schématisent les différents éléments observés, suite à l'analyse des données obtenues.



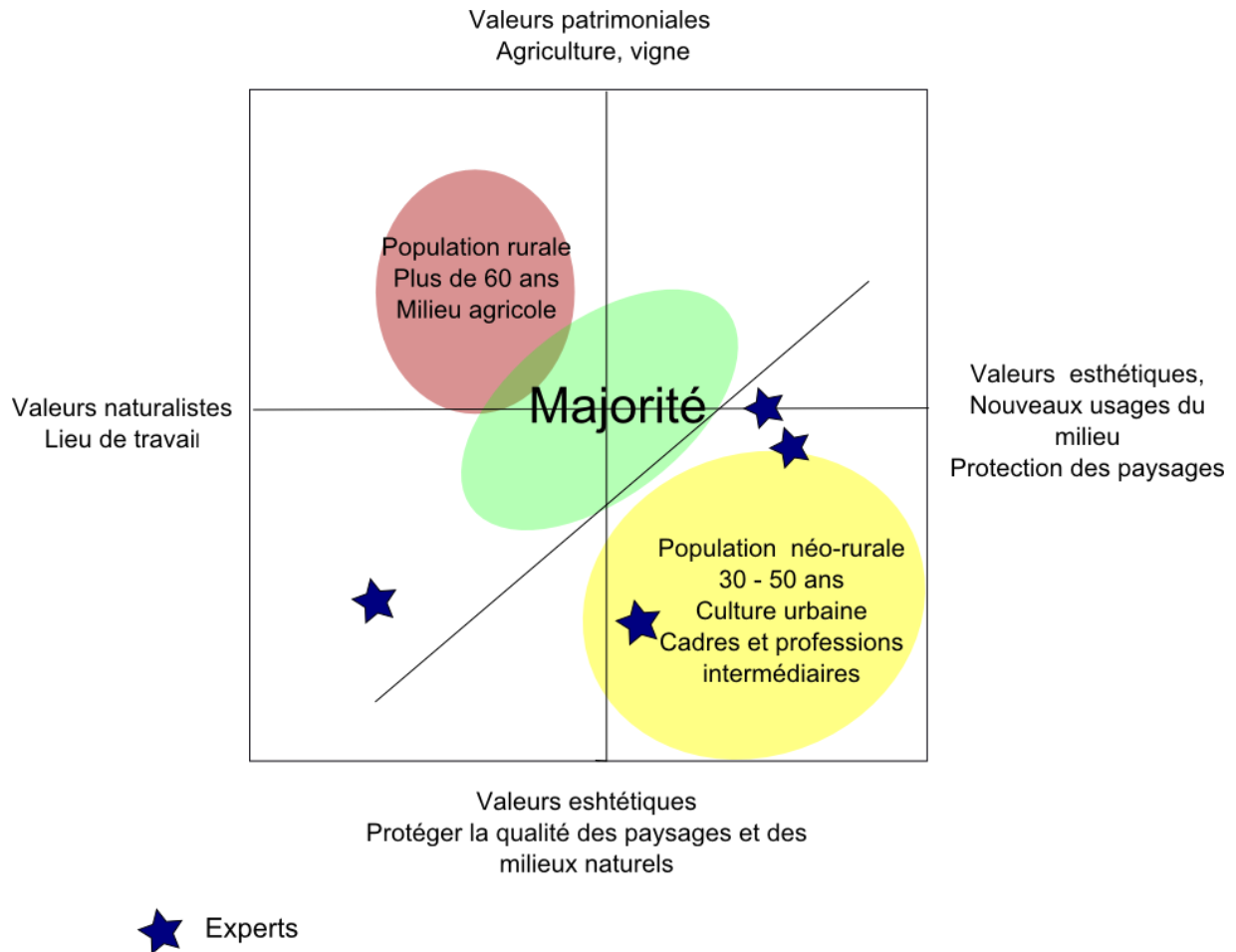


Figure 40 : résultat d'ACM groupant les Castelains selon les valeurs qu'ils associent au milieu naturel

Groupes d'influences

Comme, il a mis en évidence plus haut, quelques clivages existent au sein de la population du Mas-de-Londres : entre personnes d'origine rurale et à la retraite d'un côté, jeunes familles néo-rurales de l'autre ; notamment sur les façons de concevoir l'usage du milieu naturel.

En revanche on n'observe pas de différences notables entre personnes pratiquant la chasse par exemple et l'ensemble de la population dans ce domaine (les chasseurs se retrouvent dans toutes les couches de population) de même que les personnes de plus de 50 ans.

Ni les chasseurs, ni les personnes résidant depuis plus de 50 ans dans la commune ne se distinguent de façon significative de la population sur cet axe.

D'après le contexte, on en déduit que ces groupes expriment des préférences globalement cohérentes avec celles de la population dans son ensemble.

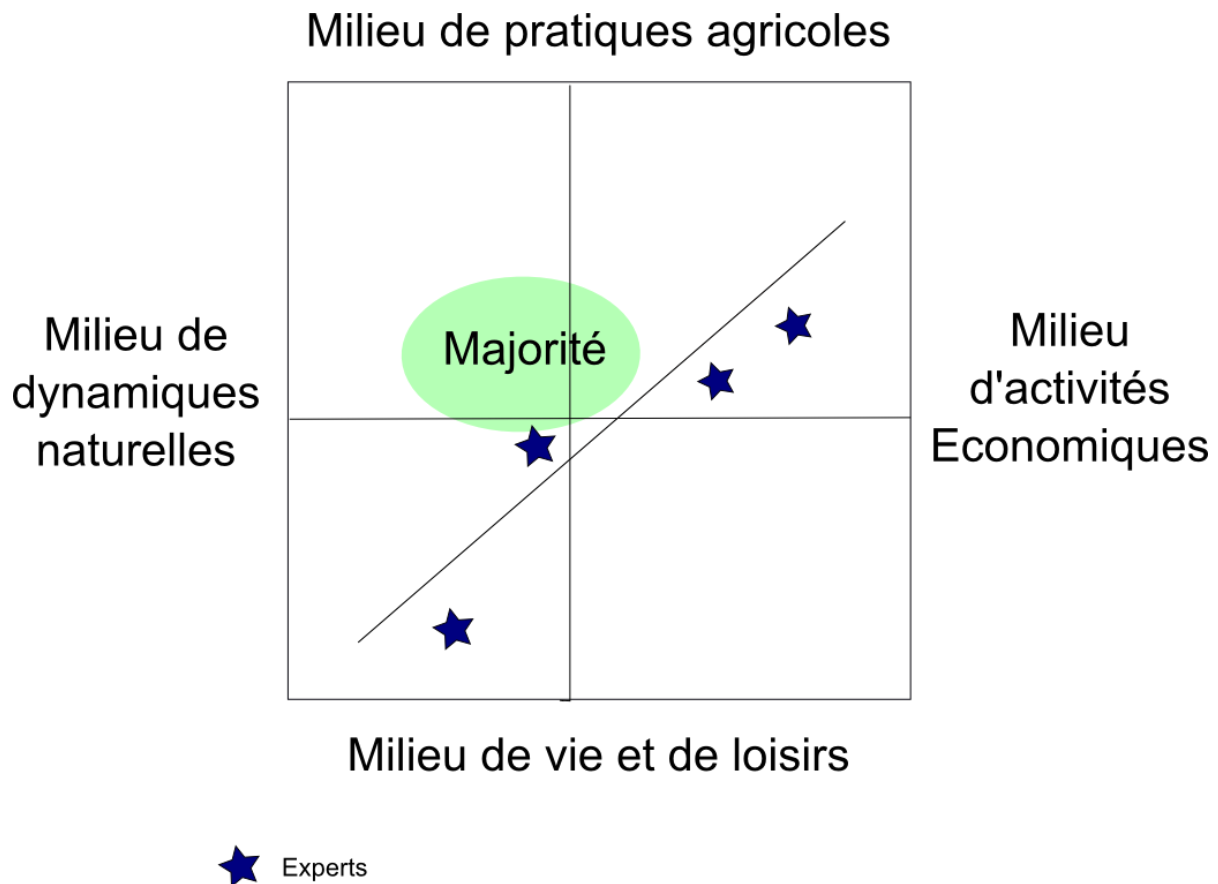


Figure 41: résultat d'ACS présentant les valeurs associées au milieu naturel par les experts de la nature et les personnes ayant habité plus de 50 ans au Mas-de-Londres et/ou pratiquant la chasse (bulle verte).

2.3.2 Habiter le paysage ordinaire : de l'affection paysagère à un processus de construction identitaire

Sensibilité au paysage ordinaire et expression d'un sentiment identitaire

Lors des entretiens, les habitants évoquent et qualifient la dimension paysagère de leurs lieux, avec une série d'expression-clés., telles que : « *Regarder ma garrigue, C'est mon paysage.* » « *Mon paysage quotidien, c'est les vignes, le bois et la montagne en fond* » « *C'est mon paysage de tous les jours et la première vue de tous les jours* ». Les discours des habitants se caractérisent en outre par un véritable sentiment identitaire, à l'évocation paysagère de leurs lieux de vie.

Ce lexique susceptible d'accompagner les discours des habitants sur leur paysage quotidien ne renvoient pas à la simple expression d'une identité des lieux. Elles impliquent l'individu en tant qu'occupant de ces lieux, soulignant ainsi l'existence d'une véritable identité habitante. Leur paysage quotidien se constituerait en « paysage miroir », le paysage demeurant le reflet des habitants et les habitants le reflet de leur paysage. Il s'agit d'une identification individuelle et collective.

Les différents niveaux d'expression d'une identité habitante : des paysages d'un « être nous » aux paysages d'un « être soi »

Plusieurs niveaux d'expression d'une identité habitante associée à certains éléments du paysage quotidien peuvent en effet être désignés dans les discours.

Les référents paysagers d'un « être nous »

Le premier niveau correspond à l'expression d'une identité de groupe, c'est ce qui s'entend par l'« identité nous », à laquelle coïncident les paysages d'un « être nous ». Cela se traduit sous plusieurs formes. Les discours témoignent ainsi, de manière plus ou moins explicite, de l'existence d'un sentiment d'appartenance qui se veut « partagé ».

« Notre paysage à nous, c'est la garrigue », « NOTRE paysage à NOUS, c'est la forêt. » « J'aime les paysages de forêt. C'est typique de la commune. C'est NOTRE paysage... » « NOTRE paysage, ici, c'est le vignoble. »

Les référents paysagers d'un « être soi »

Le second niveau relève de l'identité propre de la personne. Lorsque les habitants évoquent leur sensibilité au paysage de leurs lieux de vie, est souvent directement engagée et exprimée l'identité propre, avec une manière personnelle et intime. C'est ce qui caractériserait l'« identité je », à laquelle correspondent les paysages d'un « être soi », selon Bigando. Ce sentiment d'appartenance personnelle à un paysage s'identifie assez évidemment dans les discours : *« c'est mon paysage », « le paysage de chez moi », « le paysage où je suis né », « ce paysage, c'est ma vie... » « La garrigue, c'est tout pour moi ... », « Le plus emblématique paysage, c'est ma garrigue », « Je suis attaché au paysage de vigne ».*

Ces différents niveaux dessinent une sorte de gradient de l'implication de l'être habitant selon sa façon d'habiter ce milieu, ce paysage. Le niveau d'expression de la relation identité/paysage s'étend donc de la reconnaissance d'une identité habitante locale à la reconnaissance d'une identité individuelle.

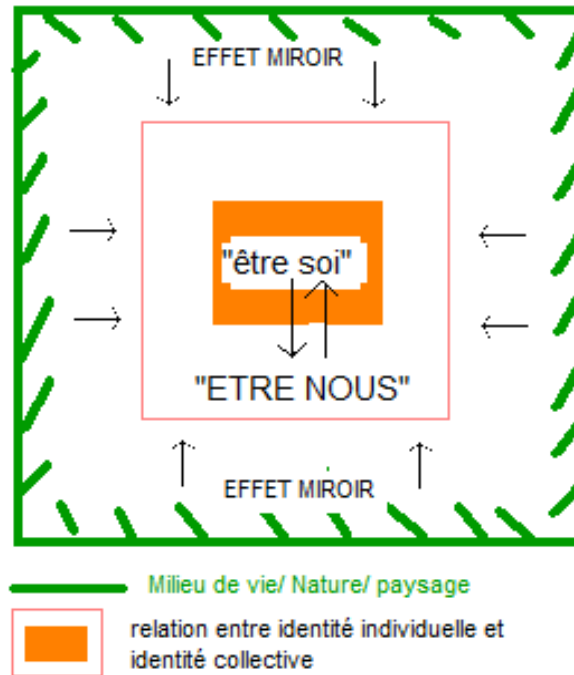


Figure 42 : schéma explicatif de la théorie de Bigando à propos de l'emboîtement des identités dans les communautés locales. Réal : Master DAIT 2010

La valorisation des paysages : de valeur identitaire à valeur patrimoniale

Certaines formes paysagères peuvent en effet être considérées comme des éléments d'un patrimoine local par les habitants. L'un d'entre eux souligne clairement d'ailleurs « *l'importance de la vigne dans le paysage, et qui fait partie de notre patrimoine* ». Tandis qu'un autre assure : « *le Pic Saint Loup, c'est notre patrimoine* ».

La mise en valeur patrimoniale du paysage local permet de désigner des éléments paysagers dignes d'être « montrés » et « racontés ». Le recours à un aménagement touristique ou à la réalisation d'équipements de loisirs est souvent, le moyen le plus direct pour mettre en valeur ces objets. Si la mise en valeur patrimoniale de ces paysages, met en œuvre l'inscription durable dans le temps et dans l'espace d'une mémoire paysagère, elle est aussi souvent considérée comme une garantie de préservation et de pérennisation de l'expression d'une « identité-nous ».

2.3.3 Prise en compte des valeurs des usagers dans Natura 2000

La démarche Natura2000 s'inscrit dans une approche globale qui dépasse la seule protection de la nature pour appréhender aussi les intérêts économiques, les activités du territoire et les enjeux sociaux. Mais elle suit aussi une approche locale. Les actions proposées doivent être partagées et appropriées au sein d'un projet de territoire. Une rétrospective sur les expériences des sites Natura2000 en France, fait ressortir quatre grandes thématiques de réflexions :

- la rédaction du Document d'objectifs
- la mise en œuvre et l'animation du Document d'objectifs
- la communication sur Natura 2000

- Natura 2000 et le développement territorial

Des expériences analysées, on a pu tirer des conclusions en matière de conception des Documents d'objectifs :

On relève notamment des points forts à souligner en termes d'appropriation locale du processus de concertation.

Sur le Mas-de-Londres et sur la base de ce retour d'expériences, nous avons relevé quelques éléments qui demandent une attention particulière dans la démarche Natura 2000.

Le nombre de groupe de travail par thème semble limité : compte-tenu de la faible fréquentation de ces groupes par la population, celle-ci risque de n'être que peu représentée dans le processus d'élaboration du DOCOB. Or ce genre de situation peut parfois mener à des blocages ultérieurs de la part des usagers qui se trouvent frustrés en ayant le sentiment d'être exclus de la démarche. En effet, en ciblant uniquement les propriétaires et les gens ayant des droits d'usages sur des parcelles sensibles, cela minimise le poids de la communauté, des rumeurs, surtout lorsque les liens établis sont étroits. Associer tout le monde à la démarche, donne une plus grande garantie de l'acceptation, tout en ravivant l'intérêt pour le site.

Ainsi, le graphe suivant illustre bien, le décalage entre les démarches de Natura 2000 et la perception des habitants, à travers l'analyse des valeurs associées par les Castelains à quelques habitats naturels et espèces :

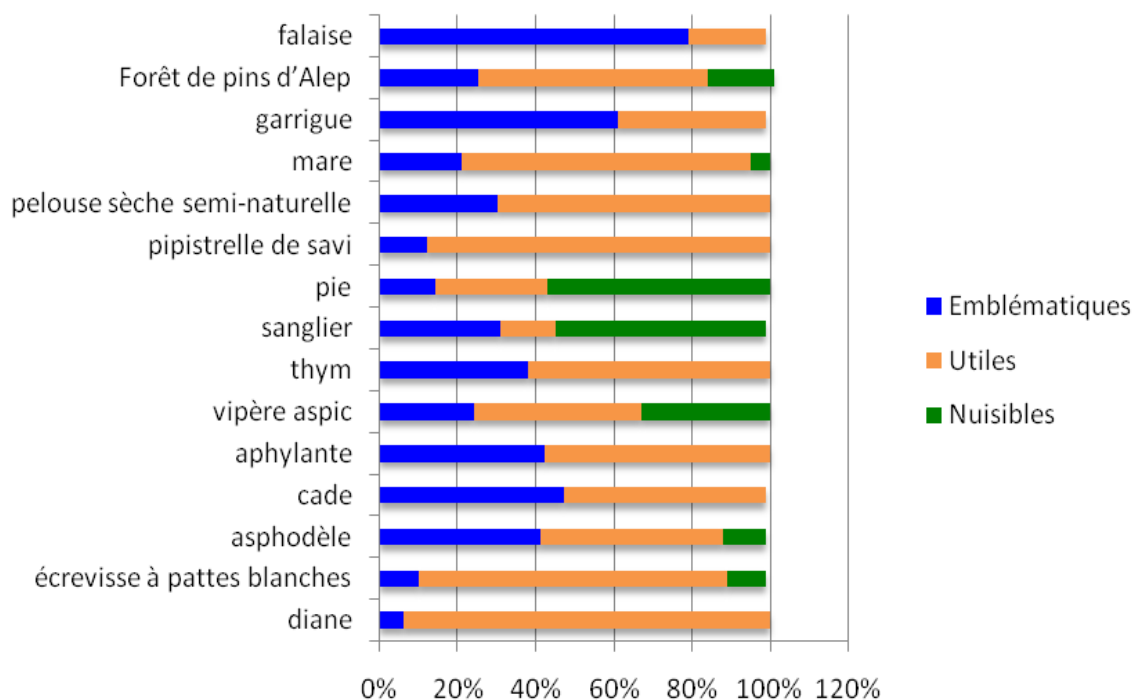


Figure 43: Qualités attribuées aux espèces et milieux par les usagers en pourcentage des personnes interrogées ayant formulé les différents choix.

Les éléments les plus emblématiques pour la population sont majoritairement des espèces ou des milieux non protégés (le Thym, le Genévrier cade, l'Asphodèle), la falaise du Pic-Saint-Loup

faisant exception. Heureusement, parmi les espèces et habitats naturels considérés comme les plus utiles, on trouve des espèces ou habitats naturels protégés (la Diane, les Écrevisses à pattes blanches, les Pipistrelles de Savi, les Pelouses sèches, un milieu humide) et mais aussi, d'autres qui ne le sont pas (forêt de Pin d'Alep, Thym, Aphyllanthe, Asphodèle...).

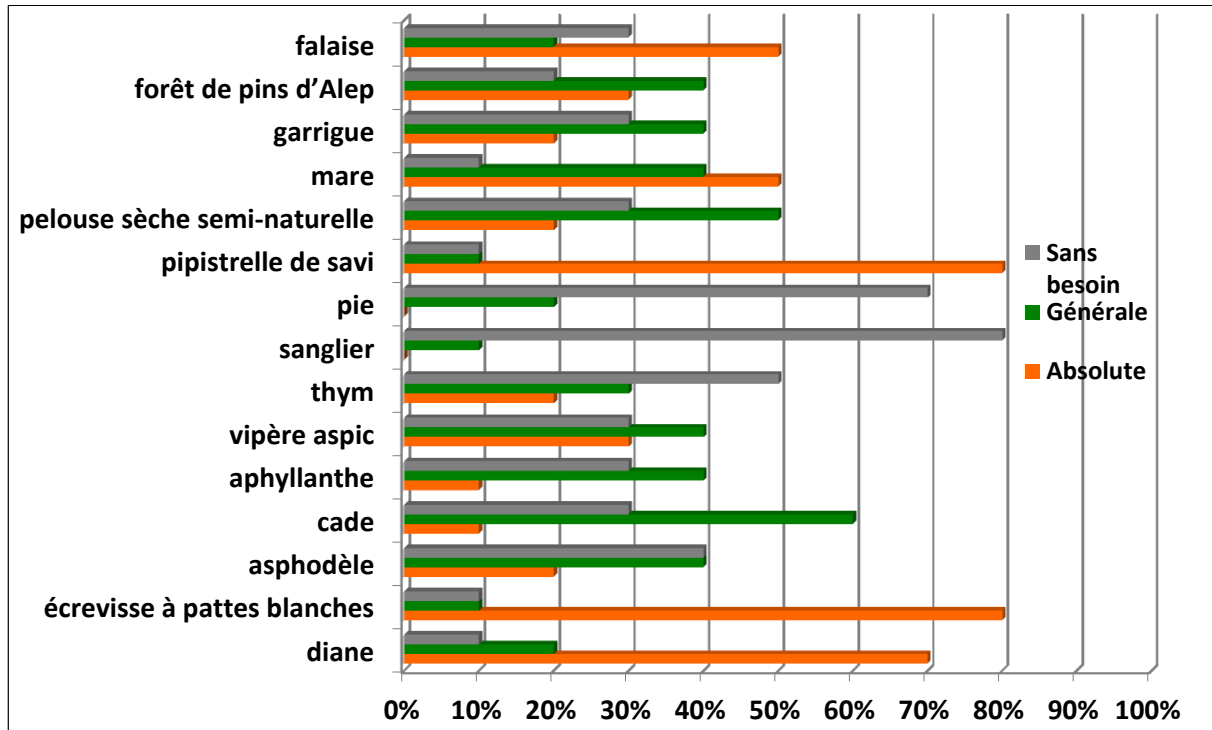


Figure 44: Protection nécessaire par espèce ou milieu en pourcentage des personnes interrogées ayant formulé les différents choix

Ce qui s'observe quant aux paysages particulier:

Tableau 11: Comparaison des statuts de protection des habitats naturels accordés par les usagers et Natura 2000. En gras, les différences d'appréciation entre les Castelains et Natura 2000 concernant le statut de protection.

	Part de la population qui la considère comme emblématique à plus de 50 %	Part de la population qui la considère comme utile plus de 50 %	Plus de 50 % de la population considère que cette espèce devrait bénéficier d'une protection ...	Niveau de protection selon la Directive Habitat – Faune - Flore
Garrigue		48	générale	Protection absolue
Forêt		60	générale	Protection absolue
Mare		70	absolue	Protection absolue
Pelouse		70	générale	Protection absolue
Falaise	80		absolue	Protection absolue

Ces quelques exemples mettent en évidence, que d'une part les Castelains ne couplent pas forcément le besoin d'une « protection absolue » à des milieux qu'ils jugent utiles ou emblématique. D'autre part, l'Europe serait plus exigeante qu'eux sur la protection de la Garrigue, de la forêt et de la pelouse puisqu'elle leur attribue une priorité de protection stricte (selon les statuts des habitats naturels Natura 2000), sans doute du fait qu'il s'agit pour eux de la « nature ordinaire ».

La population n'est donc pas forcément cohérente dans ces appréciations, de plus, son jugement sur la conservation peut différer de celui de Natura 2000 pour certains éléments du milieu. Pour ces derniers, une concertation plus ciblée pourrait être utile (c'est le cas de la Garrigue, des pelouses sèches et de la forêt parmi les espèces citées ci-dessus).

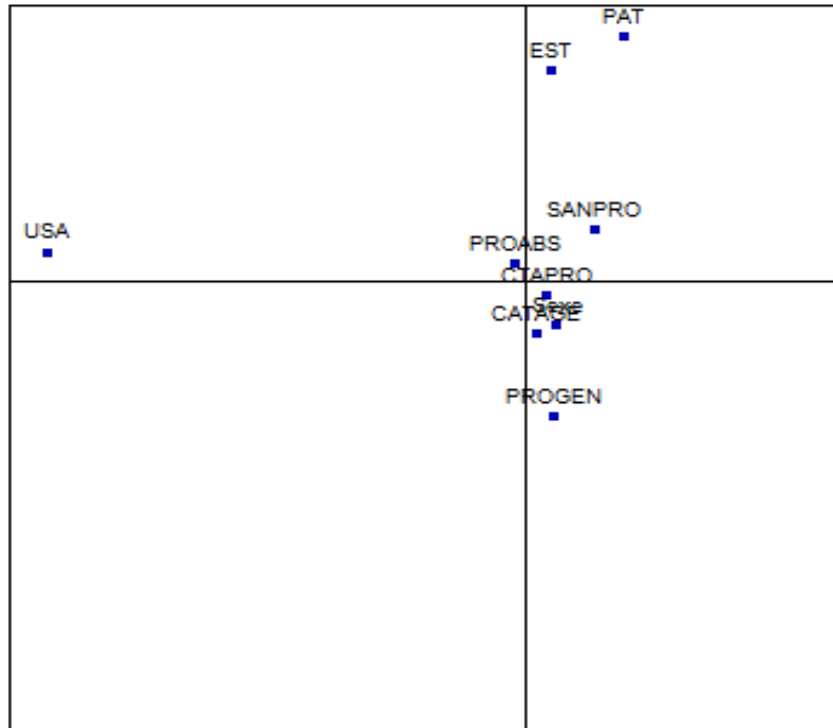


Figure 45 : Analyse des Correspondances Multiples entre les valeurs associées par les Castelains à la biodiversité et leur volonté de protection de ces espèces. USA : valeurs d'usage ; EST : valeurs esthétique ; PAT : valeurs de patrimoine ; SANPRO : ne nécessite pas de protection ; PROGEN : nécessite une protection générale ; PROABS : nécessite une protection absolue ; CATAGE : âge

D'une manière générale, la nécessité de protéger des éléments naturels et les qualités qui leurs sont attribuées (esthétiques, patrimoniales, d'usages) sont complètement découplées comme le montre le schéma suivant. Ce double constat est possiblement dû à une méconnaissance du milieu comme le suggère le rapport Chevassus-au-Louis.

Par contre, il reste difficile de dire dans quelle mesure les valeurs des usagers ne sont pas prises en compte dans la mesure où comme on l'a mentionné plus haut, la valeur que ces derniers attribuent aux différents éléments de la nature est parfois floue. Cependant le fait qu'il existe des différences entre les exigences de protection de Natura 2000 et l'aspiration de protection d'élimination de certains éléments, au contraire exprimées par la population met en exergue deux choses : le besoin d'un dialogue et la nécessité de valoriser, particulièrement les espèces non-désirables. En expliquant son rôle dans la nature, les services rendus à l'homme, par exemple, à l'instar de ce qui a été fait pour les chauves-souris, par les naturalistes.

CONCLUSION

La mise en place de la politique Natura 2000 sur le territoire du Mas-de-Londres s'annonce complexe et délicate comme presque partout en France. Notre analyse suggère que les difficultés actuelles et à venir pourraient se situer à différents niveaux, tant sur le plan institutionnel que sur le plan social à l'échelle locale.

Entre les acteurs institutionnels tout d'abord, il existe un certain consensus sur le fait que Montpellier est au cœur d'un processus d'urbanisation touchant le territoire du bassin de Londres. Dès lors, la biodiversité peut apparaître parfois comme un enjeu secondaire, à associer à d'autres enjeux comme la modification des paysages, la déprise agricole, etc. De plus, le déficit de participation d'une partie des acteurs institutionnels dans le processus de concertation autour de la démarche Natura 2000 reste un blocage potentiel à l'intégration de la biodiversité comme enjeu majeur. Car, à ce jour, chaque acteur institutionnel aborde le sujet « Natura 2000 » dans le territoire à sa manière.

Sur le plan social, les difficultés liées à l'application des directives en question sont d'autant plus significatives que celles-ci doivent s'appliquer à des espaces depuis longtemps appropriés par les populations locales. Loin d'être neutres, ces espaces sont à la fois ressource, cadre de vie, patrimoine et propriété privée. Or, en France le lien à la propriété est fort. C'est pourquoi, toute mesure « descendante », est susceptible de soulever la crainte de la dépossession, la méfiance et des conflits. Dès lors, l'acceptabilité sociale de la démarche Natura 2000 est une condition *sine qua non* de l'atteinte des objectifs fixés.

Mais le premier pas consiste à avoir une vision claire et commune à tous les acteurs institutionnels concernés. Actuellement, une importante marge de progression semble exister sur ce plan là. Par ailleurs, pour la majorité des habitants du Mas-de-Londres, Natura 2000 demeure un concept flou. Ces derniers estiment qu'ils n'ont pas suffisamment été informés des finalités de ce programme, ni des implications qu'il induit par rapport aux différentes activités du territoire préexistantes. L'exercice de la concertation en France étant récent, il s'agit d'un apprentissage par à-coups, non tout à fait abouti, les déboires autour des listes de protection en lien avec les résistances affichées en étant la preuve. Les négociations à l'échelle locale sont d'autant plus délicates que le territoire présente une importante diversité d'acteurs.

Cette diversité d'acteurs au Mas de Londres induit une multitude de valeurs en lien avec la nature, qu'elle soit ordinaire ou remarquable. Il ressort de cette étude, sur le site du Pic Saint-Loup, un attachement différencié au milieu de vie des habitants, selon que ceux-ci sont plutôt d'origine citadine, diplômés et quadragénaires ; ou qu'ils sont originaires des lieux, que leur cadre de vie-travail soit en lien avec le milieu naturel, et plutôt sexagénaires. Pour les uns, la vision de la nature comme « cadre esthétique de l'habitat et des loisirs » semble primée, tandis que chez les autres, l'aspect pratique et patrimonial semble primordial. Dès lors, tout changement modifiant ces perceptions sur leur environnement risque de susciter de la méfiance *a priori*, surtout lorsque le caractère rural de la commune en question est marqué. C'est le cas au Mas de Londres, malgré l'arrivée de populations aux valeurs différentes, héritage de la vie citadine.

De plus, le décalage existant entre ce que cherche à protéger Natura 2000 et les valeurs propres aux habitants entrave également l'acceptation de la démarche. Globalement, les espèces que les populations désirent maintenir sont souvent celles qui leur paraissent jolies ou utiles, mais surtout celles qui n'entrent pas en conflit avec leurs activités. Au-delà de la différence de vision par typologie d'acteurs observée, parmi les problèmes relevés dans cette étude, le déficit de connaissances vis-à-vis des espèces et habitats naturels à protéger, au sens où l'entend la directive, est le plus crucial. Aussi, le fait qu'il existe une diversité de termes employés pour nommer un habitat naturel pourrait être le signe d'une confusion sémantique. L'exemple de la pelouse sèche est marquant, celle-ci est désignée sous tous ces termes : prés, prairie, champ et plaine. De plus, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les habitats naturels prioritaires sont aussi les moins connus. De même les habitats naturels considérés comme riches en diversité biologique selon Natura 2000, correspondent à ceux qui sont les plus pauvres pour les habitants et vice versa. C'est le cas de la pelouse sèche, qui relève de la nature ordinaire, considéré comme « banale » et qui n'est pas considérée comme riche en espèces.

Il apparaît que l'approche scientifique de Natura 2000, privilégiée à ses débuts, ne facilite pas le dialogue avec une population qui détient un savoir propre concernant son milieu, en fonction des usages qu'il en fait, mais aussi des différentes représentations qu'elle s'en fait. Sachant que la plupart des gens souhaite tout de même protéger son cadre de vie et ses composants, de manière générale, la sensibilisation et l'information devrait se concentrer essentiellement sur les espèces et habitats naturels sensibles, non valorisés par les habitants de la commune. Pour cela, Il convient de donner de la valeur à ce qui n'en a pas ou peu, aux yeux de la population. Car, comme dirait Max Weber, « *les valeurs et les normes correspondent à « des représentations de quelque chose qui est, pour une part de l'étant, pour autre part, du devant être, qui flotte dans la tête des hommes [...] d'après quoi, ils orientent leur activité.* »

L'enjeu de l'ancrage de Natura 2000 sur le Mas de Londres réside donc en grande partie dans la mise en cohérence des dialogues institutionnels, en passant par une vulgarisation de la démarche, une bonne articulation entre savoirs scientifiques et savoirs locaux, et enfin par une attention toute particulière portée aux valeurs des habitants. Car, il ne faut pas oublier l'esprit du Sommet de la Terre de Rio, dont découle indirectement le lancement de Natura 2000 : les facteurs humains, tels que la culture, l'esthétisme, le patrimoine, ne sont pas moins importants que la biodiversité, ce sont mêmes les conditions de l'appropriation. En l'occurrence, il s'agit plus de trouver une cohérence ou un équilibre entre ces différentes valeurs et les impératifs de conservation, pourvu que la France ne soit pas forcée de laisser tomber la concertation, même coûteuse en temps et en moyens humains et financiers et peut-être contestable sur ses résultats, au profit d'une réglementation beaucoup plus stricte. La condamnation récente de la France par la cour de justice européenne pour avoir mal traduit la directive « Habitats » dans les lois nationales, notamment par rapport à l'innocuité de certaines activités traditionnelles comme la pêche et la chasse dans les sites Natura 2000, laisse entrevoir un possible durcissement des choses. Ceci pourrait remettre en question la contractualisation dans le domaine environnemental, et tout le travail déjà réalisé en matière de concertation.

PISTES DE REFLEXION POUR UNE AMELIORATION DE LA DEMARCHE

Au regard de la présente étude, des insuffisances s liées à la mise en œuvre de la démarche de Natura 2000, apparaissent clairement :

- le déficit d'informations des promoteurs vers les usagers ;
- le manque de communication et de cohérence des politiques entre institutions chargées de la gestion de la biodiversité, à l'échelle régionale ;
- le manque d'engouement des acteurs du territoire, relatif au décalage entre leurs visions et intérêts associés à la conservation, et ceux des experts ;
- la non prise en compte des dimensions économiques et socioculturelles de la biodiversité, qui n'est vue que sous l'angle des fonctions écologiques par les scientifiques ;
- la faiblesse de la concertation entre les différents partenaires.

Dans le souci d'améliorer l'acceptabilité et l'ancrage, en vue d'une appropriation de la démarche de Natura 2000, par les acteurs du territoire, il apparaît utile que les promoteurs du concept prennent en compte les éléments ci-après :

Communication

- *La sensibilisation* : elle devrait-être le préluce indispensable à la réussite d'une quelconque démarche impliquant divers acteurs dans des projets d'aménagement du territoire et de développement durable ;
- *L'information* : il semble essentiel qu'au cours des échanges, les acteurs du territoire soient renseignés sur le contenu et la nature des dispositions prévues dans le cadre de Natura 2000, notamment les contrats et la charte ;
- *L'éducation et la formation* : compte tenu du décalage entre les priorités et les connaissances des experts, il serait opportun par des formations, que les niveaux de connaissance et de conscience des acteurs du territoire soient rehaussés, via des séminaires de formation et d'éducation (pouvant s'étendre dans les établissements scolaires). Inversement, ces cadres d'éducation pourraient être des lieux privilégiés où les savoirs locaux pourraient être présentés aux experts, en vue de leur possible intégration dans les actions retenues sur le territoire.

Concertation

Démarche choisie par Natura 2000, la concertation revêt une importance capitale. Aussi, pour la viabilité du processus, cette dernière devrait être permanente en incluant l'ensemble des acteurs de la société (enfants, jeunes, adultes et âgés), déjà sensibilisés et formés par les actions ci-dessus. En effet, le dynamisme des milieux étant avéré dans les territoires concernés, la concertation perpétuelle s'adapterait aux changements possibles des différents facteurs (humain et du milieu).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ouvrages imprimés

- AMIEL Jacques, 1998, *L'Hérault : Fleuve méditerranéen*, Les Presses du Languedoc, Montpellier, 192 pages.
- BARROS V., CLUZET C., DARRE I., DORE P., GONZALEZ P., NGASSAM N., NIKOLIC D., RODRIGUEZ F., ROTURIER S., VAUDRY R. (2007) *Étude prospective pour le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT « Pic Saint-Loup – Haute Vallée de l'Hérault*. Rapport de stage de Master 2, Chaire UNESCO du Développement Durable «Développement et Aménagement Intégré des Territoires».
- BECERRA Sylvia., 2003, *Protéger la nature: Politiques publiques et régulations locales en Espagne et en France*, Thèse de doctorat. Université Toulouse le Mirail CERTOP-CNRS (UMR 5044), Toulouse.
- BELLAKHDAR Jamal., 2008, *Plantes et Hommes au Maghreb. Éléments pour une méthode en ethnobotanique*, 386 pages.
- BERARD L., CEGARRA M., DJAMA M., LOUAFI S., MARCHENAU P., ROUSSEL B., VERDEAUX F., 2005, *Biodiversité et savoir naturaliste en France*, CIRAD, IDDRI, IFB, INRA.
- BEURET J., 2006, *La conduite de la concertation, pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, L'Harmattan.
- BIOULES V., GARRONE B., 2009, *Éloge du Pic Saint-Loup*, Les Écologistes de l'Euzière, Prades-le-Lez, 158 pages.
- BIZET A., WALTER A., 1996, *Problématique de terminologie botanique en français: L'exemple des fruits, noix et arbres fruitiers du Vanuatu*, Fond documentaire, ORSTOM.
- BLANDIN P., 2008, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, QUAE, Versailles, 124 pages.
- BLANDIN P., 2010, *Biodiversité: l'avenir du vivant*, Albin Michel, Paris, 260 pages.
- BOSSIS G., ROUSSEAUX S., 2005, *Droit International et européen de l'environnement*, Montchrestien, 368 pages.
- BRYANT C., 1992, La participation communautaire et le développement local, la voie de l'avenir, *Les cahiers du développement local*, vol. 1, N° 1, p.5-7.
- CAPISANNO C., 2007, *Appropriation de Natura 2000 par les habitants de Notre Dame de Londres: nécessité de rétablir la confiance*, Rapport de stage de Master 104 pages.
- CASTAGNET M., CHARDONNET C., SIMON J-M., 2001, *Repères sur concertation et territoires*, ETD, Paris, 69 pages.

- CHASSANY J-P, 2003, Réhabilitation des pelouses sèches, comment associer et convaincre les éleveurs ? *Espaces naturels* N° 1, Page 27.
- CHEVASSUS-AU-LOUIS, B., 2009, *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, 378 pages.
- COMITE FRANCAIS de l'IUCN, 2008, *Biodiversité et gouvernance*.
- COMITE FRANCAIS de l'IUCN, 2010, *Biodiversité et collectivités*.
- COMITE FRANCAIS de l'IUCN, 2010, *Panorama de l'implication des collectivités territoriales pour la préservation de la biodiversité en France métropolitaine, Biodiversité et Collectivités*, 100 pages.
- COMMISSION EUROPEENNE, Direction générale de l'environnement, 1999, *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne* (Europe des 15), 132 pages.
- COMMISSION GENERALE AU DEVELOPPEMENT DURABLE, Délégation au développement durable : Stratégie nationale de développement durable, 5e Rapport.
- COMMUNAUTE EUROPEENNE, 2008, *L'économie d'écosystèmes et de la biodiversité*, Rapport d'étape, Cambridge, Royaume-Uni, 68 pages.
- CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE, 2006, *Nouvelle stratégie de l'UE en faveur du développement durable*, Secrétariat général, 29 pages.
- CORRIOL G., 2001, Faire connaître des outils de vulgarisation relatifs aux habitats forestiers ou associés à la forêt, *Revue Forestière - numéro spécial*, Page 8.
- CORRIOL G., RAMEAU J.-C., 2001, Des outils de vulgarisation relatifs aux habitats forestiers ou associés à la forêt, *Revue Forestière Française*, vol. 53, 270 pages.
- COSTE Evelyne, MUS Michèle, SOUCHE Yvon, 2005, *Il était une fois le canton de Saint Martin de Londres 1954-1975*, le plein des sens.
- CROSNIER C., 2005, *Les fruits de la préservation : le parc national des Cévennes, Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*, CIRAD, IDDRI, IFB, INRA, Nancy, pp 152-158.
- CUGNY F., 2003, Éduquer ou mobiliser. Quel est le rôle de du gestionnaire ? *Espace Naturel* N° 1, Janvier 2003, Pages 31-33.
- DDAF de l'Hérault, 2009, *Inventaires et cartographies au titre de la directive « Habitats » du site Natura 2000 : Pic Saint-Loup*, Biotope, Hérault, 131 pages.
- DEGEORGES P., EMERIT A., BENHAMMOU F., RANDIER C., 2004, *Réflexion sur les enjeux sociopolitiques de la protection de la biodiversité* », in Jeunes chercheurs et Biodiversité, Recueil de textes lauréats du concours de l'Institut Français de Biodiversité.
- DESMARAIS C., 2007, *La concertation dans la conduite de projet, guide méthodologique*, N° 503.

- DUBOIS J., MALJEAN-DUBOIS S., 2005, *De l'injonction européenne aux négociations locales*, La documentation Française, 350 pages.
- DUBOIS J., M-D S., 2005, *Natura2000, de l'injonction européenne aux négociations locales*, La documentation française, 350 pages.
- FROMENTAL L., 2009, *Brins d'enfance*, le papillon rouge éditeur, 220 pages.
- GUMBINER, R. 1994, What is ecosystem management ? *Conservation Biology*, 8 pp 27-38 Blackwell Science Cambridge.
- JOURNEE TECHNIQUE AGRIFAUNE, 2009, Regard croisé entre les techniciens agricoles, cynégétiques et écologues dans le département de l'Hérault : pour une gestion concertée de la biodiversité dans les territoires agricoles, Synthèse des actes.
- KLAUS G., 2005, *La biodiversité n'est pas un luxe : Une nature intacte est payante, Hot spot*, Forum de Biodiversité suisse, 24 pages.
- KLAUS G., 2005, *La pharmacie dans la nature, Hot spot*, Forum de Biodiversité suisse, 24 pages.
- LARRERE C., 2008, Les modèles scientifiques de protection de la nature, *Réerves de Biosphères : notes techniques*, v.3, Pages 28-31.
- LARRERE C., LARRERE R., 1998, *Du bon usage de la nature, pour une philosophie de l'environnement*, Collection Alto, Aubier, Paris, 355 pages.
- LASCOURMES P., LEBOURHIS J-P, 1996, Gérer à long terme par l'action procédurale - les dispositifs de planification territoriale entre modèle technico-administratif et modèle décisionniste, *Cahier du GERMES*, Paris.
- LAURRANS Y., 2003, Dialogue, échanges, tractions... Quels sont les arguments qui portent, *Espaces naturels N°1*, Page 24.
- LE PIC, 2009, Natura2000, en marche sur le site du Pic Saint-Loup, *Inter Comm Séranne Pic Saint Loup N°16*.
- LELLI L., PARADIS-MAINDIVE S., 2000, Quand le paysage ordinaire devient un paysage remarqué, *Sud-Ouest européen*, n°7, Toulouse, pp 27-34.
- LEROY M., MERMET L., 2004, La gestion patrimoniale : innovations et limites de vingt-cinq ans de recherche d'une gestion concertée de l'environnement rural, *Sciences sociales et environnement*, Perspectives franco-allemandes, Strasbourg.
- LIEBERHERR F., 1980, Réflexions sur l'enquête-entretien, *Cahiers de l'ISPP N°2*.
- MAIRIE DU MAS DE LONDRES, 2003, *POS Mas-de-Londres*.
- MARGERUM R., 1999, Integrated Environmental Management: The foundations for successful practice, *Environmental Management* 4, N°2, Springer-Verlag, New York DNC.

- MARTIN THERRIAUX F., 2003, Directive "Habitat" et "Oiseaux". Quels effets pour le citoyen français ?, *Espaces naturels* N° 1, Pages 18-19.
- MARTY P. et LEPART J., 2004, L'objet et son image ? Science des représentations ou science des paysages: les enjeux du transfert vers les gestionnaires. In : *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? : À la recherche d'indicateurs/marqueurs pluridisciplinaires*. Communications au colloque de Montpellier, (Rivière Honegger A. & Puech D., Ed.), Presses de l'Université Paul Valéry, Montpellier, Pages 519-526.
- MARTY P., VIVIEN F., LEPART J., LARRERE R., 2005, *Négociation autour de la biodiversité : Mise en œuvre Natura 2000 en France*, CNRS Edition, 261 pages.
- MICHEL N., 2003, Natura 2000, La concertation, c'est possible, *Espaces naturels* N°1, Pages 16-17.
- MIDY S., 2006, *Conception et réalisation d'une enquête auprès des responsables de territoire de chasse dans les Zones de Protection Spéciale des Hautes-garrigues-du-Montpelliérais, du Salagou et du Minervois, concernées par l'Aigle de Bonelli*, Rapport de stage de 1 année de Master, «Biologie, Géosciences, Agroressources, Environnement», spécialité «Ingénierie en Ecologie et en Gestion de la Biodiversité», Université des sciences de Montpellier, 65 pages.
- MILIAN J., 2001, *Le projet Natura 2000 et la protection du patrimoine naturel : L'exemple des sites expérimentaux pyrénéens*, Éditions de l'EHESS, Études rurales.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1995, *La diversité biologique en France, programme d'actions pour la flore et la faune sauvages*, 318 pages.
- NICOLAS M., 2003, Natura 2000, la concertation, c'est possible, *Espaces Naturels*, N°1, Pages 16-19.
- NTCHANDI-OTIMBO P-A., BOUBADY A-G., MOISSY F., MOUKAGA J., 2001, *Contribution à l'étude de la régénération naturelle de deux essences de la famille des Caesalpiniaceae en Afrique tropicale gabonaise : cas du béli (Paraberlinia bifoliolata) et du gheombi (Sindoropsis letestui)*. «Projet pilote de recherche appliquée et d'assistance technique aux exploitants forestiers dans le cadre de la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale» Neda WW 113427 WWF et Unité de Sylviculture de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, 23 pages.
- OCDE, 2002, *Manuel d'évaluation de la biodiversité*, Guide à l'intention des décideurs, OCDE, 56 pages.
- PENNANGUER S., TARTARIN F., GUILSOU A., FONTENELLE G., 2003, *Acteurs, concertation et territoires*, 239 pages.
- PILUTIER S., BLANCHARD O., 2009, *Trame verte et trame bleu: Comment comprendre et agir sur la biodiversité*, DIREN Franche-Comté, 10 pages.

- PINTON F., ALPHANDERY P., CHRISTIAN D., 2007, *La construction du réseau Natura 2000 en France*, Institut Français de la Biodiversité, 254 pages.
- POLI M., 2003, Recréer la nature, *Espaces naturels* N° 1, Janvier 2003, Page 22.
- PREFECTURE DE L'HERAULT, 2007, *Plan d'action Sécheresse du Département de l'Hérault*, Document annexé à l'arrêté n°2007.01.700.
- PREFECTURE DE L'HERAULT, Arrêté N° 2009-I-2355 du 7 septembre 2009, *Recueil des actes administratifs et bulletin de liaison des maires*, 6 pages.
- QUEZEL P., MEDAIL F., 2003, *Écologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen*, Elsevier-Lavoisier, Paris, 571 pages.
- Rapport d'application sur des dispositions prises dans le cadre de la Directive 92/43/CEE, selon l'article 17 de juin 1994 à décembre 2000.
- RENAUX A., 1998, *Le savoir en herbe, autrefois la plante et l'enfant*, La Presse du Languedoc, 426 pages.
- ROCKLIN D., MOUILLOT D., 2006, *Analyses statistiques des données récoltées dans le cadre de l'action de quantification et de qualification des interactions dauphins/filets de pêche*, Université de Corse, 27 pages.
http://www.lifelinda.org/upload/tele/rap_tech_a2_montpellier.pdf. Consulté en juin 2010
- ROY A., 1999, *La recherche en éducation aux valeurs environnementales*, Éducation relative à l'environnement, Vol. 1, Page 5.
- SAUTTER, G., 1979, Le paysage comme connivence, in *Hérodote*, N°16, Pages 40-67.
- STREMLow M., 2007, *La notion de paysage*, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication et Office Fédéral de l'Environnement (Suisse), 5 pages.
- TROMMETTER M., WEBER J., 2003, *Biodiversité et mondialisation : défi global, réponses locales*, Politique Étrangères, N° 382, 13 pages.

Références Internet

Commission européenne

http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/pdf/teeb_report_fr.pdf

Direction de l'information légale du Journal officiel français <http://www.journal-officiel.gouv.fr>

Fédération des Associations pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

<http://www.fne.asso.fr>

Guide des milieux Forestiers en Aquitaine <http://www.foret-aquitaine.com/guide.htm>

Portail du Réseau Natura 2000 <http://www.natura2000.fr/spip.php?article97> ;
<http://www.natura2000.fr/spip.php?rubrique23>

Portail vétérinaire du Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral
http://www.snvel.fr/rnv/maquette_snvel/V%C3%A9t%C3%A9rinaires/Public/loup_et_ours.pdf

Projet pour protéger les grands Dauphins
http://www.lifelinda.org/upload/tele/rap_tech_a2_montpellier.pdf

Syndicat National de la Chasse
<http://www.syndicatdelachasse.com/cgi-bin/index.cgi?chasse&kaki&chasse-36natura>

LISTE DES SIGLES EMPLOYÉS

ACM: Analyse des Correspondances Multiples	l'Agriculture et de la Forêt	Développement Durable du Territoire MAE: Mesures Agro-environnementales
AMAP: Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne	DDEA : Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture	MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
CA: Chambre d'Agriculture	DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer	MNHN: Muséum National d'Histoire Naturelle
CAUE: Conseil en Architecture, en Urbanisme et en Environnement	DOCOB: Document d'Objectifs	OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique
CCGPSL : Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup	DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	ONF : Office National des Forêts
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie	EANP: Espaces Agricoles et Naturels Périurbains	PLU : Plan Local d'Urbanisme
CEFE : Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive	ENS: Espace Naturel Sensible	PNR: Parc Naturel Régional
CEN LR : Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon	EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale	POS : Plan d'Occupation des Sols
CG : Conseil Général	INRA: Institut National de la Recherche Agronomique	PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
COPIl: Comité de Pilotage	INSEE: Institut National de la Statistique et des Études Économiques	PSL: Pic Saint Loup
CR : Conseil Régional	IUCN: Union Internationale de Conservation de la Nature	RNR: Réserve Naturelle Régionale
CSP: Catégorie Socioprofessionnelle	LOADTT: Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le	SAFEN : Service Agriculture, Forêt et Espaces Naturels
CSRPN: Conseil Scientifique Régionale du Patrimoine Naturel		SAFER LR : Société d'Aménagement du Foncier et Établissement Rural du Languedoc Roussillon

SAGE : Schéma
d'Aménagement et de
Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de
Cohérence Territorial

SIC: Site d'Intérêt
Communautaire

ZPS : Zones de Protection
Spéciale

ZSC : Zones Spéciales de
Conservation

Connaissances du milieu naturel

Estimation de la rareté et des menaces pesant sur les espèces animales et végétales par les habitants du Mas-de-Londres.

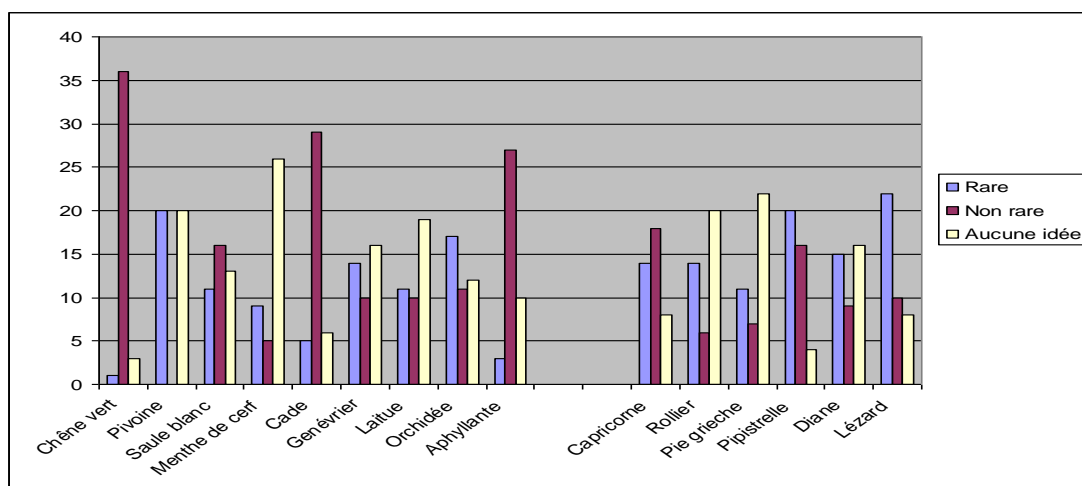


Figure 46 : Estimation de la rareté des espèces végétales et animales

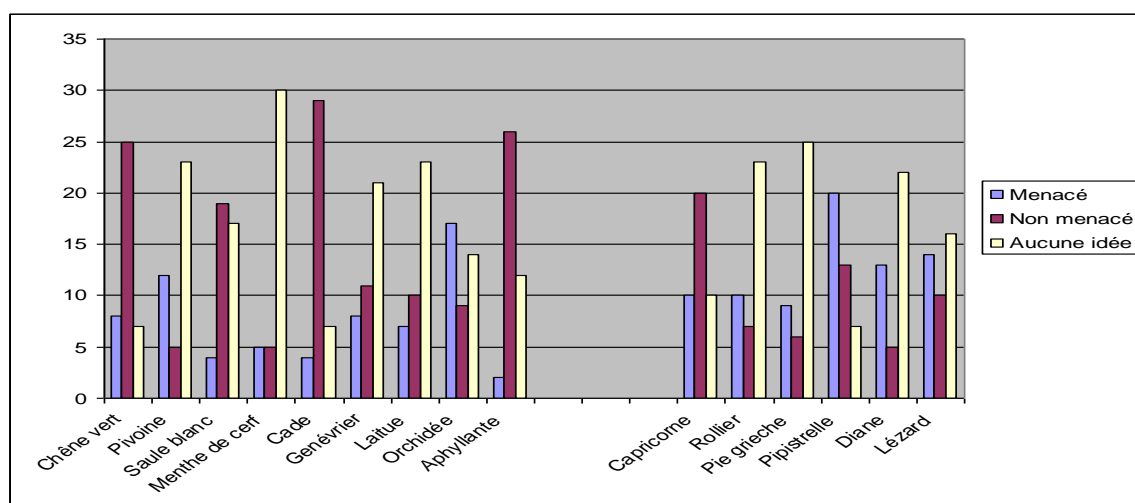
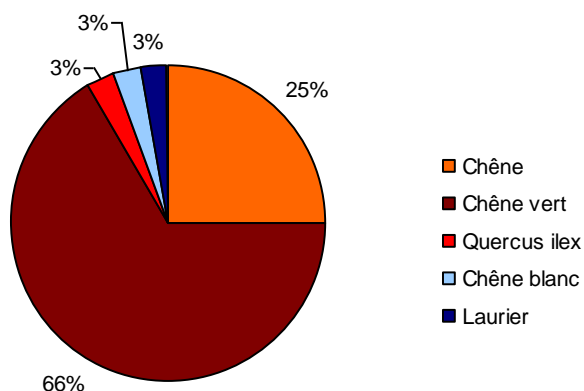


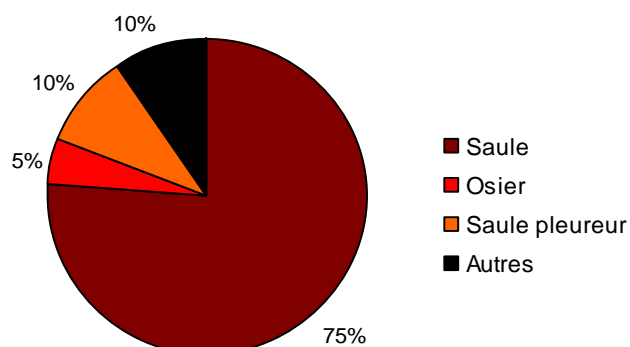
Figure 47 : Estimation du niveau de menace des espèces animales et végétales

Analyses des données terminologiques des espèces

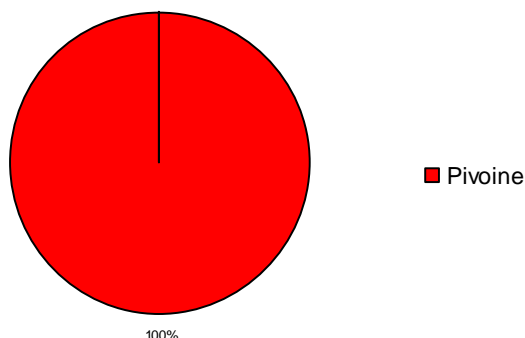
Chêne vert (*Quercus ilex*)



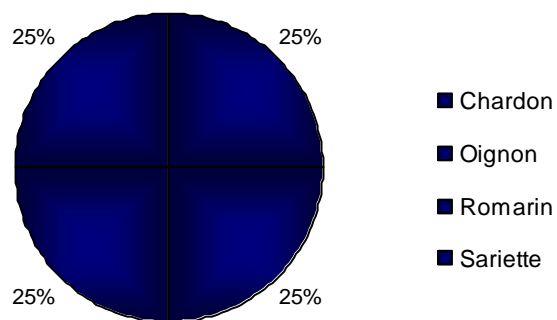
Saule blanc (*Salix alba*)



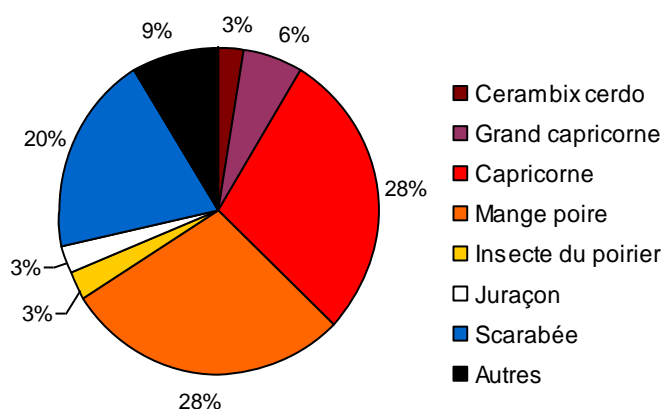
Pivoine officinale (*Paeonia officinalis*)



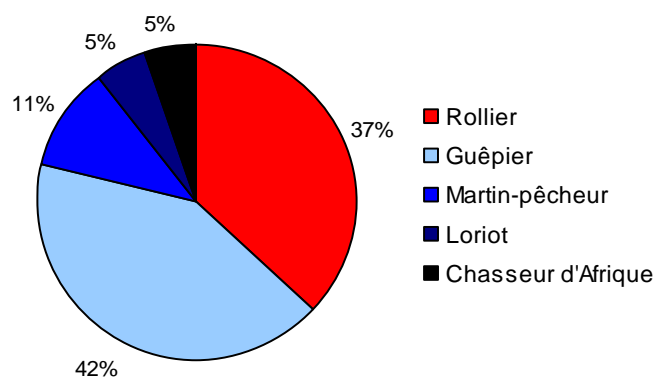
Menthe des cerfs (*Mentha cervina*)



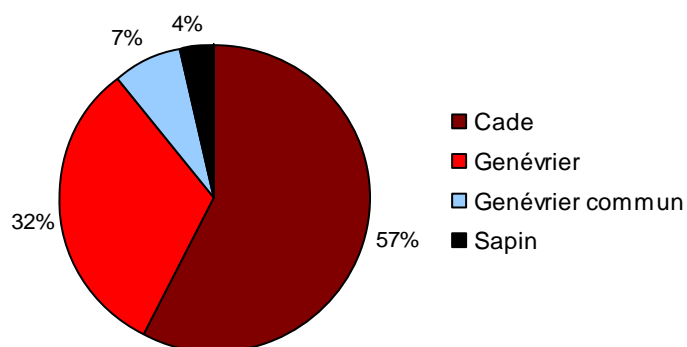
Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)



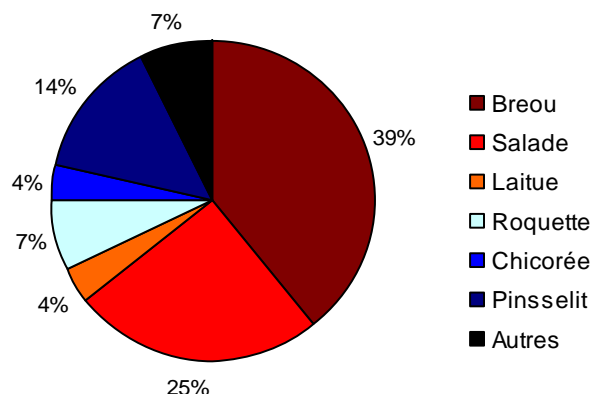
Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*)



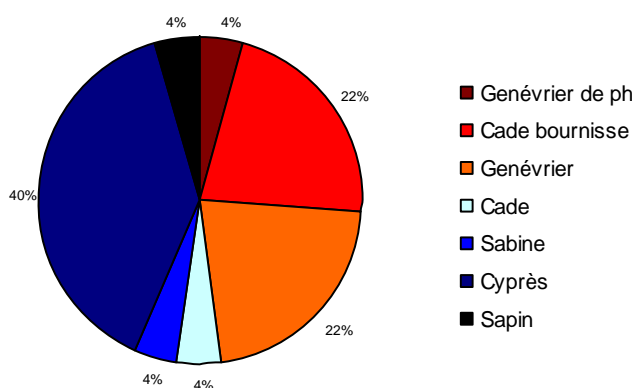
Genévrier cade (*Juniperus oxycedrus*)



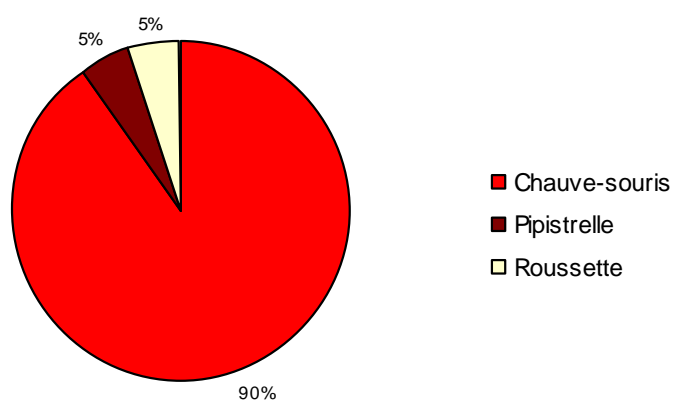
Laitue pérenne (*Lactuca perennis*)



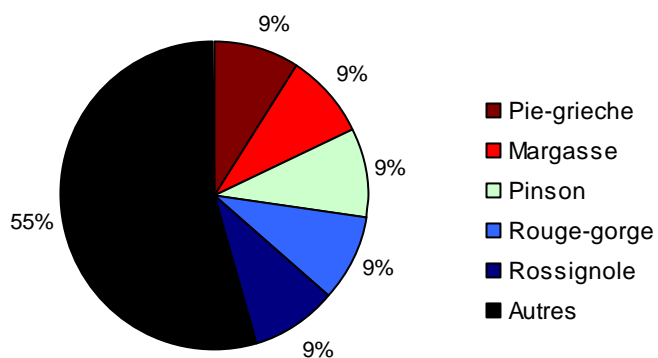
Genévrier de Phénicie (*Juniperus phoenicea*)



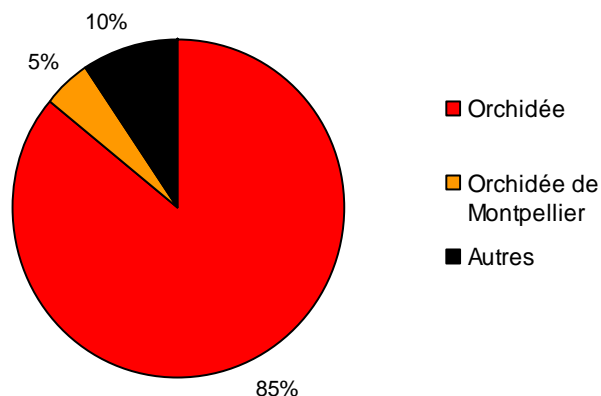
Pipistrelle (*Pipistrellus sp.*)



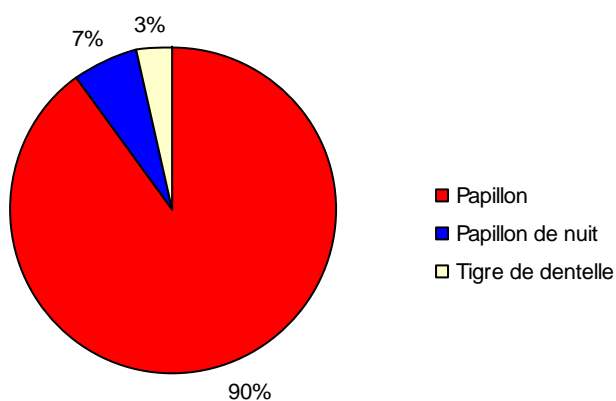
Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)



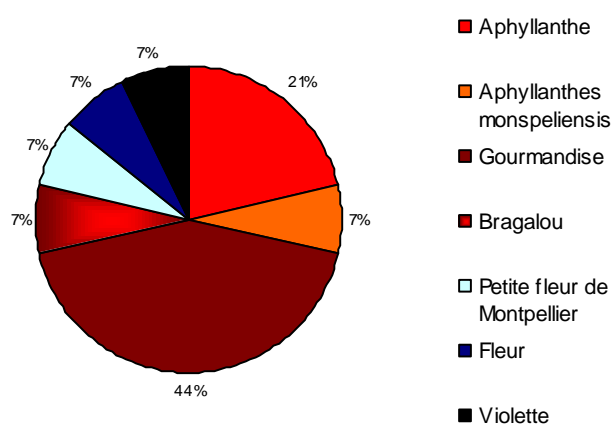
Orchis brûlé (*Orchis ustulata*)



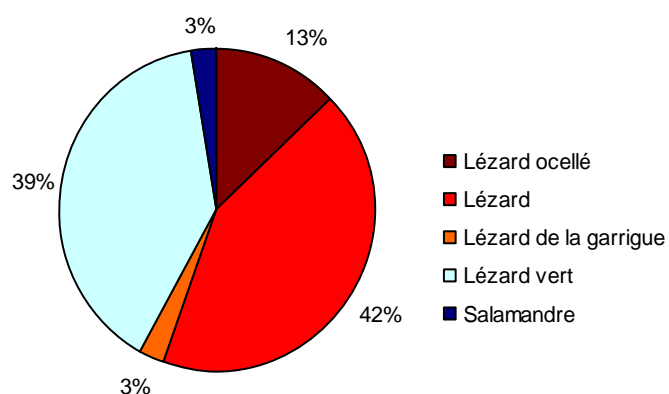
Diane (*Zerynthia polyxena*)



Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*)



Lézard ocellé (*Lacerta lepida*)



Entretien semi-directif

Les interviews prenant en compte l'hypothèse 2 « incompréhension et méconnaissance » et l'hypothèse 3 « valeurs » utilisent deux grands outils : l'entretien semi-directif et le questionnaire avec photos. Ci-dessous est présenté l'outil « entretien semi-dirigé ».

Chaque binôme d'enquêteurs a deux grilles d'entretien.

- La grille 1 pour celui qui mène la conversation : elle constitue un aide-mémoire et regroupe l'ensemble des informations attendues en grand thèmes.
- La grille 2 pour celui qui relève les informations émergent de la conversation :

Tableau 12 : grille de conduite d'entretien

Thèmes	Informations attendues
Thème 1 : Place de la nature et du paysage dans la vie quotidienne de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs d'usages / économique • Valeurs esthétiques • valeurs patrimoniales
Thème 2 : Évolution et conservation de la nature	<ul style="list-style-type: none"> • Place accordée par la commune à la nature dans le futur souhaitée par l'interviewé • Changements observés dans la nature (animaux et végétaux) et paysages autour de vous • Approche (s) de la préservation de la nature autour de vous
Thème 3 : Perception et connaissance des politiques de conservation sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Perception et connaissance des politiques en général • Perception et connaissance de Nature 2000 • Evènements passés qui influencent les relations/accueil des politiques de préservation de la nature • Point de vue sur la politique de Natura 2000 (en terme de valeurs) - cohérence ou non avec sa vision personnelle de la nature

GRILLE 2 : preneur de notes

Tableau 13 : grille de prise de notes

Thèmes	Informations attendues
Thème 1 : La place de la nature et du paysage la vie quotidienne de la personne	<ul style="list-style-type: none"> ○ Valeurs d'usages / économique <ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 loisir 1.1.2 Approvisionnement <ul style="list-style-type: none"> ▪ agriculture ▪ chasse ▪ cueillette ▪ thérapeutiques ○ Valeurs esthétiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ beauté / laideur ▪ bien être / confort ▪ attirance / répulsion ▪ paysage ○ valeurs patrimoniales (héritage) <ul style="list-style-type: none"> ▪ tradition ▪ sécurité

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ identité culturelle (pratiques, productions, etc...) ▪ paysage
<p>Thème 2 : Évolution et conservation de la nature</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conscience de l'évolution de la biodiversité spécifique <ul style="list-style-type: none"> ○ Pertes ○ Augmentation (espèces invasives) • Place de la nature au futur <ul style="list-style-type: none"> ○ plus de loisirs de nature (randonnée, sport, naturalisme...) / plus de culture (théâtre, cinéma, associations, école de musique) ? ○ Plus de verdure ? ○ Plus de maisons ○ plus de services (magasins, ...) ? ○ plus d'espace agricole ? • Faut-il préserver la nature (proche)? • Que préserver ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Faune (recoupement avec DOCOB et listes N2000) ○ flore ○ paysage • pourquoi ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Rareté ○ tradition ○ endémique ○ économique ○ service écosystémiques • Qu'est-ce qu'il n'est pas nécessaire de préserver ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Nuisible ○ Invasive ○ Inutile(espèce, milieu, flore, parcelle, cours d'eau...) ○ compétiteurs • Comment ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Strict (réserves / parcs) ○ partielle / intégrée
<p>Thème 3 : Perception et connaissance des politiques de conservation sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des politiques de protection <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombres ○ Fonctionnement, processus ○ Objectifs A. Perception des politiques de protection <ul style="list-style-type: none"> ○ Contraintes économiques ○ Contraintes dans les modes de vie (loisirs, usages des plantes, socioculturel) • Existence ou non d'un déterminisme historique sur les mesures environnementales conditionnant les perçus des politiques de conservation <ul style="list-style-type: none"> ○ préjugés(rumeurs négatives, via média et entourage) ○ expérience négative ancienne ou récente ici ou ailleurs dans ce domaine • Connaissance de N2000 <ul style="list-style-type: none"> ○ Démarche ○ Processus • Regard/ point de vue sur la politique de Natura 2000 (en terme de valeurs) - cohérence ou non avec sa vision personnelle de la nature <ul style="list-style-type: none"> ○ désaccord total ○ accord parfait ○ mitigé ○ neutre

Photographies, sons et odeurs utilisés lors des entretiens

Tableau 14 : Questionnaire fermé

forêt de chêne vert et chêne blanc	Pelouse sèche semi-naturelle	menthe des cerfs
chêne vert	orchidée brûlée	rollier d'Europe
pivoine officinale	diane	matorral arborescent à genévrier
grand capricorne	parcours substeppique	cade
forêt-galerie à peuplier et saule	aphyllante	genévrier de Phénicie
saule blanc	lézard ocellé	pie grièche à tête rousse
pipistrelle de Savi	laitue pérenne	falaise

Tableau 15 : Jeu photo - connaissances (relier espèces avec habitat)

Cônes de pins d'Alep	mare
crapaud accoucheur	grotte
parcours substeppique / garrigue	Thym
petit rhinolophe	sanglier
forêt pin d'Alep	vipère aspic

Tableau 16 : Jeu photos - valeurs :

falaise	mare	cade	aphyllante
forêt de pins d'Alep	garrigue	vipère aspic	Thym
pelouse sèche semi-naturelle	diane	sanglier	Pie
écrevisse à pattes blanches	asphodèle	pipistrelle de Savi	

Tableau 17 : Deux photographies de paysages : vignes + panorama

Jeu olfactif :	Jeu auditif :	
Thym	Geai des chênes	Martinet
Romarin	Alyte accoucheur	Mésange charbonnière
Lavande	Chouette chevêche	Rainette

Photo 1

Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?

Oui Non Ne sait pas

L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom donnez-vous à ce paysage ?

Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?

Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?

Oui Non Ne sait pas

Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 2

Avez-vous déjà vu cette plante ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?

Est-elle utilisée par l'Homme ?

Oui Non Ne sait pas

Comment ?

La plante est-elle rare ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle protégée ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 3

Avez-vous déjà vu cette plante ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?

Est-elle utilisée par l'Homme ?

Oui Non Ne sait pas

Comment ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle protégée ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 4 -

Avez-vous déjà vu cet animal ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Cet animal est-il rare ?

Oui Non Ne sait pas

L'espèce est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

pas

L'espèce est-elle protégée ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 5-

Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?

Oui Non Ne sait pas

L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom donnez-vous à ce paysage ?

Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?

Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?

Oui Non Ne sait pas

Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 6-

Avez-vous déjà vu cette plante ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?

Est-elle utilisée par l'Homme ?

Oui Non Ne sait pas

Comment ?

La plante est-elle rare ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle protégée ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 7-

Avez-vous déjà vu cette plante ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?

Est-elle utilisée par l'Homme ?

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

Oui Non Ne sait pas

Comment ?

La plante est-elle rare ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle protégée ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 8-

Avez-vous déjà vu cet animal ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Cet animal est-il rare ?

Oui Non Ne sait pas

L'espèce est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

L'espèce est-elle protégée ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 9

Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?

Oui Non Ne sait pas

L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom donnez-vous à ce paysage ?

Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?

Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?

Oui Non Ne sait pas

Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 10-

Avez-vous déjà vu cette plante ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?

Est-elle utilisée par l'Homme ?

Oui Non Ne sait pas

Comment ?

La plante est-elle rare ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle protégée ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 11-

Avez-vous déjà vu cette plante ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?

Est-elle utilisée par l'Homme ?

Oui Non Ne sait pas

Comment ?

La plante est-elle rare ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

Est-elle protégée ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 12-

Avez-vous déjà vu cet animal ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Cet animal est-il rare ?

Oui Non Ne sait pas

L'espèce est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

L'espèce est-elle protégée ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 13

Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?

Oui Non Ne sait pas

L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom donnez-vous à ce paysage ?

Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?

Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?

Oui Non Ne sait pas

Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?

Oui Non Ne sait pas

Photo 14

Avez-vous déjà vu cet animal ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Cet animal est-il rare ?

Oui Non Ne sait pas

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

L'espèce est-elle menacée ?	Oui	Non	Ne sait pas	Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?			
Oui	Non	Ne sait pas	Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?	Oui	Non	Ne sait pas	
L'espèce est-elle protégée ?	Oui	Non	Ne sait pas	L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Photo 15-	Quel nom donnez-vous à ce paysage ?	Oui	Non	Ne sait pas
Photo 15-	Avez-vous déjà vu cette plante ?			Quel nom donnez-vous à ce paysage ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Photo 17-	Avez-vous déjà vu cet animal ?	Oui	Non	Ne sait pas
Quel nom lui donnez-vous ?	Oui	Non	Ne sait pas	Quel nom lui donnez-vous ?	Oui	Non	Ne sait pas
Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?	Oui	Non	Ne sait pas	Cet animal est-il rare ?	Oui	Non	Ne sait pas
Est-elle utilisée par l'Homme ?	Oui	Non	Ne sait pas	L'espèce est-elle menacée ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas	Ne sait pas	Ne sait pas
Comment ?	Oui	Non	Ne sait pas	L'espèce est-elle protégée ?	Oui	Non	Ne sait pas
La plante est-elle rare ?	Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas	Photo 20-
Oui	Non	Ne sait pas	Photo 18-	Avez-vous déjà vu cet animal ?	Oui	Non	Ne sait pas
Est-elle menacée ?	Oui	Non	Ne sait pas	Quel nom lui donnez-vous ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?	Cet animal est-il rare ?	Oui	Non	Ne sait pas
Est-elle protégée ?	Oui	Non	Ne sait pas	L'espèce est-elle menacée ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Est-elle utilisée par l'Homme ?	Oui	Non	Ne sait pas	Ne sait pas
Photo 16	Oui	Non	Ne sait pas	L'espèce est-elle protégée ?	Oui	Non	Ne sait pas
Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?	Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas	Photo 21-
Oui	Non	Ne sait pas	La plante est-elle rare ?	Avez-vous déjà vu cette plante ?	Oui	Non	Ne sait pas
L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?	Oui	Non	Ne sait pas	Quel nom donnez-vous à ce paysage ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Est-elle menacée ?	Quel nom lui donnez-vous ?	Oui	Non	Ne sait pas
Quel nom donnez-vous à ce paysage ?	Oui	Non	Ne sait pas	Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?	Oui	Non	Ne sait pas
Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?	Oui	Non	Ne sait pas	Photo 19	Oui	Non	Ne sait pas
Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?	Oui	Non	Ne sait pas		Oui	Non	Ne sait pas

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

Est-elle utilisée par l'Homme ?			Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?	Oui	Non	Ne sait pas	Est-elle menacée ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?				Est-elle protégée ?	Oui	Non	Ne sait pas
Comment ?										
La plante est-elle rare ?			Oui	Non	Ne sait pas		Oui	Non	Ne sait pas	
Oui	Non	Ne sait pas	Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?				pas			
Est-elle menacée ?			Oui	Non	Ne sait pas		Photo 8-			
Oui	Non	Ne sait pas	Photo 6-				Avez-vous déjà vu cet animal ?	Oui	Non	Ne sait pas
Est-elle protégée ?			Avez-vous déjà vu cette plante ?				Quel nom lui donnez-vous ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas		Cet animal est-il rare ?	Oui	Non	Ne sait pas
Est-elle menacée ?			Quel nom lui donnez-vous ?				L'espèce est-elle menacée ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?							
Est-elle protégée ?			Est-elle utilisée par l'Homme ?				Oui	Non	Ne sait pas	
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas		L'espèce est-elle protégée ?	Oui	Non	Ne sait pas
Photo 4 -			Comment ?				Photo 9			
Avez-vous déjà vu cet animal ?			La plante est-elle rare ?				Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas		L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?	Oui	Non	Ne sait pas
Quel nom lui donnez-vous ?			Est-elle menacée ?				Quel nom donnez-vous à ce paysage ?	Oui	Non	Ne sait pas
			Oui	Non	Ne sait pas					
Cet animal est-il rare ?			Est-elle protégée ?				Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?	Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Photo 7-				Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?	Oui	Non	Ne sait pas
L'espèce est-elle menacée ?			Avez-vous déjà vu cette plante ?					Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas		Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?	Oui	Non	Ne sait pas
			Quel nom lui donnez-vous ?					Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?							
L'espèce est-elle protégée ?			Est-elle utilisée par l'Homme ?							
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas		Photo 10-			
Photo 5-			Comment ?							
Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?			La plante est-elle rare ?							
Oui	Non	Ne sait pas								
L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?										
Oui	Non	Ne sait pas								
Quel nom donnez-vous à ce paysage ?										

Avez-vous déjà vu cette plante ?
 Oui Non Ne sait pas
 Quel nom lui donnez-vous ?

Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?
 Est-elle utilisée par l'Homme ?

Oui Non Ne sait pas
 Comment ?
 La plante est-elle rare ?
 Oui Non Ne sait pas
 Est-elle menacée ?
 Oui Non Ne sait pas
 Est-elle protégée ?
 Oui Non Ne sait pas
Photo 11-
 Avez-vous déjà vu cette plante ?
 Oui Non Ne sait pas
 Quel nom lui donnez-vous ?

Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?
 Est-elle utilisée par l'Homme ?

Oui Non Ne sait pas
 Comment ?
 La plante est-elle rare ?
 Oui Non Ne sait pas
 Est-elle menacée ?
 Oui Non Ne sait pas
 Est-elle protégée ?
 Oui Non Ne sait pas
Photo 12-
 Avez-vous déjà vu cet animal ?

Oui Non Ne sait pas

Quel nom lui donnez-vous ?

Cet animal est-il rare ?
 Oui Non Ne sait pas
 L'espèce est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas
 L'espèce est-elle protégée ?
 Oui Non Ne sait pas
Photo 13
 Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?

Oui Non Ne sait pas
 L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?

Oui Non Ne sait pas
 Quel nom donnez-vous à ce paysage ?

Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?
 Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?

Oui Non Ne sait pas
 Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?

Oui Non Ne sait pas
Photo 14
 Avez-vous déjà vu cet animal ?

Oui Non Ne sait pas
 Quel nom lui donnez-vous ?

Cet animal est-il rare ?
 Oui Non Ne sait pas
 L'espèce est-elle menacée ?

Oui Non Ne sait pas

L'espèce est-elle protégée ?
 Oui Non Ne sait pas
Photo 15-
 Avez-vous déjà vu cette plante ?
 Oui Non Ne sait pas
 Quel nom lui donnez-vous ?

Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?
 Est-elle utilisée par l'Homme ?

Oui Non Ne sait pas
 Comment ?
 La plante est-elle rare ?
 Oui Non Ne sait pas
 Est-elle menacée ?
 Oui Non Ne sait pas
 Est-elle protégée ?
 Oui Non Ne sait pas
 Est-elle protégée ?
 Oui Non Ne sait pas
Photo 16
 Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?

Oui Non Ne sait pas
 L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?

Oui Non Ne sait pas
 Quel nom donnez-vous à ce paysage ?

Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?
 Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?

Oui Non Ne sait pas
 Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

Oui	Non	Ne sait pas	L'avez-vous déjà vu dans votre commune ?	La plante est-elle rare ?	
				Oui	Non
Photo 17-			Oui	Non	Ne sait pas
Avez-vous déjà vu cet animal ?			Quel nom donnez-vous à ce paysage ?	Est-elle menacée ?	Ne sait pas
				Oui	Non
Oui	Non	Ne sait pas	Qu'est-ce que vous connaissez comme animaux et plantes vivant dans ce milieu ?	Est-elle protégée ?	Ne sait pas
Quel nom lui donnez-vous ?			Est-ce que ce milieu abrite beaucoup d'animaux ?	Oui	Non
Cet animal est-il rare ?					
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas
L'espèce est-elle menacée ?			Est-ce que ce milieu abrite beaucoup de plantes ?		
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas
L'espèce est-elle protégée ?			Photo 20-		
Oui	Non	Ne sait pas	Avez-vous déjà vu cet animal ?		
Photo 18-					
Avez-vous déjà vu cette plante ?			Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Quel nom lui donnez-vous ?		
Quel nom lui donnez-vous ?					
			Cet animal est-il rare ?		
Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?			Oui	Non	Ne sait pas
Est-elle utilisée par l'Homme ?			L'espèce est-elle menacée ?		
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas
Comment ?			L'espèce est-elle protégée ?		
La plante est-elle rare ?			Oui	Non	Ne sait pas
Oui	Non	Ne sait pas	Photo 21-		
Est-elle menacée ?			Avez-vous déjà vu cette plante ?		
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas
Est-elle protégée ?			Quel nom lui donnez-vous ?		
Oui	Non	Ne sait pas			
Photo 19			Connaissez-vous des plantes ou des animaux vivant avec celle-ci ?		
Avez-vous déjà vu ce type de paysage ?			Est-elle utilisée par l'Homme ?		
Oui	Non	Ne sait pas	Oui	Non	Ne sait pas
			Comment ?		

Scénario d'entretien pour les valeurs

Montrer les photos en **2 étapes** :

1. Photos HABITATS + ESPECES
2. Photos de Paysages

Noter les réponses sur la grille d'analyse des valeurs (au fur et à mesure)

Binômes :

- Une personne pose les questions en montrant les photos
- L'autre personne note les infos sur les « grilles d'interprétation des valeurs » (2 grilles, une pour chaque partie)

1. Photos habitats-espèces

Questions à poser :

- a) Pouvez-vous classer les photos en fonction de votre vision et de vos connaissances en 3 catégories :
 - d'une part celles qui à protéger de façon générale ;
 - de l'autre celles qui sont à protéger de façon absolue ;
 - et celles qui ne paraissent pas nécessaire à protéger.
- b) Pour quelles raisons faites-vous ces classements ? (raisons personnelles / esthétiques / historiques... ?)
- c) Pour l'ensemble de ces images, quelles sont selon vous les plus emblématiques ou typiques du Mas de Londres ?
- d) Parmi tout ce qu'on vous a montré, voyez-vous des animaux ou des plantes utiles ou nuisibles ? Si oui, lesquels ?

2. Photos paysage :

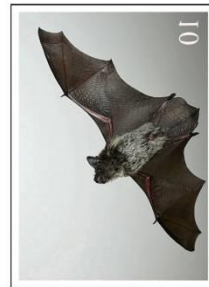
Questions à poser :

- a) Avez-vous déjà vu ce type de paysage et quel ressenti vous suscite-t-il ?
- b) Combien de zones identifiez-vous dans ce paysage ? Avez-vous l'habitude d'y aller ? Pour quels besoins ?
- c) Ce paysage est-il en bon état de conservation, selon vous ?
- d) Si oui, pourquoi dites-vous cela ? Faut-il toujours le conserver comme tel et faisant quoi ?
- e) Si non, pourquoi dites-vous cela ? Que faire pour le mettre en bon état ?

Liste des photos pour entretien concernant les valeurs

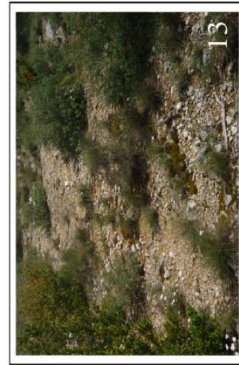
Photos espèces :

1- diane, 2- écrevisse à pattes blanches, 3- asphodèle, 4- cade, 5- aphyllanthe ; 6- vipère aspic, 7- thym, 8- sanglier, 9- pie, 10- pipistrelle de Savi.



Photos habitats naturels :

11- pelouse sèches semi-naturelle, 12- mare, 13- garrigue, 14- forêt de pins d'Alep, 15- falaise



Photos paysages :

vigne, panorama



Grilles d'entretien concernant les valeurs

Tableau 18 : grille d'entretien habitats et valeurs

Classement	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15
A protéger absolument															
A protéger généralement															
Sans besoin de protéger															
<u>Autres informations:</u>															
loisir (se distraire)															
Approvisionnement (se vêtir, se nourrir)															
agriculture (se nourrir)															
Chasse (pêcher, chasser)															
Cueillette (confec. des outils, se soigner)															
<u>Autres informations:</u>															
Esthétique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15
beauté/laideur															
bien être/ confort															
attirance/ répulsion															
paysage															
<u>Autres informations:</u>															
Patrimoniales	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15
tradition															
sécurité															
identité culturelle															

Tableau 19 : Grille de photos paysages

Photos paysage	Vigne		Panorama	
Paysages déjà vus?	Oui	Non	Oui	Non
Quelle ressenti vous suscite-t-il				
Nombre de zones identifiées?				
L'habitude d'y aller dans lesquelles				
Pour quelles besoins?				
Bon état de conservation?	Oui	Non	Oui	Non
	Ne sait pas		Ne sait pas	
Pourquoi pense-t-il cela				
Faut-il conserver en l'état	Oui	Non	Oui	Non
	Ne sait pas		Ne sait pas	
Si oui comment mieux gérer?				
Si non, comment améliorer?				

Tableau de données générales (selon les données de « grille de paysages » et « grille d'entretien »)

- Les entrées des lignes dans le tableau : les noms des personnes interrogées
- Les entrées des colonnes dans le tableau : ID, date, âge, catégorie d'âge, sexe, catégorie de sexe, catégorie sociaux professionnelles, activités spécifiques, catégories de valeurs issues des entretiens (vue le tableau ci-dessous)

Tableau 20 : Classement des mots-clefs (selon les données de « grille de paysages » et « grille d'entretien »)

Valeurs liées au « Patrimoine »	CODE	Valeurs liées à l'« Usage »	CODE
Éléments naturels	PEL	Cueillette	UCU
Menace de l'ordre local	PME	Lieu de travail	ULI
Culture locale	PCU	Milieu de vie	UMI
Chasse et pêche	PCH	Gestion de l'urbanisme	UGE
Pic-Saint-Loup	PPI	Exploitation du milieu	UEX
Vigne	PVI	Tourisme	UTO
Agro-pastoralisme	PAG	Sports mécaniques	USP
Ancienneté sur place	PAN		
Stabilité	PST		
Valeurs liées à la « Biodiversité »	CODE	Valeurs liées à l'« Esthétique »	CODE
Réguler l'accès	BRE	Spirituel	ESP
Contrôler	BCO	Rythme de vie	ERY
Informier	BIN	Bien être	EBI
Conserver	BCON	Couleur	ECO
Ne pas sanctuariser	BNE	Beauté	EBE
Gérer l'urbanisme	BGE	Pollution visuelle	BPO
Disparition	BDI	Varié	EVA
Trop nombreux	BTR	Éléments naturels	EEL
Dégradation du milieu	BDE	Sauvage	ESA

Tableau 21 : Tableau de convergence des valeurs (selon les données de « grille de habitats et espèces »)

Tous les mots	10 mots par catégorie (classement des mots)	Code matrice
	USAGE	
randonnée, courir, se promener, ballade, marcher, parcourir, On va dehors, Vélo, vtt, escalades	activité de plein air	Uac
Observation dès la faune et la flore, loisirs, chasse et pêche, Manque de temps, cueillette,		
moto, 4*4, quad ? Loisirs mécaniques mauvais,	Sports mécaniques	Usp
production nourriture, se nourrir, paysan, rentabilité, production, jardinage, Culture de la vigne, Travailler dans le champ, activités culturelles, Viticulture, Cultiver le jardin, Besoin basique, Garder le troupeau, Pâturage, Vendanger, Distillerie, La vigne pas rentable, C'est	agriculture-pastoralisme	Uag

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

triste de plus pouvoir gagner sa vie, agriculture, Aberrations, Erosion du sol, Paysannerie, moins de pesticides, Elevage bon, Ouverture milieu, Vie du sol		
chasser, pêcher,	Chasse - pêche	Uch
champignon, thym, plantes aromatiques, asperge, Chercher les escargots, fleurs, se nourrir, bois, salade	cueillette	Ucu
lieu de travail, outils pour ses études, Bricole, intérêt écologique, lieu de travail, paysan	lieu de travail	Uli
ma vie, vie, épanouissement, toujours vécu là, ville agressive, tranquille, paisible, stabilité paysage, Vivre, protection, Sauvage, Respect, Equilibre,	Milieu de vie	Umi
trop de lotissement, lignes électriques laides, extension anarchique des lotissements, constructions anarchiques, lotissement = « merde », trop de routes, contenir l'urbanisation, surveiller constructions, limiter services, limiter industrie, activité en harmonie avec nature, chercher les services, zone bati, zone habitée, zone urbaine, les habitations et les villages, habitation plus dense, Néo-ruraux, Services suffisants, Construction intégrée, Equilibre,	Gestion aménagements	Uge
nature pour l'Homme, pas besoin de parc, pas conserver, Le bois ne sont plus exploité(v), Il faut suivre l'évolution, Le milieu se ferme, se referme beaucoup, Sur-chasse, éducation,	exploitation	Uex
Accueil touristes si propre, afflux de touriste irrespectueux, pouvoir avoir le tourisme, Découverte,	Tourisme	Uto
	Esthétique	
lien Homme-nature, inspiration philosophique, Ecouter des oiseaux, respirer, bien-être, spirituel, Contemplation, Communion, Milieu saint, Humilité, Amour,,	Spirituel	Esp
Pas avoir de voisin, rythme de vie, étang=départ de la vie, Choses simples, Rythme de vie,	rythme de vie	Ery
authenticité, détente, calme, harmonie, respirer, Confort, Sensation d'immensité, Pas de bruit, Tranquillité, Sérénité, paisible, zone de détente, Détend, respirer, Besoin de nature,	Bien être	Ebi
couleurs	Couleur	Eco
Beau, magnifique, observation, inspiration artistique, beauté, jolie, esthétique, varié, montagne, vigne, forêt, Sauvage c'est beau, sauvage, Paysages, Exceptionnel, Verdure, Véritable, Etang,	Beauté	Ebe
Pollution lumineuse, habitations laides, infrastructures laides, mitage laid, surveiller constructions, Un peu de construction, Enlever les installation inutiles (moche), L'usine de poulets très moche, mitage laid, Diminution vigne, Manque d'entretien, Sale, Trop d'habitations, Lotissement laid, Sous-vigne nue	pollution visuelle	Epo
Varié, diversifié, mosaïque,	Varié	Eva
montagne, vigne, forêt, champs, oiseaux, animaux, Falaise, le garrigue, la colline, Plaisir de tailler la vigne, zones non bâtis, plaisir de regarder PSL, PSL très belle image au lever et couche du soleil, Déséquilibre, richesse,	Éléments naturels	Eel
sans urbanisation, gérer habitations, sauvage, Plus de bio, apprentissage, Educateur, authenticité	Sauvage	Esa
	Patrimonial	
envahissement citadins, flux de touriste irrespectueux, pêche à l'écrevisse, enfance, bien-être, Lieu de vie, Gérer héritage des erreurs,	Menace de l'ordre local	Pme

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

Préserver, Transmission connaissances,		
fêtes villageoises, maisons anciennes, Espace de culture, Espace partagé, pèlerinage	culture locale	Pcu
Caractère, Histoire de vie, Enfance, pêche à l'écrevisse (au seau)	Chasse et pêche	Pch
lieu de travail, Lieu de vie,	Éléments naturels	Pel
Pèlerinage, emblématique, stabilité, Caractère,	Pic-Saint-Loup	Ppi
Viticulture, la terre et la vigne, Vigne, La physionomie du vignoble, emblématique, subvention, la pratique de culture de vin, vigne remplacé par des herbes, la vigne est débroussée, arrachée, La vigne perdure	Vigne	Pvi
moins de terres agricoles, L'agriculteur diminue(v), Disparition des grands champs de lavande, Il y avait bc d moutons, Gérer héritage des erreurs, Agriculture, Fromage,	Agro-pastoralisme	Pag
Lieu de vie, enfance, jeunesse, lieu de travail, vital, Chez moi, Voir tjs, la vraie vie, Souvenir familial, activité familiales, la vie de tous les jours, chez nous, génération par génération, c'est la vie, tout, primordial, Espace de vie, Vivre, Tradition, Vigne-identité régionale, Transmission connaissances, Histoire de vie, Protéger les valeurs, La Jase avant (baignade),	Ancienneté sur place	Pan
se retrouver, la 1ère vue de la journée, Préserver, Notre paysage, générations futures, garrigue, Valeurs pratiques retrouvées, Cohésion du village, sécurité	Stabilité	Pst
	Biodiversité	
limiter quads, interdire quads, interdire accès aux 4*4, Pas de voiture (4*4), le 4*4 détruit le milieu, les 4*4 et quads ne respectent pas les sens interdits, trop de camions, envahissement par les citadins, limiter vitesses, contre tourisme de masse, dégâts motos, réguler tourisme, Eviter transformations non irréversibles, pouvoir avoir le tourisme, créer un peu de terrains nouveaux, accueillir plus des habitants, réutiliser les terrains abandonnés, limiter les excès des espèces par les lois, périodes pas de chasse, le chasseur est devenu le gardien de la forêt, Réfléchir à une autre politique de lotissement, Inviter la nature, planter des espèces typiques de la région dans les lotissement, Ouverture de la chasse, Accueil touristique, Réglementer l'accès, Créer des chemins de promenade, introduction des espèces	Réguler accès	Ber
motocyclistes, accès des matériels roulant, Augment du territoire ouvert mais réglementé, les différents chemins d'accès tracés par les véhicules,, Chemin accessible, Introduire d'autres espèces disparu		
Possède des taureaux dans sa prairie, Gestion déchets, Baliser accès piétons,		
touristes si propres, Sensibilisation, respect du milieu, sensibiliser promeneurs, afflux de touriste irrespectueux, réguler tourisme, sanctionner, contrôler, équilibre tout, Arrachage et replantation, Rien touche, Trop de contrôle, Pouvoir profiter des lieux sans le dégrader, Norme dans l'habitat, En aménageant en respectant la nature, pas en limitant ou en interdisant, plutôt en aménageant, Gérer cas par cas, Pollution,	Contrôler	Bcon
Informer, éduquer les enfants, les prioritaires des gens, Sensibiliser les gens et les élus, Inciter les jeunes aux activités d'autre, Gouvernement connait pas la valeur de terre, Les gens se promener au lac, Pouvoir profiter des lieux sans le dégrader, sensibiliser, Observations, Concertation, Education enfants et maîtres, Intégrer connaissances et pop., Engagement, Natura2000 un atout, Méconnaissance, plus	Informer/éduquer	Bin

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

d'informationnel,		
milieux humides, respect vivant, plus d'animaux sauvages, plus d'insectes, limiter surpêche, limiter sur chasse, limiter surpêche, limiter sur chasse, audits environnementaux, aider forêt, reboisement, nature sauvage, Protéger tout, vie du sol, réguler usage, Préserver la garrigue, utiliser moins de pesticide, favoriser l'élevage, maintenir le milieu, protéger le milieu fragile, ajouter les activités élevages et les productions, Faire venir des bergers, entretenir des espaces,), entretien de ces zones fermées, une gestion durable dans le milieu ouvert, éviter l'utilisation des engrais et des pesticides, Agriculture bio, entretien de lac, Reboiser autour du lac, Protéger la falaise, la forêt, les rivières, la plaine, La forêt de chêne, Ramener les anciens habitats, Réintroduire les activités agricoles et élevage, Pour préserver pas besoin d'interdire, Conserver sous couper n'est pas bon, garder les terrains entretenir la biodiversité, des systèmes de traitement des déchets, Rajouter des arbres, Pas d'évolution, diversification, Rien n'a changé, La nature est bien conservé, Pas de changement, Transformation des vignes au lac, ressent une évolution, Milieux ouverts, Ne pas détruire, Mesures conservation en retard, Intervention, Urgence, Cohésion sociale, Paysannerie, Réintroduire pastoralisme, Protéger terres cultivables, nature sauvage,	Conserver	Bcos
Nature pour l'Homme, activités traditionnelles, modifications du milieu non irréversibles, ouvrir le milieu, favoriser le pastoralisme, Maintenir le pastoralisme, Garder le paysage, Préserver tout est sauvage, Rester tel quel, laisser Les animaux dans leur milieu naturel, rester le paysage dans l'état naturel, Mixer les méthodes de protection, Ne pas exagérer, Stricte parfois, Préjugés, pas sanctuariser,	Ne pas sanctuariser	Bne
trop de lotissement, lignes électriques laides, extension anarchique des lotissements, constructions anarchiques, lotissement = « merde », trop de routes, contenir l'urbanisation, surveiller constructions, Pas trop construire, stopper l'urbanisme, pas d'accord la grande quantité d'urbanisation, éviter les constructions, l'expansion des lotissement, Limiter les lotissement, développement d'urbain, Arrêter la construction, planter des espèces typiques de la région dans les lotissement, Les lotissement n'ont pas détruit la nature, Respect des règles de construction, Limiter les zone urbaines, Pas mal de construction, Développés de façon phénoménale, En danger pour certaines espèces par rapport à l'aménagement, Pratiques écologiques, Urbanisme intégré, Neutre, Moins de lumière de Montpellier, Construction intégrée, Diminuer habitations, Vivre sur lieu de travail, Lotissement laid, éviter cité-dortoir,	Gérer urbanisme	Bgé
Lapin, caille, laurier, couleuvres Montpellier, hirondelle, écrevisses à pattes blanches, perdreau, pivoine, disparition de la nature, urbanisation, Perturbation, Perte de biodiversité de culture locale agricole, Les oiseaux et les grives chèvres, Papillons, lézard, serpent, muries,, les violette, champs de lavande,	Disparitions	Bdis
Grenouilles, hiboux, poissons, eau baisse (Lamalou), Perdrix et Sangliers, Les activités de l'homme, diminution poissons,	Diminution	Bbim
chevreuil, renards, fouines, sangliers, rapaces, cesser de lâcher des carpes, avancée de la forêt, favoriser les milieux ouverts,	Trop nombreux	Btr
érosion, trop de carrières, trop de pesticides, raréfaction eaux, pas de dégradation, fermeture de paysage, La garrigue s'est épaissie, L'eau	Dégradations du milieu	Bdé

n'est pas propre, « permettre à la nature de nous protéger », Pratiques écologiques, Gestion déchets, Mixer les méthodes de protection, Ne pas exagérer, Stricte parfois, Préjugés, Diminuer pesticide, Ecosystème, protéger vie sol,		
---	--	--

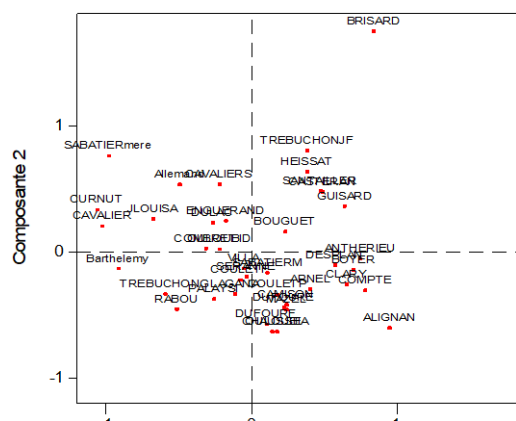
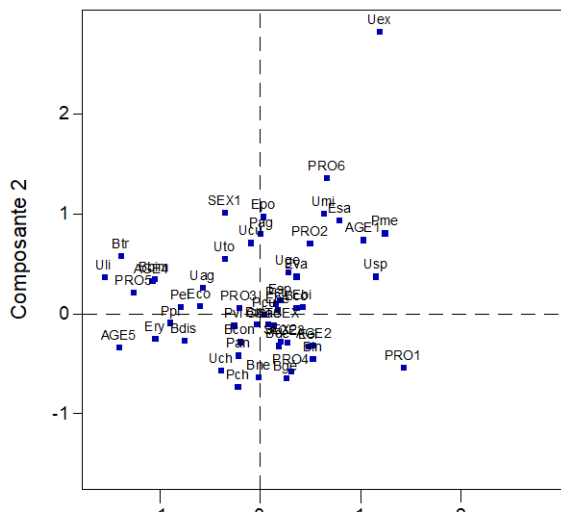
Tableau 22 : pourcentages de réponses des usagers du Mas-de-Londres sur le choix des valeurs affectées aux espèces et habitats

Espèce et paysage	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15
Emblématiques	6%	10%	41%	47%	42%	24%	38%	31%	14%	12%	30%	21%	61%	25%	79%
Utiles	94%	79%	47%	52%	58%	43%	62%	14%	29%	88%	70%	74%	38%	59%	20%
Nuisibles	0%	10%	11%	0%	0%	33%	0%	54%	57%	0%	0%	5%	0%	17%	0%

P 1- diane, P 2- écrevisse à pattes blanches, P 3- asphodèle, P 4- cade, P 5- aphyllante ; P 6- vipère aspic, P 7- thym, P 8- sanglier, P 9- pie, P 10- pipistrelle de savi, P 11- pelouse sèches semi-naturelle, P 12- mare, P 13- garrigue, P 14- forêt de pins d'Alep, P 15- falaise

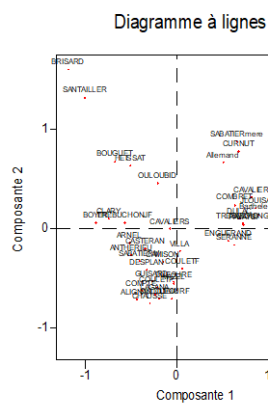
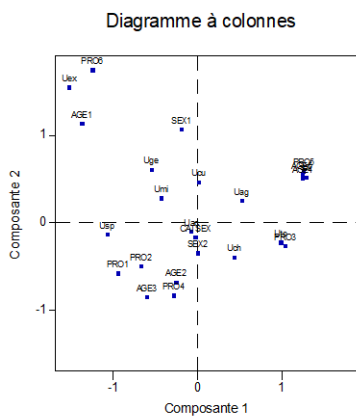
Diagrammes des résultats d'analyse des données

Diagramme global (tous les usagers et toutes les valeurs)



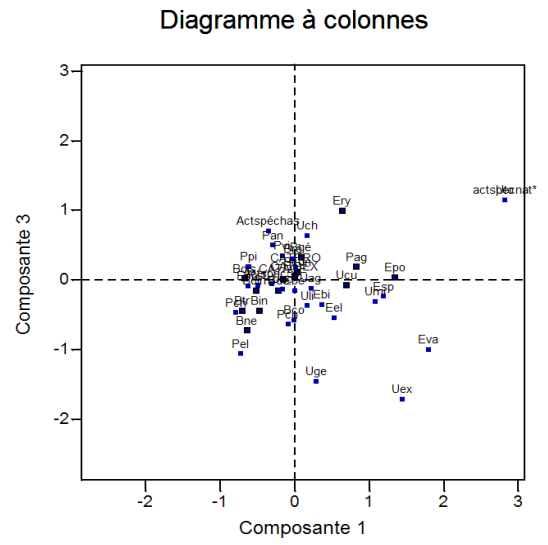
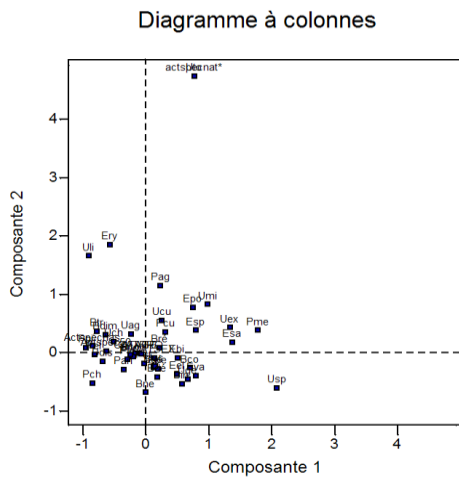
Diagrammes parcelles (valeur usage, valeur biodiversité)

Tous les usagers et valeurs d'usage

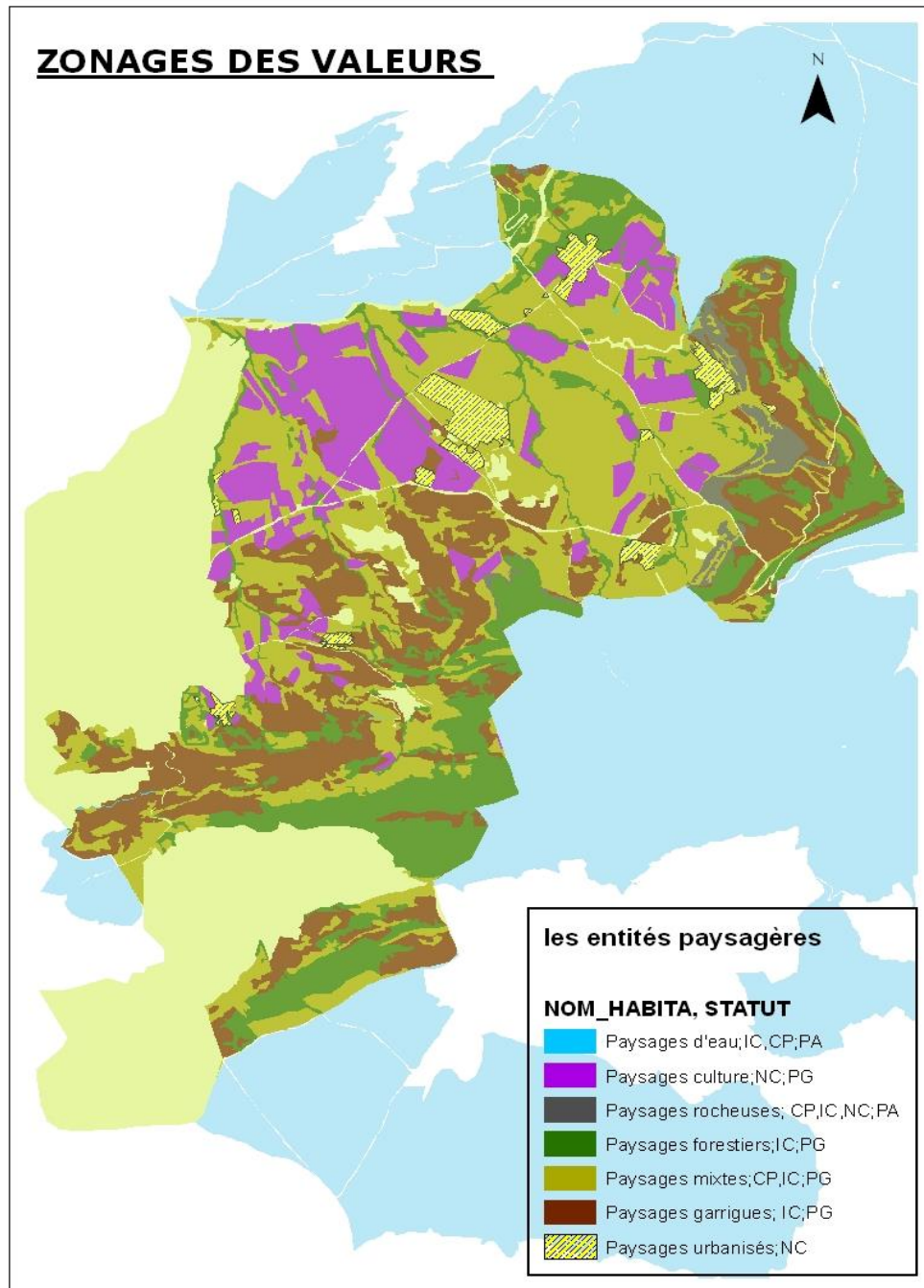


Tous les usagers et valeurs de biodiversité

Diagramme de comparaison des experts VS spéciaux



Zonage des valeurs par rapport Natura2000 (SIG)



Exemple de scénario d'entretien à destination des acteurs institutionnels

SCENARIO D'ENTRETIEN MAIRE DU MAS DE LONDRES Franck Tourrel

- Echelle d'action: la commune
- Elaboration/Modification POS ou PLU
- Premier relais des administrés
- Acteur de terrain
- Connaissance de son territoire et de ses habitants
- Autorisation permis de construire sur la commune

On cherche à savoir:

Leur(s) préoccupation(s) majeur(es)/enjeu(x) prioritaire(s) en terme d'environnement.

- Travail de conceptualisation.
- Comprendre comment se déploient sur la commune les différents volets des politiques environnementales.
- Comprendre quelles sont les priorités que le maire reçoit en amont et celles qu'il mène sur le territoire communal.
- Préciser les compétences de chacun.

On cherche à faire:

Le lien entre leur(s) politique(s) environnementale(s) prioritaire(s) et la conservation de la biodiversité.

- Détecter les liens évidents, indirects, absents.

Un focus sur leurs politiques environnementales dévouées à la protection de la biodiversité

- Détecter l'existence ou non d'une réflexion sur la conservation de la biodiversité au-delà de Natura 2000.
- Evaluer ses connaissances et sa compréhension des politiques de conservation de la biodiversité territorialisées sur le territoire.
- Dégager des faits historiques.

Le lien avec Natura 2000

- Utiliser Natura 2000 comme modèle d'étude.
- Comprendre dans quel cadre vient s'inscrire Natura 2000 (historique de la démarche sur le territoire).
- Effectuer un parallèle entre les actions menées par Natura 2000 et la connaissance approfondie (supposée) du maire sur sa commune et ses habitants.
- Comprendre comment le maire intègre-t-il Natura 2000 aux autres enjeux de territoire (déprise agricole, pression foncière,...)

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

- Comprendre comment le maire intègre-t-il Natura 2000 aux autres outils d'aménagement du territoire (Natura 2000/PLU). Comprendre l'articulation existant entre les outils.
- Comprendre quelle est la place et l'implication du maire dans :
- le processus de concertation
- la politique de contractualisation
- Détecter les conflits d'intérêts et d'usage (Utiliser la carte à dire d'acteurs).
- Etablir un diagramme sur les jeux d'acteurs illustrant la politique Natura 2000 ("diagramme à dire d'acteurs")...
- Evaluer les moyens spécifiques.
- Dégager l'existence ou non de spécificités de la commune.
- Dégager une vision des résultats acquis et des problèmes rencontrés.
- Comment améliorer demain ?

Exemple de diagramme à dire d'acteurs vierge

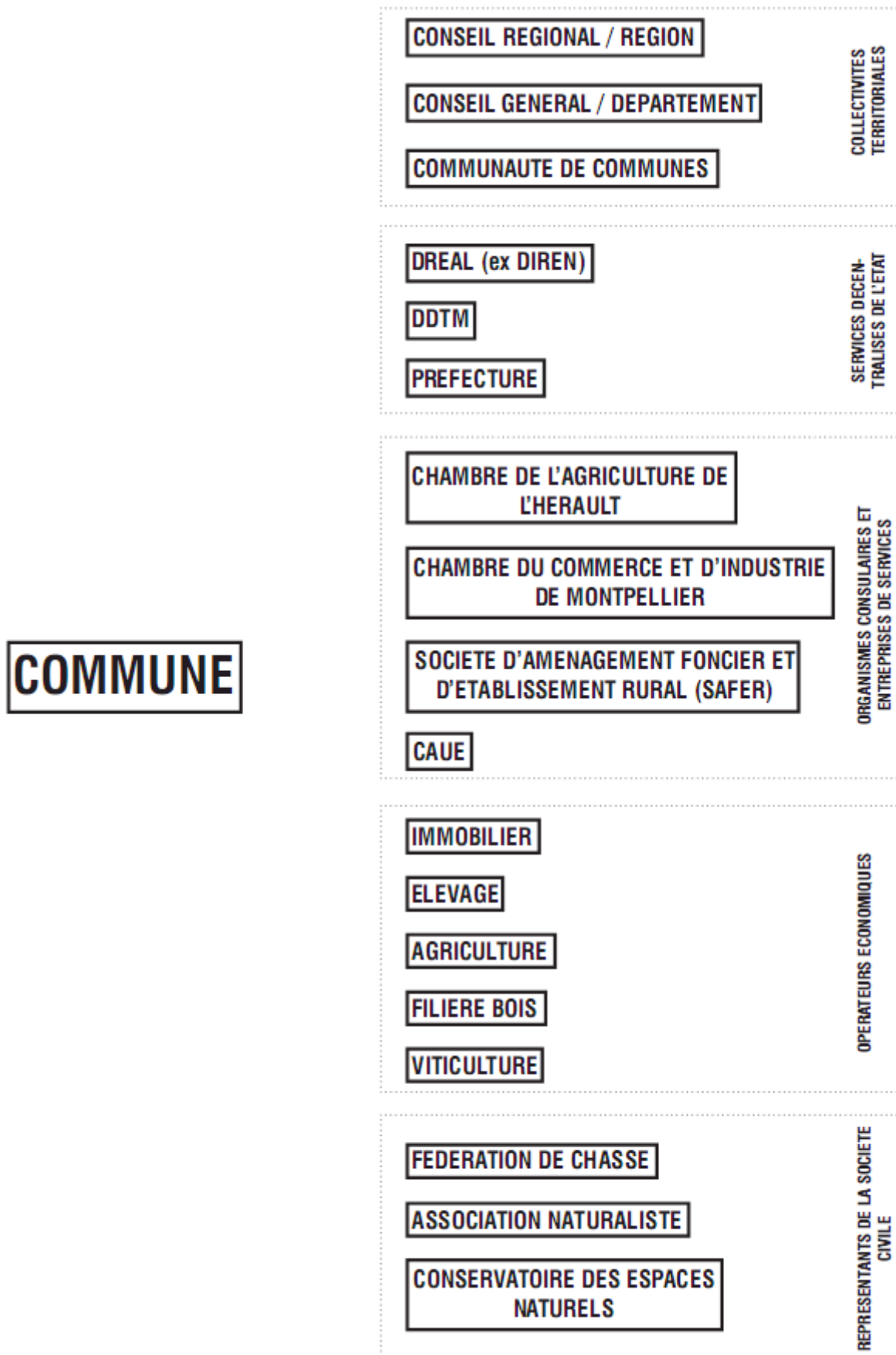


Tableau récapitulatif des comptes rendus d'entretien

	Activités principales	Politiques reliées à l'acteur	Rôle de la structure dans N2000 PSL	Enjeux identifiés sur le territoire PSL	Implication phase diagnostic N2000 PSL	Avis sur la concertation	Implication envisagée phase animation	Avis sur la contractualisation	Avis sur l'évaluation d'incidences	Limites	Comment améliorer demain ?	
Conseil régional - SRB	animation financement administration	SRB trames	COFIL	biodiversité	non	NR	non	non	défavorable réglementaire	moyens volonté politique réglementations	éduquer	
Conseil général - ENS	acquisition sensibilisation gestion financement administration	ENS urbanisme foncier SDAGE déchets énergie trames	COFIL	NR	données groupeW	favorable	contractualisation	favorable complexe	partial	complexité	simplifier expliquer animer	
CCGPSL - Chargée de mission N2000	expertise animation	N2000	COFIL opérateur financement	biodiversité urbanisation pastoralisme fermeture déprise eau	élaboration groupeW sensibilisation secrétariat animation	favorable encadrée	animation	favorable complexe efficace	lourd rigide	rigide nécessaire lourd	adaptabilité	simplifier expliquer animer assouplir opérationnaliser échanger financer
CCGPSL - DGST	administration gestion acquisition	déchets SCOT PLU N2000 logement développement aménagement agriculture tourisme eau SAGE	COFIL opérateur financement	tourisme déprise fermeture pastoralisme paysage incendie eau urbanisation patrimoine développement	groupeW	favorable améliorations	animation assistance	NR	NR	moyens adaptabilité anticipation communication	communiquer	
Mas de Londres - maire	représentation administration	PLU SCOT POS	COFIL	patrimoine paysage aménagement urbanisation pastoralisme démographie	sensibilisation groupeW	insuffisant difficile	NR	NR	ignorance	compréhension communication vocabulaire statique évolution du paysage anticipation	financer communiquer expliquer	
Mas de Londres - ancien maire	représentation administration	non	non	urbanisation déprise fermeture démographie aménagement	non	tardif difficile	NR	NR	NR	volonté politique statique évolution du paysage communication	communiquer valoriser impulser animer	
Notre dame de Londres - maire	représentation animation administration	SCOT PLU N2000	pres.COFIL	biodiversité paysage déprise pastoralisme fermeture patrimoine	animation groupeW sensibilisation	favorable nécessaire améliorations difficile	animation	favorable complexe nécessaire	lourd	NR	moyens précarité foncière	simplifier opérationnaliser financer sécuriser foncier animer impulser
SCOT PSL - Chargé de	expertise	SRU développement	COFIL	agriculture urbanisation	données sensibilisation	difficile nécessaire	NR	lourd	NR	NR	NR	poursuivre

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

mission		SCOT N2000	SAGE	développement paysage eau aménagement	groupeW	favorable					
DREAL - Chef de projet N2000	conseil expertise évaluation contrôle administration	aménagement logement trames N2000	COFIL évaluation financement	démographie urbanisation paysage déprise	validation évaluation coordination	favorable délégué	délégué	sceptique lourd	favorable efficace	connaissance crainte méfiance moyens communication	positiver maîtriser
DDTM - SAFEN	financement évaluation contrôle administration animation	développement aménagement trames PAC	COFIL évaluation financement validation animation assistance	biodiversité urbanisation agriculture	évaluation validation animation	favorable améliorations	animation assistance	inefficace lourd complexe rigide	favorable efficace	connaissance moyens	financer sensibiliser assouplir animer simplifier
CCI - Dir. expertise urbanisme et aménagement	conseil représentation administration expertise	développement aménagement	COFIL	tourisme développement biodiversité fermeture agriculture	non	favorable	NR	NR	lourd onéreux inadapté	connaissance	expliquer harmoniser négocier
CA - Chargée de mission qualité des eaux et biodiv.	conseil administration expertise représentation	N2000 SAGE grenelle	COFIL	développement eau élevage biodiversité agriculture	expertise sensibilisation données groupeW	favorable	NR	lourd complexe rigide	indifférent	adaptabilité moyens	anticiper simplifier financer impliquer animer communiquer
SAFER	conseil expertise acquisition vente	Agriculture ZNIEFF	COFIL	déprise patrimoine	non	favorable	non	NR	NR	contraignant	motiver
CEN - directrice	expertise gestion recherche sensibilisation animation acquisition	PNR trames ENS34	COFIL	biodiversité déprise fermeture urbanisation	données	artificiel	non	lourd rigide	lourd	adaptabilité profit économie	opérationnaliser localiser valoriser démocratiser rentabiliser
CEFE - Expert associé au CEN J.Thomson	expertise recherche	PNR trames ENS34 PNN	non	urbanisation biodiversité fermeture déprise	non	favorable	non	NR	NR	adaptabilité statique évolution des paysages	NR
CAUE - Chargée de mission	conseil	urbanisme	COFIL	paysage urbanisation patrimoine	non	favorable	NR	NR	NR	dialogue	NR
Les œufs du Pic St Loup	production vente	PAC	non	urbanisation agriculture	informé	NR	non	défavorable dégradant	favorable	règlementations adaptabilité anticipation	NR
OPUS Développement	acquisition construction vente	urbanisme	non	urbanisation paysage développement	non	NR	NR	NR	non	NR	NR
AMAP du Lamalou Président	production vente	non	non	biodiversité déprise pollution eau agriculture	non	favorable sceptique	indécis	favorable sceptique	NR	règlementations	harmoniser valoriser démocratiser rentabiliser
Syndicat des	production	PAC	COFIL	déprise	groupeW	favorable	indécis	favorable	NR	règlementations	expliquer

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

vignerons du Pic - Président	animation vente contrôle			urbanisation développement fermeture eau agriculture		sceptique rapide		sceptique rigide		profit statique évolution du paysage anticipation économie	rentabiliser intégrer simplifier harmoniser démocratiser communiquer anticiper
Écologistes de l'Euzière - directeur	expertise animation sensibilisation	SCOT PLU DOCOB ZAC ZAE énergie transport assainissement	COPIL	urbanisation fermeture déprise agriculture pastoralisme biodiversité	données	favorable redondance	NR	favorable lourd rigide inefficace	parcellaire arbitraire lourd	règlementations implication précision	intégrer localiser préciser démocratiser expliquer opérationnaliser rentabiliser
Fédération régionale de chasse	représentation conseil gestion expertise animation sensibilisation	conservation protection biodiversité trames	COPIL	fermeture	groupeW données sensibilisation	favorable nécessaire améliorations	contractualisation ouverture mares haies	favorable lourd complexe rigide	NR	NR	faciliter encourager financer reconnaître communiquer sensibiliser démocratiser
Association Picloup	communication animation	non	non	urbanisation paysage aménagement biodiversité démographie eau	non	favorable	NR	NR	NR	NR	démocratiser intégrer

Tableau récapitulatif des relations entre acteurs

Les cases du tableau sont remplies en additionnant, pour chaque couple d'acteurs, les valeurs suivantes :

- 0 : aucun lien déclaré
- 0,5 : lien sporadique ou indirect
- 1 : lien effectif déclaré
- NR : non renseigné

Une case comprenant la valeur 2 désigne ainsi une relation bilatérale symétrique complète, une valeur de 1,5 désigne une relation bilatérale asymétrique, une valeur de 1 peut signifier au choix une relation bilatérale symétrique incomplète ou une relation unilatérale, et une valeur de 0,5 désigne forcément une relation unilatérale incomplète.

		COLLECTIVITES					ETAT			CONSUL. ET SERVICES					OPERATEURS ECO			SOCIETE CIVILE					
		CR_SRB	CG34_ENS	CC_DGST	CC_N2K	SCOT	MASDL	DREAL	DDTM_SAFEN	PREF	CHAMBAGRI	CCI	SAFER LR	CEN	CEFE	CAUE	OPUS	PROD_OEUFs	AMAP	COOP	FRC_N2K	EUZIERE	LOUPIC
COLLECTIVITES	CR_SRB	0	1	0	0.5	0	0.5	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	
	CG34_ENS	0		2	NR	NR	1	1	1	2	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	2	0	
	CC_DGST	1	2		2	1.5	2	1.5	2	0.5	2	1	0	2	0	0	1	1	2	1	2	0	
	CC_N2K	0	1	2		1.5	2	1	2	1	2	0	1	1	0	0	0.5	0.5	0.5	2	1	0	
	SCOT	0.5	0.5	1.5	1.5		1.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0	0.5	0	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0
	MASDL	0	1	2	2	1.5		1	2	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ETAT	DREAL	0.5	1	1.5	NR	NR	1		2	1	2	1	0.5	2	0	0.5	0	0	0	2	2	0	
	DDTM_SAFEN	0	1	2	2	NR	2	2		1	2	1	0	2	0	0	0	0	1	1	1.5	0	
	PREF	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR		NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	
CONSUL. ET SERVICES	CHAMBAGRI	1	2	2	2	NR	1	2	2	1		1	0	2	0	0	1	1	2	1	2	0	
	CCI	0	1	1	NR	NR	1	1	1	0	1		0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	
	SAFER LR	0	0	0	0	0	1	0.5	0	0	0		1	0	0	0	0	0.5	0	0	0	0	
	CEN	0	1	2	NR	NR	0	2	2	0	2	0	1		0	0	1	1	1	1	2	0	
	CEFE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	
	CAUE	0	0	0	0	0	0	0.5	0	0	0	1	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
OPERATEUR S ECO	OPUS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
	PROD_OEUFs	0	1	1	0.5	0.5	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0		0	1	0	1	0	
	AMAP	0	1	1	0.5	0.5	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0		0	0	1	0	
	COOP	0	1	2	NR	NR	0	0	1	0	2	0	0.5	1	0	0	1	0		1	2	1	
SOCIETE CIVILE	FRC_N2K	1	1	0	2	0	0	2	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1		1	0	
	EUZIERE	0	2	2	NR	NR	0	2	1.5	0	2	0	0	2	0	0	1	1	2	1		0	
	LOUPIC	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	1	NR	NR		

2	0	3	8	5	0	3	5	6	0	8	0	0	5	0	0	0	0	3	2	6	0	
1.5	0	0	2	1	3	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
																					10	
1	3	11	4	0	0	5	4	4	6	6	7	4	7	1	1	0	6	5	6	8	4	1

Comment améliorer l'ancrage de Natura 2000 dans le territoire ?

																						93	
0.5	2	1	0	2	3	0	4	1	2	1	1	3	1	0	2	0	2	2	3	1	1	0	
																							32
0	14	4	5	5	5	10	5	7	12	4	11	12	6	18	16	19	11	12	8	8	7	18	
																							217
N.R	2	2	2	8	10	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2	2	
																							56